



Etude sur les chaînes de valeur riz au Mali

Rapport final

Consultants :

Yacouba M. COULIBALY, consultant principal

Abdoulaye Ouologuem (Assistant)

Sigles et abréviations

ACI/VOCA : Coopérative Agricole pour le Développement International Volontaires pour l'Assistance Coopérative à l'Etranger

AFD : Agence Française de Développement

AGRA : Alliance Agricole pour une Révolution Verte en Afrique

AMASSA : Association Malienne pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires

APCAM : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ARPASO : Association des Riziculteurs de la Plaine de San Ouest.

ASCOMA : Association des Consommateurs du Mali

BAD : Banque Africaine de Développement

BID : Banque Islamique pour le Développement

BM : Banque Mondiale

BMS SA : Banque Malienne de Solidarité

BNDA : Banque de Développement Agricole du Mali.

CAE/USAID : Centre Agro entreprise de l'USAID

CAFON/SOCAFON : Coopérative des Artisans et Forgerons de l'Office du Niger

CNOP : Coordination Nationale des Organisation Paysannes du Mali

CPS-SDR: Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur du Développement Rural

CRU : Commission Nationale des Utilisateurs (de la recherche)

CSA : Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

DLCA : Délégation Locale des Chambres d'Agriculture

DNGR : Direction Nationale du Génie Rural

DNSI: Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique

DRA : Direction Régionale de l'Agriculture

DRC : Coût des Ressources Domestiques

EAF : Exploitation Agricole Familiale

FAO : Fonds des nations Unis pour l'Agriculture et pour l'Alimentation

FCFA : Franc de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest

FENATRA : Fédération nationale des transformateurs

GCDC : Groupement des Commerçants Détaillants de Céréales

GDCM : Grand Distributeur Céréalière du Mali

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GIZ/KFW : Coopération Allemande pour le Développement

Ha : Hectare

IER : Institut d'Economie Rurale

IICEM : initiative Intégrée de Croissance économique au Mali

Kg : Kilogramme
LOA : Loi d'Orientation Agricole
ODRS : Office pour le Développement Rural de Sélingué
OMA : Observatoire du Marché Agricole
ON : Office du Niger
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OP : Organisation Paysanne.
OPA : Organisation Professionnelle Agricole
OPAM : Office des Produits Agricoles du Mali
OPIB : Office de Production Intégrée de Baguineda
ORM : Office Riz Mopti
ORS : Office Riz Ségou
PACCEM : Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PASIDMA : Projet d'Appui au Système d'Information Décentralisé du Marché Agricole
PASSIP : Programme d'Appui au Sous-Secteur de l'Irrigation de Proximité
PCDA : Projet de Compétitivité et de Diversification Agricole.
PDA : Politique de Développement Agricole
PIB : Produit Intérieur Brut.
PIV : Périmètre Irrigué Villageois
PNPRM : Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali.
PNSA : Programme National de Sécurité Alimentaire.
PRMC : Programme de Restructuration du Marché Céréalière.
PTF : Partenaire Technique et Financier
REDECOMA : Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur agro-alimentaire de l'Afrique de l'Ouest.
RGA : Recensement Général Agricole
RIFAB – SA : Rizerie et Fabrique d'Aliment Bétail
SEXAGON : Syndicat des Exploitations Agricoles de l'Office du Niger
SIE : Stock d'Intervention de l'Etat
SIM : Système d'Information des Marchés
SNDR : Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SNS : Stock National de Sécurité Alimentaire
SOCAFON : Société Coopérative des Forgerons à l'Office du Niger
SPAAA : Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique
SSN : Service Semencier National

SYNADEC : Syndicat des Agriculteurs du Delta Central

TDR : Terme de Référence

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UE: Union Européenne

UEMOA: Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

USAID: Agence Américaine pour le Développement international

UT: Unité de Transformation

Table des matières

Sigles et abréviations.....	1
Liste des tableaux	6
Liste des graphiques	6
Liste des Schémas	6
Introduction	10
1. Contexte et approche Méthodologique.....	11
2. Aperçu général sur la riziculture au Mali	12
3. Situation actuelle du riz au Mali en termes de superficies cultivables, de terres aménagées, de production, de transformation, de distribution, de fixation des prix, de la commercialisation, la consommation, et les perspectives.	13
3.1. Réformes institutionnelles et mesures incitatives.....	13
3.2. Les superficies cultivées en riz et production.....	18
3.3. La transformation du riz	23
3.4. Distribution et Commercialisation du riz	28
3.5. La consommation du riz	31
3.6. Perspectives	35
4. Etat des lieux des acteurs intervenant dans les chaines de valeur du riz au Mali et leur mise en relation.....	42
4.1. Concept de chaîne de valeurs	42
4.2. Les chaînes de valeurs riz au Mali	44
4.3. Les acteurs.....	45
4.3.1. L’Etat et les services techniques et assimilés	45
4.3.2. Les partenaires techniques et financiers	47
4.3.3. Les Exploitation agricoles familiales et leurs organisations	47
4.4. Les relations fonctionnelles entre acteurs.....	49
5. Les innovations permettant d’augmenter la productivité et d’améliorer l’accès aux marchés du riz	

5.1.	L'accès aux facteurs de production	53
5.2.	La fourniture de services	53
6.	Propositions d'une meilleure gouvernance des chaînes de valeur du riz local au profit des riziculteurs familiaux.....	56
7.	Pistes et trajectoires pouvant déboucher sur la création des plateformes d'innovation et développement des plateformes multi-acteurs	56
8.	Vers une interprofession riz fonctionnelle au Mali	59
9.	Renforcement des capacités d'analyse des OP et les outils concernant les chaînes de valeur du riz et l'environnement politique et institutionnel.....	61
10.	Quelques pistes de plaidoyer pour la levée des contraintes que rencontrent les acteurs des chaînes de valeur du riz.	64
10.1.	Consolidation du soutien de l'état	65
10.2.	Amélioration et sécurisation de l'accès au foncier	65
10.3.	Amélioration de l'accès aux financements	66
10.4.	Amélioration de la gouvernance des organisations socio professionnelles.....	67
10.5.	Amélioration de l'accès aux marchés.....	67
10.6.	Durabilité.....	68
11.	Conclusions	70
12.	Bibliographie.....	Erreur ! Signet non défini.
	ANNEXES	73

Liste des tableaux

Tableau 1 : Analyse des coûts d'investissement et de leur rentabilité (AFAR Mali)	22
Tableau 2 : Synthèse des transactions des bourses au riz (région de Ségou).....	30
Tableau 3: Compte d'exploitation d'un hectare de riz en zone Office du Niger	33
Tableau 4: Quelques Variétés de riz vulgarisées dans les aménagements avec maîtrise totale	55

Liste des graphiques

Graphique n°1: Evolution des superficies, rendement et production du riz de 2005 à 2012 ...	18
Graphique n°2: Evolution des superficies rizicoles mises en culture	19
Graphique n°3: Evolution de la production de paddy en zone ON.....	20
Graphique n°4: Evolution des rendements de riz en zone ON.....	20
Graphique n°5: Répartition des charges de production du riz par bloc d'opération.....	34
Graphique n°6: Evolution des prix au consommateur et au producteur à Bamako et dans la zone de l'Office du Niger entre de Janvier 2000 à Octobre 2011	35

Liste des Schémas

Schéma n°1: Impact de la gestion des opérations post récolte.....	25
Schéma n°2: Commercialisation des céréales au Mali (source Syngenta 2012).....	40
Schéma n°3: Exemple de cartographie d'analyse des Chaines de valeur	49
Schéma n°4: Illustration des relations entre les différents acteurs des chaînes de valeur riz ..	50
Schéma n°5: Marges bénéficiaires des acteurs directs.....	52
Schéma n°6 : Environnement de la chaine de valeur	63
Schéma n°7 : Aperçu sur la chaine et le partage de la valeur	63

RESUME EXECUTIF

La présente étude sur les chaînes de valeur de la filière rizicole au Mali, réalisée à partir d'une analyse documentaire fouillée et des entretiens avec les acteurs de la filière riz, tente de répondre aux interrogations du client, exprimées au titre de résultats attendus dans les termes de références.

- L'aperçu général sur la riziculture au Mali montre que le riz joue toujours un rôle central dans la sécurité alimentaire, qui reste un problème crucial pour le pays. La conjugaison de plusieurs facteurs a permis une forte augmentation de la production globale de riz, mais certaines contraintes majeures d'ordre institutionnel, technique et organisationnel demeurent. L'amélioration de la compétitivité du riz local commande une meilleure connaissance des circuits commerciaux, des opportunités liées aux différentes chaînes de valeurs et des actions fortes de plaidoyer.
- Les différentes réformes institutionnelles et mesures incitatives engagées par l'état et les autres acteurs de la filière (notamment l'initiative Riz) ont considérablement augmenté la production du riz au niveau de tous les systèmes de riziculture (nonobstant la variation des chiffres selon les sources). La production nationale de riz a été de 1 914 867 tonnes en 2012/2013 (EAC/CPS, 2012/13).
- La zone Office du Niger, demeure le principal pôle de production du riz qui est essentiellement assurée par des exploitations agricoles familiales (61 781 EAF en 2012/2013). Entre 2000 et 2012, les superficies exploitées en riz et la production de paddy ont évolué respectivement de 64 000 ha à plus de 115 000 ha de terres aménagées et de 300 000 tonnes à environ 674 190 tonnes avec des rendements variant entre 5 et 6 T/ha. A l'échelle nationale, le rendement par ha (variable selon les systèmes de production) a stagné au cours de la période 2002-2010, avec une moyenne annuelle se situant à 2,48 tonnes/ha.
- La transformation du riz est essentiellement assurée par de petites décortiqueuses donnant un riz marchand de faible qualité, mais l'introduction encore timide des mini rizeries et des grandes usines privées contribue progressivement à l'amélioration de la qualité du riz local.
- Le processus de commercialisation est une interaction entre les différents acteurs qui sont les producteurs, les collecteurs, les regroupers, les grossistes ou demi-grossistes, les

détaillants et les consommateurs. Il se caractérise par l'absence de relations contractuelles formalisées entre les différentes parties qui est un important facteur de risques.

- Le riz occupe une place centrale dans les habitudes alimentaires de la population, principalement en milieu urbain. Dans les ménages urbains, on consomme en moyenne plus de 60 kilos de riz par personne, par année. En 2011, les besoins de consommation en riz étaient de 79,35 kg/personne/an, avec une population totale de 15 006 354 habitants. La consommation en riz marchand au Mali serait passée de 1 209 420 tonne en 2011 à 1 364 790 tonnes en 2012. La production nationale de riz couvre environ 93% des besoins. Le déficit est couvert par les importations commerciales (environ 100.000 tonnes de riz blanc/an), les aides alimentaires en riz.
- Les grandes potentialités de production disponibles, indiquent de bonnes perspectives pour le riz malien à conditions que les principales contraintes soient levées à travers l'application correcte des différentes mesures d'accompagnement prévues.
- Selon les différentes écoles, des études antérieures notent la présence de diverses chaînes de valeur Riz et les acteurs à la base (notamment les agriculteurs) peinent à se retrouver dans les terminologies utilisées par les autres acteurs pour traiter la question du développement de la riziculture. Pour simplifier on dira que chaque fois que des acteurs, à actions complémentaires, peuvent inter agir et gagner des revenus (partage équitable souhaité), à partir du riz, on a une «chaîne de valeur riz ». Ce riz peut dépendre du système de production (riziculture en maîtrise totale de l'eau, riziculture pluviale, riziculture de submersion contrôlée, riziculture de bas-fonds, riziculture traditionnelle de submersion libre), de la variété (Gambiaka par exemple), de la qualité (riz marchand DP, riz brisure, riz haut de Gamme, riz étuvé riz), de l'origine (riz local, riz importé). Les acteurs y intervenant nouent des relations fonctionnelles.
- Des innovations permettant d'augmenter la productivité et d'améliorer l'accès aux marchés du riz sont en cours. Elles touchent à la fois les facteurs de production et la fourniture de services. Dans certains cas elles heurtent la sensibilité des acteurs (producteurs par exemple), faute de prendre en compte leur multifonctionnalité. Toutefois, il importe de consolider voir améliorer les cas de succès (gestion participative des aménagements, introduction de nouvelles variétés de riz, nouveaux process de transformation, initiatives nouvelles de commercialisation comme les bourses aux céréales....etc).
- Dans un environnement global à l'épreuve de multiples enjeux politico-financiers toutes les chaînes de valeur du riz connaissent des insuffisances dans leur gouvernance (mauvaise gestion des ressources humaines et financières, et autre trafic d'influence), quel que soit le

type d'acteurs. Elles limitent l'impact des actions d'amélioration des différentes chaînes de valeur.

- Le processus de structuration des acteurs est en cours avec une prédominance de la famille des exploitations familiales qui dispose d'une plate-forme nationale (PNPRM) qui fédère (07) sept représentations régionales, avec plus de 300 organisations rizicoles de base, de taille et de nature différentes (fédération, unions de coopératives, des groupements, des coopératives, des associations, syndicats, etc.). Mais elle doit être consolidée et mieux outillée afin qu'elle puisse pleinement jouer son rôle d'interface entre les riziculteurs et les décideurs pour le développement durable de la riziculture. Celles des transformateurs, commerçants et transporteurs peinent à mieux se structurer.
- Un cadre institutionnel (Loi d'Orientation Agricole (LOA) et son Décret d'application N°08-793/P -RM du 31 Décembre 2008) fixe les modalités de création et d'enregistrement des organisations interprofessionnelles agricoles. L'engouement des organisations Agricoles et de nombreux acteurs à créer des organisations Interprofessionnelles Agricoles, est perceptible. Mais les différentes tentatives de création d'une interprofession sur des filières agricoles, impulsées par les projets/programmes, n'ont pas été bouclées (décret du ministre de tutelle) et ont rapidement montré leur limite en terme d'opérationnalité. De même, les actions initiées par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) pour favoriser la mise en place d'interprofessions agricoles opérationnelles n'ont pas encore aboutit. La PNPRM, semble mieux placée pour porter la création de celle du riz.
- Des actions fortes de plaidoyer pour le développement des différentes chaînes de valeur du riz sont nécessaires pour leur développement. Les pistes proposées les structurent autour de grands axes comme : la consolidation du soutien de l'état, l'amélioration de l'accès aux financements, l'amélioration de la gouvernance des organisations socio professionnelles, l'amélioration de l'accès aux marchés et la durabilité des chaînes de valeurs.

Introduction

Au Mali le riz a un rôle central dans la sécurité alimentaire, qui reste un problème crucial pour le pays. Il contribue également de manière substantielle à la croissance économique du pays. Mais les importantes potentialités rizicoles avec des superficies jugées aptes à l'irrigation évaluées à près de 2.200.000 ha ne sont valorisées qu'à hauteur de 20% en fonction de l'évolution des systèmes de production que sont:

- systèmes des grands et petits périmètres irrigués, en maîtrise totale de l'eau ;
- systèmes de riziculture de submersion contrôlée et de bas-fonds, en maîtrise partielle ;
- système de riziculture fluviale de submersion libre ;
- Système de riziculture pluviale.

Le riz est cultivé dans les bas-fonds et plaines du Sud le long du fleuve Niger dans le delta, et sur les périmètres aménagés. Les systèmes de culture sont dépendants de la source d'eau, d'où une grande variation de la productivité par hectare selon les systèmes de production

Considéré comme un produit stratégique au Mali, le riz fait l'objet d'une attention particulière en termes de politiques publiques et d'enjeux politiques. Il est perçu comme la principale denrée permettant d'atteindre la sécurité alimentaire, d'améliorer les revenus des producteurs, et de satisfaire une demande urbaine croissante à un prix raisonnable.

C'est pourquoi depuis la crise alimentaire de 2008, un accent particulier a été mis sur les politiques pouvant donner une impulsion nouvelle à la riziculture pour faire du Mali un pays durablement autosuffisant en riz voir exportateur de riz, dans la sous-région.

De bonnes perspectives existent pour le riz malien mais elles sont tributaires de la levée de contraintes liées aux différentes chaînes de valeur du riz.

C'est pourquoi la Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali (PNPR), une jeune organisation professionnelle agricole à caractère associatif fédérant plus de 300 organisations rizicoles de base (à travers 7 représentations régionales) souhaite s'impliquer davantage dans le processus de définition des politiques de développement du monde rural en général et de la riziculture en particulier.

Ce faisant, elle ambitionne d'assurer aux exploitations rizicoles du Mali un revenu décent de leur activité et d'autre part d'offrir un cadre de concertation, de promotion et de renforcement des capacités des organisations membres, pour leur meilleure participation à la définition et la mise en œuvre des actions de développement durables.

La réussite de cette mission commande une connaissance approfondie des différentes chaînes de valeurs du riz. C'est à cette fin que la présente étude a été initiée. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet sous régional multi-pays en Afrique de l'Ouest intitulé « Organisations Paysannes (OP) comme acteurs clefs dans une bonne gouvernance des filières rizicoles au niveau national et régional en Afrique de l'Ouest ».

1. Contexte et approche Méthodologique

L'objectif global visé à travers cette étude «Accroître de façon durable la productivité, la compétitivité et l'accès aux marchés agricoles des producteurs de riz au Mali tout en améliorant les performances des organisations paysannes dans la gouvernance de la sécurité alimentaire au Mali» résume à la fois les contraintes et les leviers pour booster les différentes chaînes de valeurs du riz produit au Mali.

En effet la filière riz malienne a subi d'importantes évolutions au cours des dernières décennies. Elles sont:

Spatiales : les zones de production du riz, jadis centrées sur de grands pôles comme l'Office du Niger, les Offices riz Mopti et Ségou, les bas-fonds du Mali Sud, se sont élargies à plusieurs autres localités comme la région de Kayes, le Nord Mali avec l'aménagement de nouveaux périmètres, notamment les petits périmètres irrigués villageois (PIV).

Quantitatives: l'augmentation des superficies et l'introduction de nouveaux paquets techniques et technologiques, ont engendré une augmentation de la production nationale de riz.

Institutionnelles: les réformes et autres initiatives d'accompagnement de la filière comme, la restructuration des structures techniques de l'état, la signature d'accords régionaux et internationaux, la libéralisation du commerce du riz, l'implication des acteurs clés dans la gouvernance.....etc.

Cependant, l'impact de ces évolutions semble encore faiblement visible sur l'amélioration des revenus des petits producteurs.

Notre approche méthodologique a consisté à exploiter la documentation disponible et rencontrer des acteurs clés, comme la PNPRM, AMASSA, les structures étatiques chargées de la gestion des périmètres rizicoles (Office du Niger, Office Riz Ségou, Office riz Mopti, DRA/Mopti), le programme économie des filières/IER).

L'analyse des données et la rédaction du présent ont tenu compte les résultats attendus énoncés dans les TDR (cf. annexe 1).

Une version provisoire du rapport a été soumise aux critiques du client, ses partenaires et autres acteurs clés de la filière riz au Mali, au cours d'un atelier tenu à Bamako. Les observations et suggestions faites ont permis d'améliorer la présente version finale.

2. Aperçu général sur la riziculture au Mali

Au Mali le riz a un rôle central dans la sécurité alimentaire, qui reste un problème crucial pour le pays. Il contribue également de manière substantielle à la croissance économique du pays. Les auteurs (Barris et al, 2005) d'une étude réalisée par l'Agence française de développement (AFD) en 2005 notaient qu'au Mali, le riz génère 8,3 % du chiffre d'affaire agricole (environ 5 % du PIB du pays). Il se classe ainsi juste derrière l'élevage et le coton. Sa part dans la valeur ajoutée nationale augmente rapidement avec l'amplification des flux commercialisés vers les zones urbaines. Par rapport aux filières viande et coton, dont le développement dépend des exportations, la filière riz a l'avantage d'avoir un marché national en pleine expansion. Globalement, les différentes filières de riz maliennes génèrent environ 100 milliards de revenus, dont 70 milliards pour les ruraux et 4 milliards de recettes pour l'Etat.

Malgré cette production, le Mali est obligé de faire recours à des importations pour couvrir la totalité de ses besoins en riz qui croissent à cause de la conjugaison de plusieurs facteurs (changement d'habitudes alimentaires, urbanisation...etc.). Ainsi, 45 % du riz commercialisé sur le marché national proviennent des importations. Le riz est consommé partout dans le pays. Selon la DNSI (2009), chaque habitant consomme en moyenne 57 kg de riz par an. La préférence est avant tout portée sur le riz local pour raison de sa fraîcheur, car nécessitant relativement moins d'ingrédients et en conséquence moins de frais de condiments pour sa consommation qui détermine le prix sur le marché national. Cette dynamique est d'autant plus importante qu'elle valorise d'une part les efforts du producteur et d'autre part, elle génère des emplois et contribue à retenir les populations en zones rurales.

L'augmentation de la population dans les villes suite à l'exode rural et à l'urbanisation influence fortement la consommation du riz qui augmente en moyenne de 7,5 % par an depuis 1995 (AFD, 2005) et atteindrait la barre de 70 kg par habitant dans certaines zones urbaines.

Outre la faible valorisation du potentiel de production, la filière riz au Mali est confrontée à d'autres contraintes comme l'accès aux intrants de qualité, le respect des itinéraires techniques, la qualité insuffisante des équipements de transformation qui constituent des défis à relever pour améliorer la compétitivité du riz malien.

Actuellement la transformation du riz au Mali est effectuée, pour l'essentiel, à petites et moyennes échelles par des unités de décorticage privées qui interviennent sur les marchés de gros, soit par des unités mobiles. Le riz local a longtemps souffert de sa qualité non contrôlée et n'a pas souvent été conforme aux normes commerciales internationales surtout en termes de propreté, d'homogénéité et de conditionnement. L'installation récente de mini-rizeries et de deux usines de transformation à Ségou et Mopti, la qualité du riz marchand du groupe Grand Distributeur Céréaliier au Mali (GDCM) s'est beaucoup améliorée et transformation du riz est devenue une activité très rentable (Primature, Cellule d'Analyse et de Prospective : Note de Prospective N°4, février 2013).

Les rendements au décorticage varient très fortement en fonction des variétés, de la qualité de stockage, du taux d'humidité du paddy et de l'état de la décortiqueuse utilisée.

La qualité marchande du riz décortiqué est en général moyenne, avec des taux de brisures trop importantes, des problèmes de propreté et de triage. Une amélioration de la qualité du riz local suppose des actions combinées à différents niveaux (production, stockage, transformation), avec un appui conséquent des structures de recherche et de conseil/formation. Le secteur de la transformation a un rôle important à jouer dans l'amélioration de la compétitivité du riz (DNNGR/PASSIP, 2009).

Dans tous les cas, le développement du riz malien est totalement justifié par ses effets sur les équilibres macroéconomiques, sur la sécurité alimentaire et sur la pauvreté, surtout si ce développement se fait par une substitution au riz importé. D'où la nécessité d'une meilleure connaissance des circuits commerciaux, des opportunités liées aux différentes chaînes de valeurs et l'identification de pistes solides pour un plaidoyer favorable au développement de la filière riz.

3. Situation actuelle du riz au Mali en termes de superficies cultivables, de terres aménagées, de production, de transformation, de distribution, de fixation des prix, de la commercialisation, la consommation, et les perspectives.

3.1. Réformes institutionnelles et mesures incitatives

Les réformes du secteur de la riziculture au Mali ont été initiées avec l'option du Gouvernement malien de mettre en place le Programme de restructuration du marché céréalière (PRMC) à partir de 1981. Ce fut un tournant majeur dans l'amélioration de la productivité du secteur céréalière et du riz en particulier au Mali. Ce programme a ouvert la voie à la libéralisation du marché céréalière avec le retrait de l'État de la commercialisation et un recentrage des missions de l'OPAM sur la gestion du Stock national de sécurité (SNS) et la mise en place du Système d'information de marché (SIM). Ce contexte favorable de la libéralisation a été bien entendu relayée par d'autres politiques agricoles notamment d'aménagement, et de réformes des grandes structures d'encadrement (opérations de développement du riz, Office du Niger...). Le monopole par l'état (de 1960 à 1980), du marché du riz à l'instar des autres céréales n'était pas un contexte favorable à une expression du potentiel de production.

Les crises alimentaires de 2005 et de 2008 ont stimulé d'autres politiques qui ont insufflé de nouvelles dynamiques dont:

l'initiative riz conçu comme un plan d'urgence gouvernemental visant à maximiser le potentiel national en matière de production rizicole afin de faire du Mali un pays non seulement durablement autosuffisant mais également exportateur de riz en Afrique de l'Ouest. Sygenta (2011) note que les investissements réalisés dans le cadre de l'Initiative riz ont été focalisés sur les systèmes de production à haut potentiel notamment les périmètres irrigués en maîtrise totale d'eau et les semences de NERICA (dans les zones à isohyète supérieur à 800 mm de pluie/an). Ainsi,

- Le coût de la première étape, campagne de mise en œuvre de « l'Initiative Riz » s'est établi à 34 593 903 140 FCFA.

Les équipements agricoles qui portaient sur les motoculteurs, les batteuses, décortiqueuses, motopompes, et les mini rizeries ont été acquis dans les conditions suivantes: crédit remboursable sur 5 ans avec une année de différé, taux d'intérêt 7%.

- L'appui conseil a été renforcé avec le recrutement de près de 300 agents.

La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) adoptée en mai 2009. Cette stratégie fixait à 10 millions de tonnes l'objectif de production de céréales à l'horizon 2012; Ce programme prolonge ce qui avait été déjà fait en faveur du riz mais l'étend à toutes les céréales. Le Mali a l'ambition de satisfaire son marché national à partir de sa production mais aussi d'exporter vers le marché sous régional de l'Afrique de l'ouest qui importe 40% de ses besoins en riz des pays asiatiques.

La politique de sécurité alimentaire visant à lutter contre les crises alimentaires, avec comme instruments:

- Le SNS (Stock national de sécurité) mis en place par le PRMC dans le cadre du processus de libéralisation du marché céréalier ;
- Le SIE (Stock d'intervention de l'État) mis en place plus récemment par le CSA (commissariat à la sécurité alimentaire).

Le Commissariat à la sécurité alimentaire a été créé en 2004, et l'OPAM est son principal outil d'intervention. A travers lui, le CSA assure la mise en place des banques de céréales au niveau des communes. L'état seul décide de l'utilisation du SIE, c'est pourquoi ce stock est dit «de souveraineté».

Le PNSA (Programme National de Sécurité Alimentaire): pour vaincre la faim et assurer la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages à l'horizon 2015 dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le souci de justice sociale, l'Etat malien a élaboré un Programme National de Sécurité Alimentaire (2006-2015). Le véritable défi du PNSA est d'arriver à lever complètement l'essentiel de ces contraintes, ou tout au moins à les atténuer. Pour ce faire, il devra s'appuyer sur les leçons tirées de la mise en œuvre des stratégies et politiques antérieures et/ou en cours sur la sécurité alimentaires, en adoptant une approche participative et prospective. Dans ce contexte, le PNSA constituera un élément d'opérationnalisation du Plan National de Réponse aux difficultés alimentaires.

L'Etat bénéficie d'un partenariat diversifié en matière de sécurité alimentaire notamment avec le PAM, le P 4 P et de nombreuses ONGs.

Les mesures de subvention de l'importation du riz

Conformément à l'orientation de plus en plus marquée des habitudes alimentaires de la population vers la consommation du riz, et dans le souci de faciliter l'accès à ce produit pour une majorité de la population, l'Etat malien procède un abattement des taxes (droits de douanes et TVA) à l'importation du riz.

En 2007-2008 les importations en riz marchand atteignaient un volume de 148243 tonnes et provenaient d'Asie (Inde, Thaïlande, Vietnam et Chine). En 2008-2009, 165 716 tonnes de riz importé ont bénéficié d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits de douane.

En 2013, l'état n'a pas fait d'exonération spécifique sur le riz ; mais de façon générale les marchés céréaliers en dépit de la crise socio politique en cours dans le pays sont restés globalement bien approvisionnés.

La Loi d'orientation agricole (LOA): adoptée en 2006 par le gouvernement, elle détermine et conduit la politique de développement agricole du Mali à long terme. Elle a pour but de promouvoir une agriculture familiale durable, moderne ainsi que l'entreprise agricole à travers la création d'un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré. Elle traite également de la sécurité alimentaire du pays, mais aussi sa souveraineté alimentaire.

Cette loi met un accent particulier sur la question foncière à travers son article 77 qui stipule «La politique foncière a pour objet la sécurisation des exploitations et, la promotion des investissements publics et privés, l'accès équitable aux ressources foncières et la gestion durable des dites ressources».

Mais elle semblait déjà présenter des insuffisances notamment dans les pratiques foncières des grands périmètres irrigués comme la zone de l'Office du Niger au sujet de laquelle dans les Cahiers de l'Agriculture, vol. 20, n8 1-2, janvier-avril 2011, Florence Brondeau de l'université Paris 4 Sorbonne, note: «L'Etat malien et ses partenaires s'engagent vers la promotion de l'agro-business et la privatisation du foncier. Le modèle de développement agricole fondé sur l'agriculture familiale semble donc être remis en question. Cette région est à l'aube de recompositions socio-spatiales et d'ajustements tant socio-économiques qu'environnementaux que l'on commence tout juste à pressentir. Dans ce contexte, de nombreuses questions doivent être soulevées quant aux perspectives de développement de ces systèmes irrigués alors que de sérieuses réserves sont à avancer quant à la vocation de l'agro-business à sécuriser l'approvisionnement alimentaire du Mali et des pays voisins».

La PDA (Politique de Développement Agricole) adoptée, le jeudi 1er août 2013 par le Conseil des ministres du Mali, a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant, prioritairement sur les exploitations familiales Agricoles reconnues, sécurisées, à travers la valorisation maximale du potentiel agro-écologique et des savoir-faire Agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur Agricole structuré.

Elle vise à garantir la souveraineté alimentaire et à faire du secteur Agricole le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien-être des populations.

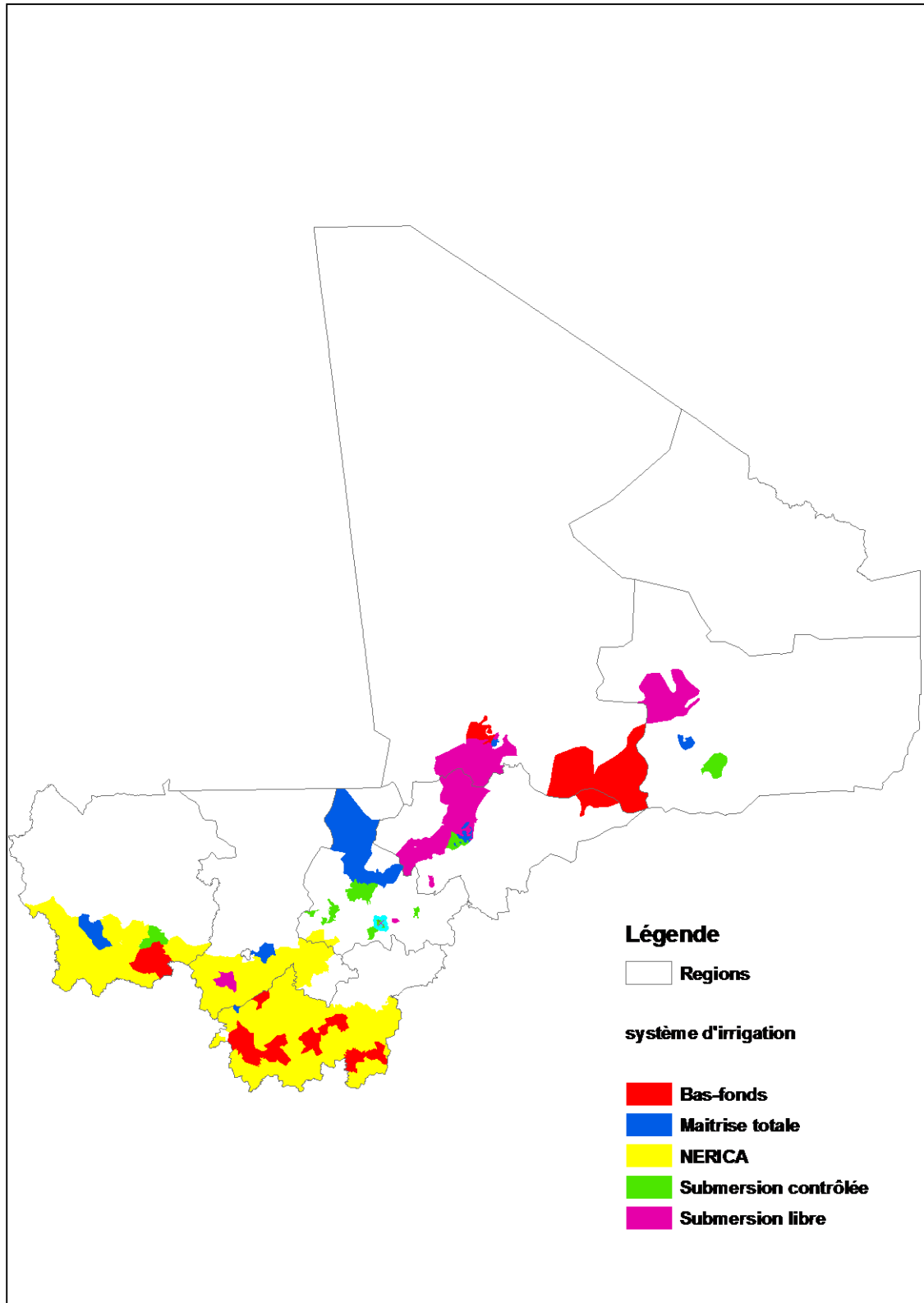
Ainsi, en application des directives de la LOA, se fondant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques passées et en cours. La Politique de Développement Agricole (PDA) prend en compte les nouvelles données des contextes national, régional et international en vue de répondre aux attentes légitimes du monde rural et de la nation malienne dans son ensemble.

Toutefois, il apparaît clairement que les politiques mises en œuvre n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les difficultés structurelles telles que la vulnérabilité aux facteurs climatiques, la forte pression sur les ressources naturelles qui se dégradent de jour en jour, la non transformation des produits Agricoles et la pauvreté rurale.

Dans la mise en œuvre de ses différentes stratégies d'amélioration de la filière riz, le gouvernement malien bénéficie de l'accompagnement de partenaires multilatéraux et bilatéraux (Banque mondiale, Union européenne, FAO, USAID, GTZI, AFD...etc.) et autres fondations (AGRA, Sygenta...)

Actuellement le riz est cultivé dans la quasi-totalité des régions administrative du Mali (cf. carte 1).

Carte 1 : Zones cibles de production du riz selon les Systèmes de riziculture au Mali



Source : Primature, Cabinet du Premier Ministre : Plan d'opération riz Campagne 2008/2009 (Avril, 2008)

3.2. Les superficies cultivées en riz et production

Le Mali dispose d'importantes potentialités rizicoles avec des superficies jugées aptes à l'irrigation évaluées à près de 2.200.000 ha. Cependant, ce potentiel n'est valorisé qu'à hauteur de 20 % et il est étroitement lié à l'évolution des systèmes de production qui sont:

- systèmes des grands et petits périmètres irrigués, en maîtrise totale de l'eau ;
- systèmes de riziculture de submersion contrôlée et de bas-fonds, en maîtrise partielle ;
- système de riziculture fluviale de submersion libre ;
- Système de riziculture pluviale.

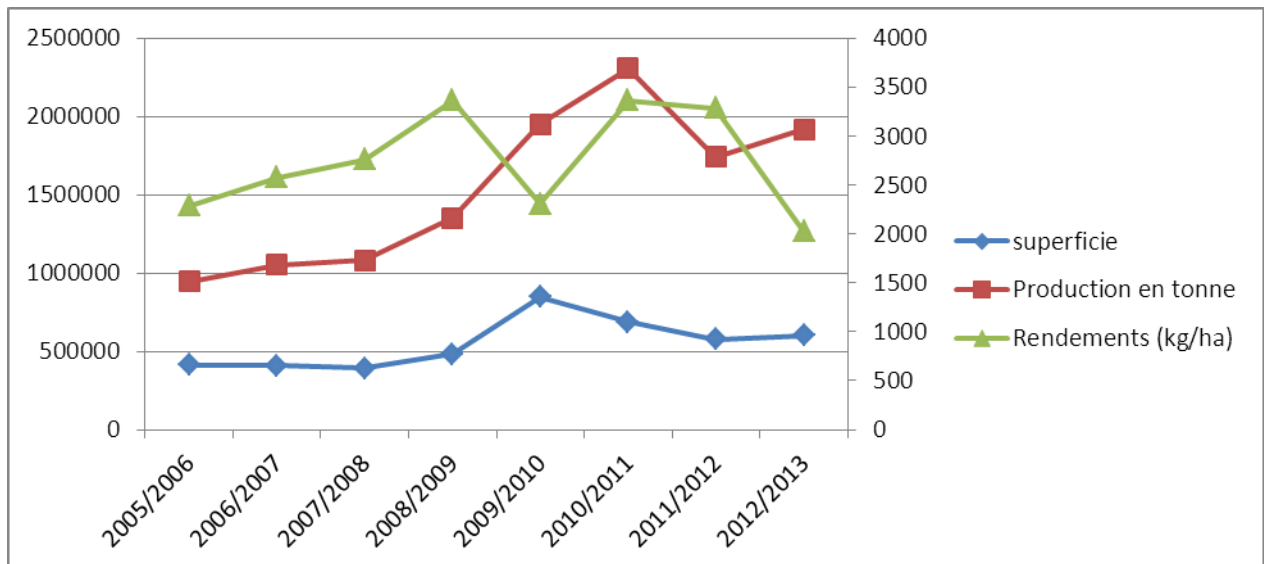
Le riz est cultivé dans les bas-fonds et plaines du Sud le long du fleuve Niger dans le delta, et sur les périmètres aménagés. Les systèmes de culture sont dépendants de la source d'eau, d'où une grande variation de la productivité par hectare selon les systèmes de production.

A partir de 2008, la culture du riz pluvial a pris de l'importance surtout dans les régions de Sikasso et Koulikoro en plus de Ségou et les périmètres de la région de Tombouctou. L'Initiative Riz a facilité l'accès de nombreux producteurs aux intrants et à l'équipement, ce qui a favorisé l'accroissement des superficies. L'étude de cas sur la contribution de la production de riz des exploitations familiales à l'atteinte de la sécurité alimentaire au Mali réalisée par SOS Faim et la CNOP (mai 2011) note qu'elle a entraîné une véritable visibilité de la culture du riz pluvial à travers le riz NERICA. Les surfaces ont considérablement augmenté passant de 3 000 ha en 2006 à 11000 ha en 2008, soit un accroissement de 366 %.

La production du riz a connu une augmentation significative à partir de 2008 et cette augmentation est surtout soutenue par l'augmentation des superficies cultivées sauf en 2010. (Cf. graphique 1)

La campagne 2012 a été surtout marquée par une baisse de rendement (2 tonnes) contrairement à celle de 2011 qui a connu une baisse de production malgré un niveau acceptable de rendement. Cette situation de 2011 s'explique par la baisse de superficie emblavée.

Graphique n°1: Evolution des superficies, rendement et production du riz de 2005 à 2012



L'état a créé des structures chargées de l'encadrement de la riziculture. Elles se concentrent autour des systèmes irrigués. Les principales sont:

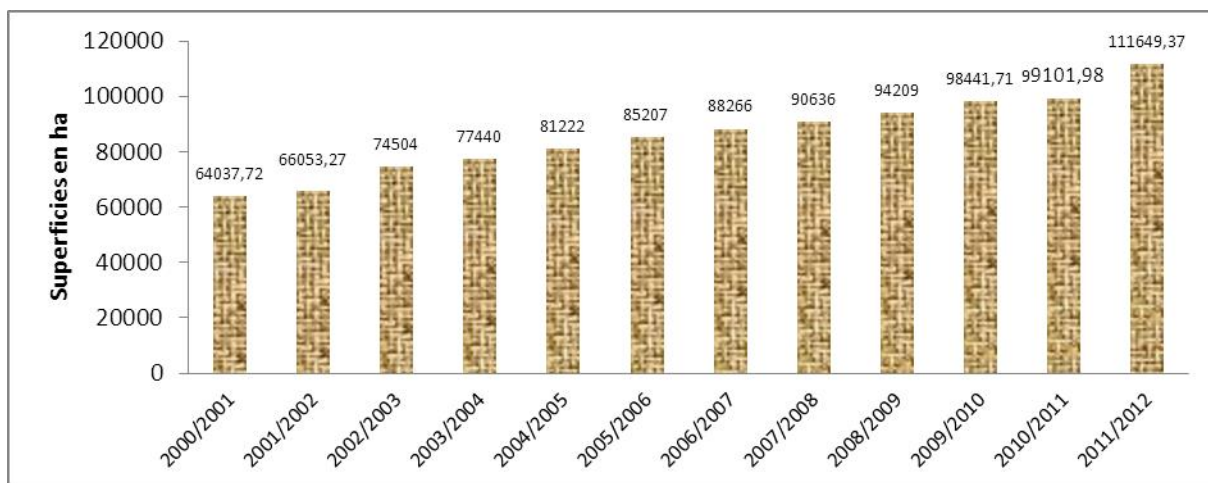
L'Office du Niger (ON)

L'office du Niger est au cœur de la politique de développement rizicole du pays. Il a été créé en 1932 et est situé dans la partie occidentale du delta central du fleuve Niger, appelé Delta mort. Cet ancien périmètre est situé dans la région de Ségou, à 350 km de Bamako, la capitale du Mali. Il a beaucoup évolué depuis 20 ans et est le lieu de nombreux enjeux, de projet de diversification (Diakité, 2010).

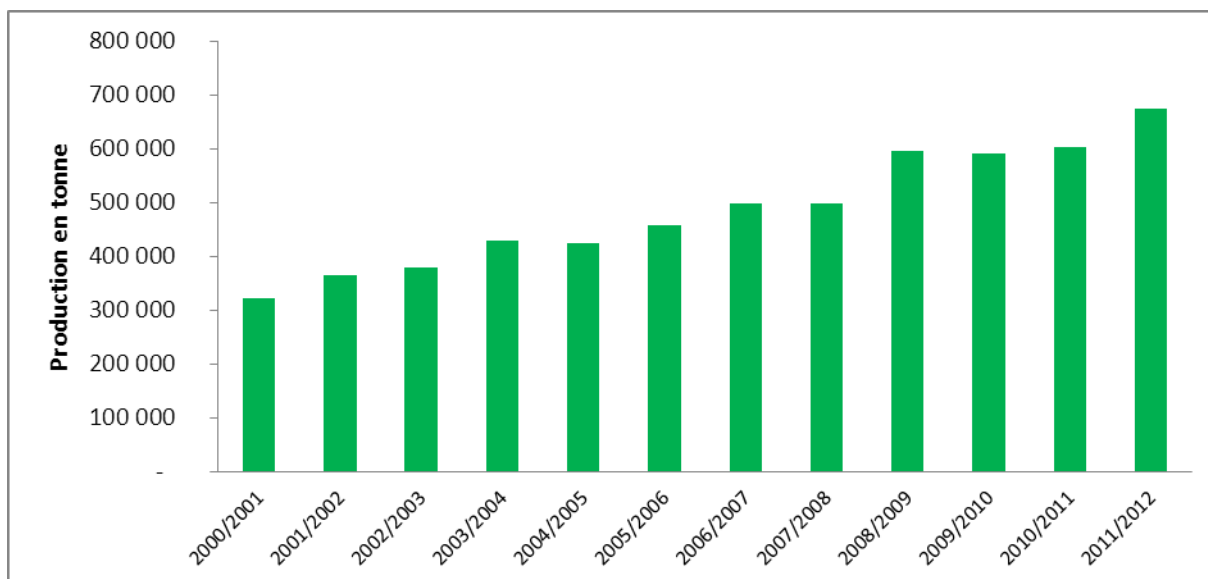
Depuis 1994, l'Office du Niger est un établissement public à caractère industriel. Les réformes visant le transfert des fonctions approvisionnement et de commercialisation ont contribué à une augmentation de la productivité dans ses zones. Les réformes institutionnelles de ces dernières décennies (restructuration de 1994, élaboration d'un schéma directeur) ont modifié, le nombre, la qualité et les rôles des différents acteurs de la filière riz à l'ON. Il en a résulté une plus grande responsabilisation des producteurs et de leurs organisations et une intervention accrue du secteur privé. Actuellement, dans le cadre du contrat plan qui le lie à l'Etat et aux producteurs, les fonctions de l'Office du Niger, sont recentrées sur la gestion du foncier, la gestion des infrastructures hydrauliques, le recouvrement de la redevance eau et, l'appui conseil partagé avec d'autres intervenants.

La zone Office du Niger, demeure le principal pôle de production du riz qui est essentiellement assurée par des exploitations agricoles familiales (61 781 EAF en 2012/2013). Entre 2000 et 2012, les superficies exploitées en riz et la production de paddy ont évolué respectivement de 64 000 ha à plus de 115000 ha et de 300 000 tonnes à environ 674 190 tonnes avec des rendements variant entre 5 et 6 T/ha comme l'indique les graphiques, 2, 3 et 4. Actuellement la zone Office du Niger, produit environ la moitié de la demande nationale en riz.

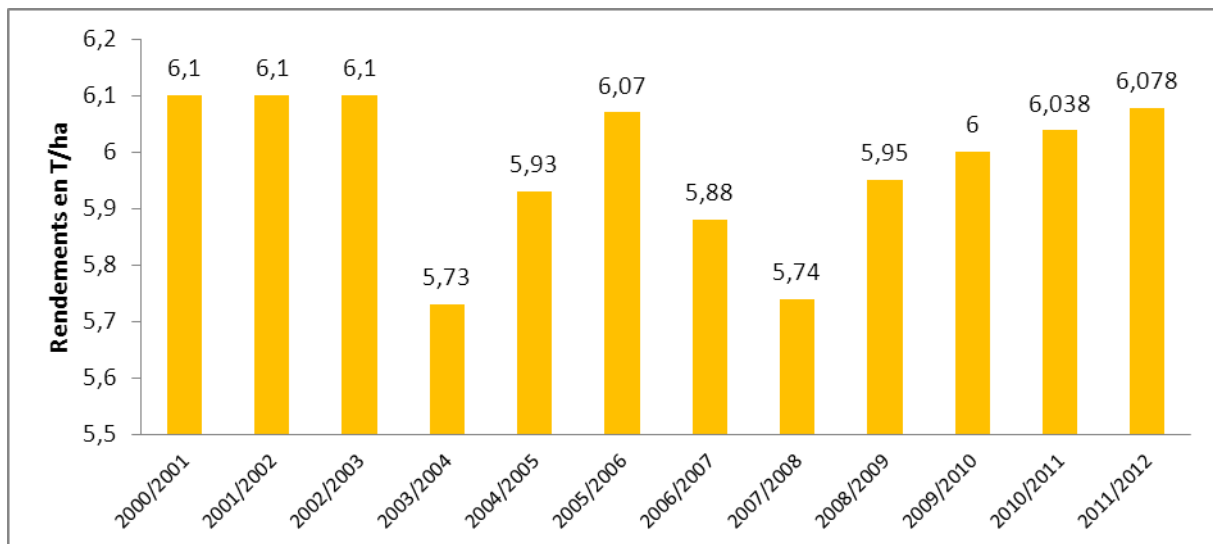
Graphique n°2: Evolution des superficies rizicoles mises en culture



Graphique n°3: Evolution de la production de paddy en zone ON



Graphique n°4: Evolution des rendements de riz en zone ON



L'Office Riz Mopti (**ORM**) est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) créé 1991 en lieu et place de l'opération riz Mopti. Son siège est à Sévaré. L'ORM a pour mission "de proposer et d'exécuter tous les programmes et projets concourant à la promotion de la filière riz". Elle couvre 39 080 ha de casiers aménagés dont 33 820 ha riz cultivables. En riziculture avec maîtrise de l'eau, l'ORM dispose de 12 sites de PPIV totalisant 364 ha. Actuellement l'ORM produit en moyenne environ 60 000 tonnes de riz paddy.

L'Office riz Ségou (**ORS**) est un Etablissement public à caractère administratif chargé du développement rural intégré dans les cercles de Ségou et Baraoueli. Un contrat plan Tripartite (ORS, gouvernement, producteurs) est initié autour des objectifs, maîtrise de l'eau, intensification de la production, protection de l'environnement. L'ORS assure la gestion des terres rizicoles d'une superficie potentielle estimée à environ 34 000 ha.

L'Office du périmètre irrigué de Baguinéda **OPIB** est un établissement public à caractère industriel. Son rayon d'action porte sur les plaines rizicoles aménagées dans la région péri-urbaine de Bamako. Le périmètre couvre 3000 ha de terrasses alluviales sur les 4500 ha que compte la vallée avec une production annuelle d'environ 12 000 tonnes de paddy.

L'Office de développement rural de Sélingué **ODRS**: il a été créé en 1996 pour prendre en charge les activités de développement rural dans le bassin du haut Niger. Les superficies irriguées sont de 1250 ha avec possibilité de double culture. En riziculture les superficies sont

de 900 ha en saison et 850 ha en contre saison. La production annuelle tourne autour 10 000 tonnes.

Les Directions régionales de l'Agriculture (DRA): là où les offices n'interviennent pas, l'encadrement de la production de riz est assuré des agents techniques relevant de ces services.

L'institut d'économie rurale (IER)

L'institut d'économie Rurale est une institution de recherche créée en 1960. Elle a pour mission entre autres de contribuer à la productivité agricole par des recherches mieux adaptées aux besoins du monde rural. Elle vise aussi la préservation des ressources naturelles et l'accroissement de la sécurité alimentaire et les revenus des agriculteurs. Il dispose de deux grands programmes sur le riz. Ils sont basés à Niono et à Sikasso avec des antennes à Mopti, Diré et Gao. Les activités de recherche sur le riz sont souvent menées en partenariat avec des instituts de recherche internationaux et/ou autres systèmes nationaux de la sous-région.

Egalement, des projets, programmes et de nombreuses ONGs et autres fondations, appuient le secteur de la production rizicole au Mali.

De nouvelles approches (appel à capitaux étrangers et nationaux, système associatif) pour augmenter les superficies exploitées et la production de riz, sont en cours, mais les coûts d'aménagement semblent rédhibitoires (cf. tableau 1)

Tableau 1 : Analyse des coûts d'investissement et de leur rentabilité (AFAR Mali)

Type de production	Coûts d'investissement (FCFA) et rentabilité économique en %
Maîtrise totale de l'eau par gravité	Aménagement : 3.500.000 FCFA ; 12,4% Réaménagement: 2.500.000 FCFA; 12,9%
Maîtrise totale de l'eau par grand pompage	Aménagement : 5.000.000 FCFA; 6,3%
Maîtrise totale de l'eau par pompage, exploitation privée ou familiale	Aménagement : 1.460.000 FCFA ; 24,3%
Submersion contrôlée	Réhabilitation : 750.000 FCFA ; 10% Aménagement: 1.500.000 FCFA; 0%
Bas-fonds aménagés	Aménagement : 1.000.000 FCFA; 6,2%

Source : Enda Diapol et Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest : Implication des acteurs ruraux dans la définition des politiques de développement des filières vivrières en Afrique de l'ouest et du centre (rapport de mission, Mali, Septembre 2010).

3.3. La transformation du riz

Au Mali, pendant ces dernières décennies, le secteur de la transformation du riz a évolué en plusieurs étapes qui ont permis de passer progressivement des rizeries industrielles avant les années 90 aux décortiqueuses et mini rizeries aujourd'hui. En effet, dans les grandes zones de production (ON, ORM, ORS), jusqu'au début des années 90, de grandes rizeries assuraient la transformation du paddy commercialisé par les agriculteurs, tandis que la production destinée à l'autoconsommation était transformée manuellement et par des décortiqueuses. Ces rizeries proposaient à la vente plusieurs qualités de riz usiné pour le marché malien : RM40 (riz malien 40 % de riz entier), RM25, ELB (Entier Long Blanchi), BB (brisure blanchie), etc. (Havard, 2003). Au début des années 90, le programme d'ajustement structurel agricole s'est traduit par la libéralisation de la filière, le désengagement progressif de l'Etat et l'émergence de nouveaux acteurs (Organisations de producteurs [OP] et privés) dans les activités de service aux producteurs. Dans le secteur de la transformation du riz, ces nouveaux acteurs ont investi surtout dans des décortiqueuses qui n'effectuent que le décorticage, mais qui sont moins coûteuses que les rizeries industrielles qui effectuent le stockage, le nettoyage et le décorticage du paddy, puis le blanchiment, le triage et le conditionnement du riz.

Pour l'essentiel, la transformation du paddy est actuellement assurée par des organisations paysannes et des privés à travers l'utilisation de petites décortiqueuses. Elles se concentrent au niveau des grands bassins de production de riz comme l'Office du Niger, qui en comptait environ 1460 unités en 2013 (Bilan campagne, ON, 2012/2013)

Environ 80% du riz commercialisé est transformé avec ces unités qui sont très peu performantes avec un rendement usinage variant de 58 à 60% et un taux de brisure jugé élevé (qualité du riz médiocre) par des consommateurs de plus en plus exigeants, notamment dans certains pays de la sous-région comme la Côte d'Ivoire et une certaine catégorie de consommateurs nationaux. Malgré le nettoyage et le tamisage de ce riz, quelque part dans la chaîne de valeur, les niveaux élevés de pertes induites par cette faiblesse technique engendrent des coûts qui ne peuvent pas être couverts.

Dans certaines zones (par exemple à l'intérieur du delta du Niger et dans le Sud où le riz est cultivé dans les bas-fonds et les plateaux), le riz est transformé selon une autre méthode pour produire du riz étuvé qui est bien moins important que le riz blanc sur le marché mais bien apprécié à la consommation.

Pour satisfaire aux exigences des consommateurs, certains transformateurs ont choisi d'acquiescer seuls ou à la faveur de l'initiative riz, des mini rizeries plus performantes que les décortiqueuses. Ainsi des mini-rizeries, chinoises ou assemblées localement ont fait l'objet d'une introduction timide compte tenu du coût élevé de l'investissement dans les principaux bassins de production. Une mini rizerie réalisant les opérations de nettoyage du paddy au triage du riz, coûte entre 15 000 000 FCFA pour les premiers modèles chinois et 35 000 000 FCFA pour le modèle de la Société Coopérative des Forgerons à l'Office du Niger (SOCAFON) qui fabrique aussi des matériels agricoles de traction animale (Djiré, 2009). La capacité annuelle de transformation d'une mini rizerie est évaluée à environ 2000 tonnes de paddy.

Actuellement une Fédération nationale des transformateurs (FENATRA) a le mérite d'exister. Mais cette organisation est confrontée à de nombreux problèmes de structuration du fait même de la complexité des groupes cibles qui sont en général des associations de femmes. En dépit des difficultés d'accès au financement qui pénalisent son fonctionnement, cette structure s'emploie à assurer sa visibilité à travers une participation aux foires commerciales et autres concertations nationales qui concernent les intérêts des Unités de transformation (UT).

Les contraintes du secteur de la transformation du riz sont liées à la qualité recherchée tant pour le paddy que pour le riz, et aux performances des équipements et des unités de transformation. Elles concernent aussi bien le secteur de la production que celui de la transformation et se posent en termes de questionnements:

Comment obtenir un paddy et du riz de qualité?

La qualité du riz blanc dépend de celle du paddy. Les paramètres à contrôler pour le paddy sont : la pureté variétale, la propreté (pas de paille, ni de corps étrangers : mottes de terre, cailloux, bois, métal), l'humidité du paddy doit être comprise entre 12 et 14 %, et la maturité au moment de la récolte. La non observation de l'un de ces paramètres peut conduire à la production d'un riz de qualité peu appréciable. En effet, un mélange hétérogène rend difficile le réglage des machines, et un mauvais remplissage des grains donne un taux d'usinage plus faible.

Cependant, la qualité du riz n'a pas la même signification selon les personnes et acteurs de la filière. Les commerçants et les consommateurs de riz blanc ont de plus en plus d'exigences sur: la couleur, la propreté, l'homogénéité des grains, le taux de brisure. Un riz de qualité est propre, blanc, avec un taux de grains entiers supérieur à 60%. Un riz de moindre qualité est moins blanc et contient moins de 50% de grains entiers. Pour ceux qui achètent le paddy et le transforment, le taux d'usinage est plus élevé avec un riz qui contient plus de brisures. Pour les transformateurs, la qualité part du paddy qui ne doit pas contenir de pierres, qui n'est pas humide, afin d'obtenir un bon débit des équipements et le moins de brisures possibles.

Obtenir un paddy et un riz de qualité dépend des contraintes techniques suivantes:

- des pratiques de production, de récolte, de battage et de stockage du paddy ne permettant pas d'obtenir les paramètres de qualité du paddy signalés ci-dessus; il en découle une baisse des revenus, des producteurs (schéma 1);
- des équipements de transformation peu performants et inadaptés qui affectent le rendement à l'usinage et la qualité du produit fini;
- le non-respect des règles de la transformation: pas de nettoyage du paddy, mélange de variétés, taux d'humidité trop élevé ou trop faible, pas de calibrage;
- des infrastructures de stockage peu appropriées.

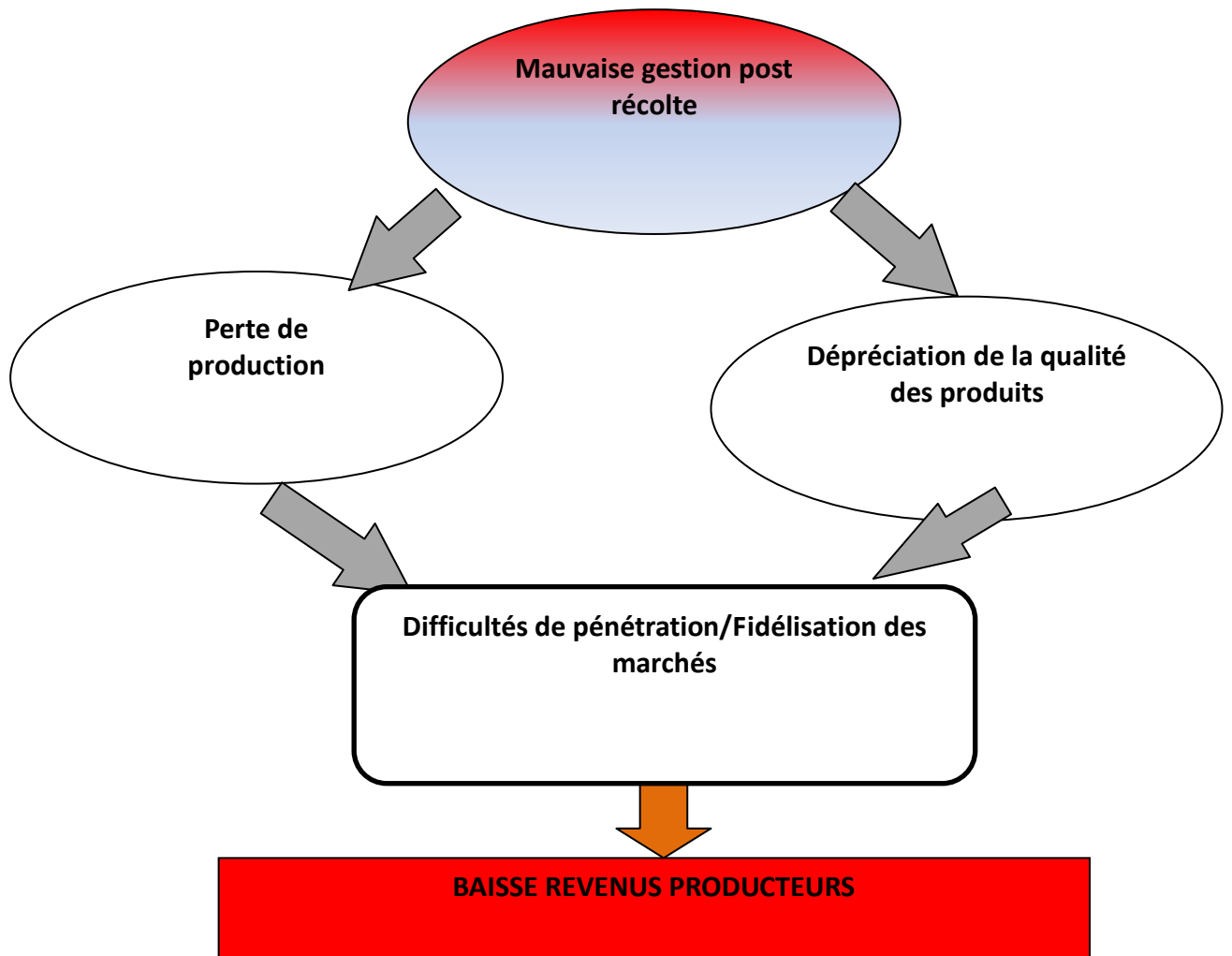
Un excès d'humidité dans les parcelles de riz consécutif au non-respect du calendrier (semis précoces) et/ou à un mauvais drainage, peut fortement altérer la qualité du paddy (cf photo 1).



Photo 1 : Récolte du riz dans l'eau

Les mauvaises pratiques post récolte (période et techniques) ont une incidence négative sur le rendement usinage, la qualité du riz et le revenu des producteurs. Les graines tachées ou décolorées se vendent à bas prix ou ne sont jamais vendues (cf. schéma1).

Schéma n°1: Impact de la gestion des opérations post récolte



Comment améliorer les performances techniques et économiques des unités de transformation du riz ?

Il s'agit pour les propriétaires d'améliorer la gestion de leurs unités de transformation, en vue de les rendre plus performantes techniquement et économiquement. Cette gestion concerne plusieurs aspects:

- Assurer l'approvisionnement régulier et stocker un paddy de qualité acheté à un prix raisonnable;
- Faire fonctionner dans des conditions optimales (techniquement, financièrement, sur le plan de la main d'œuvre) des unités de transformation permettant de répondre aux besoins en riz des consommateurs;
- Ecouler les produits obtenus (riz, son) au meilleur prix, selon des conditionnements adaptés à la demande des consommateurs.

Améliorer les performances des unités de transformation du riz, dépend de différentes contraintes:

- Techniques : mauvais choix des équipements composant les unités de transformation, maîtrise insuffisante des installations et équipements;
- Organisationnelles: gestion irrégulière de l'approvisionnement des unités en paddy de qualité, mauvaise organisation du travail, faible niveau d'alphabétisation et d'éducation des personnels et des responsables;
- Commerciales: variations des prix d'achat du paddy, difficultés de formation des prix de vente à cause de la non maîtrise des coûts de production, absence d'une stratégie de marketing appropriée pour les produits finis;
- Financières: retard dans la mise en place des crédits de commercialisation par les partenaires financiers, faible couverture des besoins de financement.

Cependant les contres performances évoquées sont en cours d'atténuation sous les effets conjugués des dynamiques récentes dans la filière et les efforts fournis par des transformateurs, au bénéfice d'une assistance soutenue de projets ou programmes. Des «modèles» émergent au niveau des grands bassins de production.

En zone Office du Niger Madame Coulibaly Assétou dite Mah Diarra est un exemple. Transformatrice, productrice et commerçante de riz résidant Niono km 26 (Koloni), elle a bénéficié de l'appui d'un projet de l'USAID (CAE) pour le décorticage du riz paddy pour en faire du riz de meilleure qualité marchande. Actuellement Mah a pu se frayer un chemin dans la chaîne de valeur et occupe un marché de niche. Son riz entier et riz brisure sont bien connus des fonctionnaires et des hommes d'affaire qui sont les premiers clients. Le «label» Mah Diarra est connu au Mali, Sénégal, Mauritanie et Burkina Faso (Kergna, 2014)



Photo 2 : Madame Assétou Diarra dans son magasin de riz

A Mopti, le promoteur Sékou Bocoum a créé en 2010, la société Rizerie et Fabrique d'Aliment Bétail (RIFAB-SA) spécialisée dans la production d'aliment bétail et la transformation/commercialisation du riz. Le riz grain (variété «Gambiaka» soigneusement nettoyé, décortiqué et trié est conditionné dans des sachets transparents : un (01) kilogramme et cinq (05) kilogrammes. Sa stratégie de commercialisation est basée sur une relation contractuelle avec les principaux supermarchés de Bamako, qu'il envisage d'élargir aux gros importateurs et à d'autres localités.

Egalement il importe de signaler la présence de grandes rizeries gérées par de gros importateurs de riz comme Modibo Keita avec sa société GDCM, localisée dans la ville de Ségou et Bakoré Sylla (Dougouwolon fila).

3.4. *Distribution et Commercialisation du riz*

Au Mali, la distribution et la commercialisation du riz, se fait au prisme d'un jeu d'équilibriste piloté par l'état. Il consiste à la fois, à sécuriser l'emploi et les revenus de milliers d'exploitations agricoles et protéger des millions de consommateurs à revenus modestes, contre une chute ou une flambée des prix du riz. Des entorses involontaires (mauvaise planification) ou le contraire (situation de monopole) peuvent pénaliser l'une ou l'autre de ces deux catégories d'acteurs.

Dans tous les cas, il existe une forte corrélation entre la production de céréales sèches et les importations de riz. L'état régule les importations de riz en fonction de la production de céréales sèches qui est tributaire des aléas climatiques comme la mauvaise pluviométrie, de manière à compenser le déficit. Cela se traduit par un abattement des taxes (droits de douanes et de la TVA) à l'importation. Ainsi, en 2008-2009, environ 166 000 tonnes de riz importé ont bénéficié d'une exonération de la taxe sur la TVA et les droits de douanes et en 2012, 120'000 tonnes de riz non parfumé ont été exonérés de 10% de droits de douanes et de la TVA (journal 22 septembre, parution du 23 juillet, 2012). Les importations ne correspondent pas toujours à un déficit correctement évalué. Cela peut avoir comme conséquence, un excédent des importations qui peut perturber le fonctionnement du marché notamment en période de récolte. Le marché serait inondé à un moment où les paysans mettent leur production sur le

marché. Les importations représentent en moyenne 16% du riz disponible au niveau national (AMASSA, 2014).

Il est important de noter que même lorsque la production couvre les besoins, il y'a une importation obligatoire pour compenser les exportations occasionnées par le commerce frontalier. L'étude du schéma de commercialisation des céréales (2011), estimaient les volumes de riz malien exportés entre 2005 et 2009 principalement en direction de la Mauritanie et de la Guinée à environ 6 000 tonnes. Les exportations en direction de la Guinée portent sur le riz étuvé. Mais ces volumes seraient nettement en dessous de la réalité parce que l'exportation est faite sans autorisation, de l'état qui la décourage. En plus l'écart de prix entre les marchés maliens et ces marchés de l'export est très stimulant. Le développement des infrastructures entre le Mali et les pays des marchés d'exportation est un autre facteur qui stimule l'exportation du riz.

Le processus de commercialisation est une interaction entre les différents acteurs qui sont les producteurs, les collecteurs, les regroupers, les grossistes ou demi-grossistes, les détaillants et les consommateurs. Ainsi plusieurs acteurs interviennent dans le circuit de commercialisation du riz :

Les producteurs regroupés en coopératives : Ils sont des individus et des organisations (Coopératives, associations, entreprises) des producteurs. Les producteurs individuels vendent le riz paddy et / ou décortiqué aux collecteurs ou semi grossistes. Les transactions entre les producteurs individuels et les semi grossistes se font aux abords des champs et dans les marchés hebdomadaires (foires).

Les coopératives passent par les grossistes pour écouler leurs produits. L'appui d'autres partenaires permet à certaines grosses faïtières d'organisations paysannes d'émerger dans le domaine de la commercialisation du riz. Ainsi Faso jigi (Ségou), une organisation regroupant 2600 producteurs, soutenue pendant longtemps par le Projet d'Appui à la Commercialisation des céréales (PACCEM) financé par la coopération canadienne, commercialise en moyenne 2500 tonnes/an de riz décortiqué. De même, l'appui de l'ONG Afrique Verte a favorisé la création et l'insertion dans les circuits de commercialisation de Jèka Ferré une faïtière qui regroupe 20 organisations paysannes de base (OP) de la Zone Office du Niger. Elle commercialise en moyenne 1500 tonnes/an de riz décortiqué.

Actuellement les bourses aux céréales initiées au Mali depuis 1995 par l'ONG Afrique Verte constituent des débouchés remarquables. Elles créent une relation d'affaire entre les producteurs (individus) et les semi-grossistes, entre les semi-grossistes et les grossistes et entre les coopératives et les grossistes. Le tableau 2 indique le bilan des principales transactions effectuées au cours des trois dernières années dans la région de Ségou.

Tableau 2 : Synthèse des transactions des bourses au riz (région de Ségou)

Quantité de Riz en Tonnes		2010		2011		2012	
		Grain	Paddy	Grain	Paddy	Grain	Paddy
Offres		67 483	30 283	17 997	44 733	7 516	800
Demandes		46 996	46 198	4 911	710	1 325	2 131
Transactions effectives	Quantité en T	355	1 565	354	1 260	224	17
	Valeur FCFA	99 287 500	203 450 000	92 212 500	168 750 000	69 120 400	3 400 000

Source : AMASSA/Afrique Verte, Bamako, Mali

Les collecteurs

Acteurs majeurs de la commercialisation primaire ils peuvent être classés en deux grandes catégories types qui achètent de petites quantités aux producteurs au niveau des marchés ruraux. La première catégorie concerne les collecteurs indépendants, qui utilisent leur propres fonds pour effectuer les achats. La deuxième catégorie recouvre tous les autres collecteurs, en particulier ceux qui n'ont pas de capital propre et qui sont préfinancés par des semi-grossistes et des grossistes pour faire leurs achats. Certains collecteurs résident dans des villages ce qui est très important puisque cela implique que les producteurs peuvent vendre une partie de leur production à tout moment. Ces collecteurs peuvent parfois fournir des prêts aux producteurs pendant la période de soudure contre des paiements en nature (paddy) lors de la récolte. Ils se chargent de la collecte du riz à partir des foires hebdomadaires locales en leur nom ou au profit de grossistes commerçants basés dans les centres urbains (champs, foires etc.). Leur approvisionnement se fait auprès des producteurs individuels et ils revendent directement aux consommateurs finaux. Ils peuvent aussi constituer des stocks pour les semi-grossistes et les grossistes. Les prix de vente subissent une forte variabilité et les plus bas sont observés en début de récolte.

Progressivement les organisations de producteurs prennent un rôle croissant, dans la collecte primaire à travers l'approvisionnement en intrants et le biais du décorticage du paddy (remboursement en nature).

Les semi-grossistes pratiquent un système de stock intermédiaire dans l'objectifs de le revendre soit aux détaillants ou même selon les opportunités du marché, aux grossistes.

Les marges dégagées sont généralement faibles mais ces acteurs assurent leur survie par le rythme accéléré des transactions.

Les commençants grossistes sont les grands marchands de riz installés majoritairement dans les grandes villes régionales et dans le district de Bamako. Ils ont une capacité de stockage moyenne d'au moins 20 tonnes par rotation. Menant diverses activités, ils s'approvisionnent à partir de divers réseaux de collecteurs qu'ils préfinancent. Leur poids est très important au niveau de la filière dans la mesure où ils contrôlent les importations du riz. Ils ne sont pas forcément issus du milieu traditionnel du commerce céréalier. La profession est très concentrée, avec quelques opérateurs nettement dominants qui exercent un véritable «monopole» avec aussi l'avantage de l'accès au crédit bancaire pour le riz importé.

Les commerçants détaillants constituent les points de vente de proximité. On les retrouve sur les marchés ruraux et urbains, dans les quartiers (boutiques). Ils sont pour la plus part des vendeurs de céréales sèches (mil, sorgho, etc.) et de riz. Ce phénomène s'explique par la forte demande du riz.

Les transporteurs : les petits transporteurs avec les charrettes à traction animale et à bras transportent généralement le riz du domicile vers les marchés de proximité ou marchés ruraux. Quant aux grands transporteurs avec les camions ils assurent les liaisons entre les différents points importants de transaction que sont les marchés ruraux et les marchés des grandes villes régionales et les marchés de la capitale.

Les consommateurs finaux : Ce sont les ménages, les gargotes, les restaurants, les hôtels et les restaurations collectives (camp militaire). Les consommateurs du riz sont à majorité des urbains car en milieu rural le riz est loin d'être l'alimentation de base.

Malgré quelques actions de contractualisation encore limitées, les relations entre les acteurs impliqués dans le processus de commercialisation du riz demeurent informelles. Elles souffrent de la maîtrise insuffisante de l'information du marché et la méfiance réciproque:

- Les commerçants s'approvisionnement en riz directement sur les marchés locaux ou à travers des collecteurs/intermédiaires et/ou des producteurs et leur organisations;
- Les intermédiaires: ce sont des collecteurs locaux qui achètent le riz au compte des grossistes qui les financent;
- Les producteurs et leurs organisations: les producteurs individuels vendent leurs stocks (au besoin) et les Organisations de producteurs transforment et vendent le paddy collecté au titre du remboursement des prêts contractés avec les institutions financières;
- Les transporteurs assurent l'acheminement des stocks vers les centres de consommations notamment Bamako.

Les acteurs reconnaissent que cette absence de relations contractuelles formalisées entre les différentes parties (les producteurs et leurs organisations, les collecteurs et les commerçants, les transporteurs) est un facteur de risques. Les risques peuvent porter sur les détournements de fonds de commercialisation, le non-respect des engagements vis-à-vis du partenaire principal (vente du riz collecté à un autre commerçant pour gagner plus de marge) et souvent la livraison d'un riz de mauvaise qualité marchande, par les intermédiaires...etc.

3.5. La consommation du riz

Le riz occupe une place centrale dans les habitudes alimentaires de la population, principalement en milieu urbain. Dans les ménages urbains, on consomme en moyenne plus de 60 kilos de riz par personne, par année. En termes de volume le riz reste deuxième derrière le mil qui est la principale céréale produite et consommée, et derrière le sorgho dans les zones rurales. L'augmentation de la consommation de riz s'est faite de manière spectaculaire. En 2011, les besoins de consommation en riz étaient de 79,35 kg/personne/an, avec une population totale de 15 006 354 habitants, donc un besoin annuel de consommation de 1 190 724 tonnes de riz. Elle était de 57,24 kg en 2006 (source : CPS-MA).

Analysant la situation sur les deux dernières décennies, Koné (2011) note que les besoins nationaux annuels de consommation du riz au Mali, avant la crise alimentaire de 2008-2009

étaient de l'ordre d'environ 900 000 tonnes/an pour une production annuelle estimée en août 2008, à près de 500 000 tonnes/an. Ces besoins sont en nette croissance du fait des changements dans les habitudes alimentaires. Le niveau de la consommation de riz qui était de 34 kg/pers/an en 1989 pour l'ensemble du Mali est passé à 53 kg/pers/an en 2001 soit une progression d'environ 3,7% par an. Dans les villes, la croissance est plus élevée et la consommation à Bamako est projetée à 67 kg/pers/an en 2016. (Koné, 2011).

Dans son bulletin sur le Marché du Riz N° 003 de juin 2014, AMASSA note que la production nationale de riz couvre environ 93% des besoins. Le déficit est couvert par les importations commerciales (environ 100.000 tonnes de riz blanc/an), les aides alimentaires en riz et les dons (6.188,8 tonnes en 2013).

Globalement, les taux de couverture des besoins nationaux à partir de la production nationale de riz, fluctuants selon les années, seraient en moyenne de 85 % (Kergna, 2014).

La préférence marquée des consommateurs pour le riz local, notamment la variété «Gambiaka» expliquerait partiellement son prix relativement élevé par rapport au riz importé. Le riz étuvé est également un produit auquel les maliens sont très attachés. La demande nationale exprimée essentiellement au niveau de certains bassins de production de riz (Mopti et Sikasso) et marginalement des grandes villes est estimé à 10% du volume total produit (Fall, 2010).

Outre les pouvoirs publics, la défense du consommateur est assurée au Mali par deux associations de consommateurs (ASCOMA et REDECOMA) dont les activités, peu connues des populations, ciblent surtout les hausses des prix et la qualité de certains services sociaux comme l'eau, l'électricité, la santé, etc.

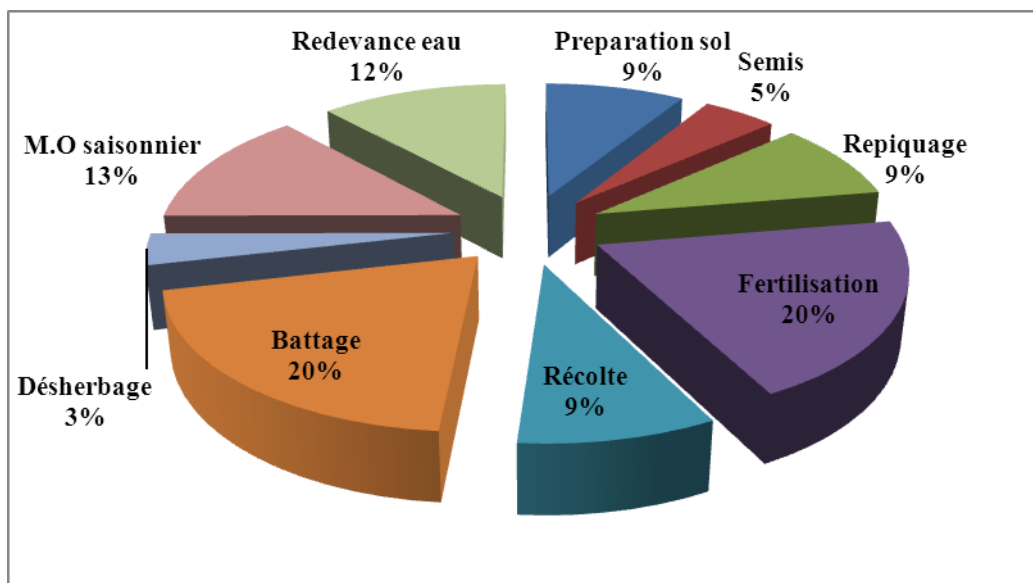
Bien que souvent défini comme étant «**ce que le consommateur est prêt à payer**», le prix est étroitement lié au coût de production qui est un déterminant majeur de la compétitivité du riz local. Généralement le coût de production est déterminé par l'ensemble des services techniques sur la base d'estimation des différentes charges et du rendement moyen pour calculer le coût du kilogramme de paddy produit par système pour en évaluer la performance. Mais cette information est de plus en plus utilisée (à tort ou à raison) par les organisations de riziculteurs dans les négociations de prix ou pour les plaidoyers auprès des décideurs. Ce fait nouveau a conduit les gestionnaires de certains périmètres comme l'Office du Niger à adopter une démarche participative d'évaluation des coûts de production avec les producteurs à travers l'élaboration du compte d'exploitation d'un hectare de riz. Cette approche est un outil d'aide à la décision pour les producteurs (choix techniques, organisationnels et financiers) mais également utilisé par l'Office du Niger pour «minimiser» la part de la redevance eau dans les charges de production. La «réduction» de la redevance eau est une requête récurrente des producteurs à travers leurs organisations. Le dernier exercice effectué en avril 2014 indique, un coût de production moyen de 108 FCFA/kg de paddy (cf. tableau 3) et une part de la redevance eau dans les charges de production estimée à 12% (cf. graphique 5).

Tableau 3: Compte d'exploitation d'un hectare de riz en zone Office du Niger

Désignation des postes	Unités	Quantités	PU (FCFA)	Montant (FCFA)
Semence améliorée(R2)	kg	60	275	16500
Installation entretien pépinière	ha	1	10000	10000
Labour et puddlage	ha	1	50000	50000
Arrachage des plants	ha	1	12500	12500
Transport et distribution des plants	ha	1	12500	12500
Repiquage	ha	1	25000	25000
DAP/NPKS	ha	2	14000	28000
Urée	ha	4	14000	56000
Engrais organique Profeba	ha	20	1500	30000
Désherbage	ha	1	20000	20000
Moisson	ha	1	25000	25000
Mise en moyette	ha	1	10000	10000
Mise en gerbier	ha	1	15000	15000
Sacs vides	sac	70	260	18200
Frais de battage	sac	7		80000
Frais de transport des sacs	sac	63	250	15750
Manœuvre saisonnier	Mois	6	12500	75000
Total charges opérationnelles	FCFA			499450
Frais redevance eau	FCFA	1	67000	67000
Total des charges	FCFA			566450
Coût du kg de paddy		5250	108	566450
Valeur de la production		5250	150	787500
Marge brute				221 050

Source (Nyèta Conseils, 2014)

Graphique n°5: Répartition des charges de production du riz par bloc d'opération

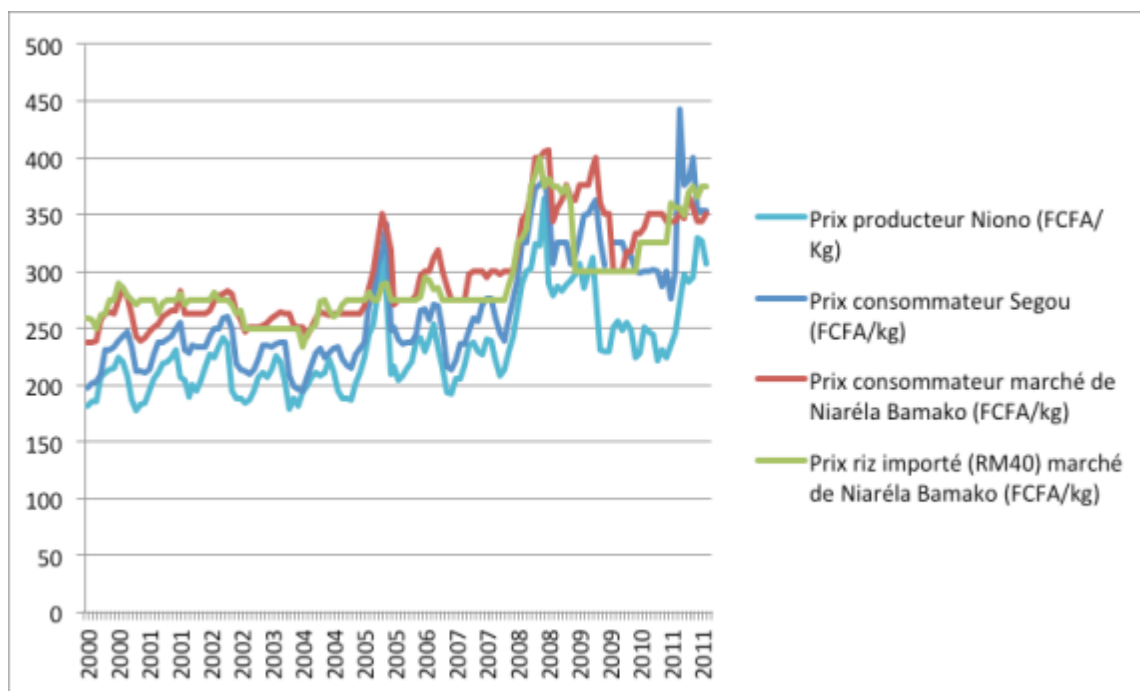


Source: (Nyèta Conseils, 2014)

Dans leur grande variété, chacun de systèmes de culture du riz du Mali dispose de sa propre structure de coûts de production et de qualité du produit. Cependant, du fait que la majeure partie de la production commercialisée vienne du système de culture du riz irrigué, et en particulier de la zone d'Office du Niger, la majorité des études réalisées font référence aux données de cette localité. La principale source d'informations sur les prix agricoles à l'échelle nationale reste l'OMA qui en a une grande expérience et l'expertise requise. Toutefois d'autres structures fortement impliquées dans la question de sécurité alimentaire comme AMASSA AFRIQUE VERTE MALI, produisent des informations jugées très fiables aussi bien sur les quantités que sur les prix.

L'analyse des prix collectés par l'OMA (Graphique 6) montre que jusqu'en 2005, les prix au producteur étaient sujets à des fluctuations relatives, principalement dues à la saisonnalité de la production. En 2005, la crise des prix était principalement due à une sécheresse et une attaque de criquets qui ont limité l'approvisionnement du marché domestique en céréales. Le gouvernement a alors décidé d'exempter de taxes 100 000 tonnes d'importations de riz, une décision qui a déclenché des spéculations sur les prix, la plupart des agents anticipant de grandes pénuries. La crise a eu pour conséquence une augmentation très importante des prix domestiques à la fois au niveau du producteur et du consommateur. Les prix sont restés élevés pendant des mois, et ont ensuite rapidement décliné. Les importations facilitées par l'Etat ont eu pour effets de compenser la hausse des prix sur les marchés. Toutefois, la crise de 2005 était circonscrite au Mali, les pays voisins n'ayant pas constaté d'augmentation des prix similaire

Graphique n°6: Evolution des prix au consommateur et au producteur à Bamako et dans la zone de l'Office du Niger entre de Janvier 2000 à Octobre 2011



Source: OMA, 2011 (In note technique: analyse des incitations par les prix pour le riz au mali, pour la période (2005-2012), février 2014. Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA/FAO).

3.6. Perspectives

Avec un important potentiel d'extension des terres aménagées, des opportunités de marchés à saisir, la filière riz est l'une des filières les plus porteuses pour le Mali. Mais les enjeux liés à son développement demeurent importants notamment:

- la variabilité interannuelle des prix et la pauvreté: comment l'Etat peut-il contribuer directement ou indirectement, à réduire les effets de la hausse des prix sur les groupes les plus vulnérables?
- l'insertion dans le marché régional et la sécurité alimentaire: comment concilier l'exportation vers les pays voisins (facteur d'instabilité des prix) et la sécurité alimentaire des populations?
- la gestion des risques au niveau des différentes chaînes de valeurs : quel apport de l'Etat?

Le schéma de commercialisation des céréales du Mali (2011) propose de nombreuses réformes du secteur des commerçants céréaliers. En particulier le statut de commerçant céréalier est proposé à révision. De même le schéma prévoit l'émergence d'un Grain Board ou interprofession en vue d'une coordination et régulation des activités dans le secteur céréalier. Une amélioration des capacités de stockage ainsi qu'une meilleure circulation de l'information sont envisagées.

Les organisations de la société civile s'impliquent de plus en plus dans la sphère politique de la filière et la réalisation de services aux membres. Parmi les plus importantes on peut citer la CNOP, la PNPRM, la CRU, l'ASCOMA (Association des consommateurs du Mali).

L'émergence (avec l'appui de projets programmes) d'entreprises pilotes dans le domaine de la transformation et de commercialisation du riz dans les grands bassins rizicoles doit être soutenue pour saisir les différentes opportunités. Les importantes potentialités d'augmentation de la production du riz au Mali, augurent de bonnes perspectives pour le secteur de la transformation qui a un rôle important à jouer dans l'amélioration de la compétitivité du riz local. L'installation des mini rizeries montre que la production de plusieurs qualités de riz, correspondant aux attentes des consommateurs et l'amélioration des performances techniques et économiques des installations de transformation sont possibles. Il s'agit donc d'améliorer la qualité du paddy commercialisé, en mettant en œuvre de bonnes pratiques. Mais, la réussite et la viabilité des unités de transformation nécessitent un accompagnement (conseil et formation) sur les points suivants :

- Des études de faisabilités technique et économique détaillées des projets d'unités de transformation du riz ; quels équipements choisir, comment les combiner, comment les rentabiliser ?
- Un accompagnement des gestionnaires de ces unités pour améliorer la qualité du service fourni, la gestion des approvisionnements en paddy, et les performances techniques et économiques des unités;
- Des activités de renforcement des capacités des acquéreurs, des gestionnaires sur les aspects techniques et économiques du fonctionnement des unités de transformation.

L'existence de compétences, d'expertises et d'expériences d'organismes locaux (à l'exemple de Nyeta Conseils et de SOCAFON) dans le secteur de la transformation du riz est un atout pour le développement d'activités de fabrication, de formation et d'appui-conseil. Ainsi, SOCAFON a conçu des équipements adaptés : décortiqueur, mini rizerie. Nyèta Conseils a développé des:

- outils informatisés d'aide à la décision pour des projets d'unités de transformation permettant de réaliser des études de faisabilité économiques de ces projets;
- outils informatisés d'aide à la gestion des unités de transformation : élaboration de plan de trésorerie, estimation des besoins en fonds de roulement, suivi technico-économique des unités, etc.
- modules spécifiques de conseil de gestion et de formation technique et économique pour les différents types d'unités : décortiqueurs, mini rizerie et rizerie industrielle.

L'absence au niveau des organisations de producteurs d'un réflexe suffisant de positionnement sur les marchés notamment institutionnels, faute d'articulations commerciales avec les structures qui font ces types d'achats institutionnels (PAM, OPAM) doit être corrigée. Une bonne politique de communication sur les offres de riz qui existent dans les bassins et de vente groupée à l'échelle des bassins est indispensable car elle augmentera leur pouvoir de négociation et partant, le revenu des producteurs membres.

A travers une nouvelle stratégie de commercialisation des céréales (2012-2022), l'Etat souhaite améliorer le fonctionnement du marché céréalier en vue de garantir la sécurité alimentaire et d'intensifier les exportations des surplus de production (MA, 2011). Les actions devant concourir à l'atteinte de cet objectif, portent sur: (i) l'amélioration de la connaissance des produits des marchés céréaliers; (ii) la facilitation du commerce des céréales dans l'optique de la garantie de la sécurité alimentaire et (iii) l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel du commerce des produits céréaliers (Primature, 2013).

Dans le cadre de la commercialisation des céréales, l'Association Malienne pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaire (AMASSA) organise des bourses de céréales pour assurer la sécurité alimentaire des populations. Les produits les plus commercialisés lors de ces bourses sont le mil, le sorgho et le riz. Les prix sont toujours inférieurs à ceux pratiqués sur les marchés locaux et les OP peuvent ainsi offrir à leurs membres des céréales moins coûteuses, tout en réalisant des marges bénéficiaires. La bourse nationale qui est la rencontre la plus importante a été initiée au Mali à partir de 1995 par Afrique Verte. Depuis 2006 elle a pris une nouvelle ampleur avec l'implication de différents acteurs dans sa co-organisation placée sous l'égide de l'APCAM (Assemblée des Chambres d'Agriculture du Mali). Cette initiative dont l'objectif est de mettre en coordination les différents acteurs de la commercialisation (OP, UT et opérateurs privés), est devenue aujourd'hui une plateforme nationale d'échanges d'informations et de commercialisation des céréales locales. Elles constituent en effet, des outils de commercialisation utilisés pour faciliter le contact entre les fournisseurs (producteurs de riz, des céréales sèches et des produits transformés) et les demandeurs (commerçants, transformateurs, etc.).

De 2007 à 2012, les bourses ont favorisé la réalisation de transactions cumulées portant sur au moins sur 300.000 tonnes de céréales dont 30% en riz.

Plus récemment Afrique Verte a organisé à Bamako (en décembre 2011) une bourse internationale avec la participation de 9 pays de la sous-région, qui a abouti à la réalisation de 50.000 tonnes de céréales dont environ 20% en riz. En mars 2012 une bourse internationale a été organisée à Niamey au Niger puis en décembre 2012 une autre bourse internationale s'est déroulée à Ouagadougou. Ces bourses ont permis la participation des OP Maliennes dont des riziculteurs. La bourse de Niamey et celle de Ouaga ont abouti à des transactions variant entre 17.000 et 30.000 tonnes de céréales dont environ 15% en riz.

De façon générale les bourses permettent de confronter l'offre et la demande et permet d'éliminer plusieurs intermédiaires commerciaux. Les prix issus des bourses sont intéressants pour toutes les parties (offreurs et demandeurs); elles permettent également de garantir la qualité et de fidéliser les relations d'affaires (AMASSA, 2014).

Cette approche de distribution/commercialisation des céréales notamment le riz doit être évaluée et consolidée.

Au niveau sous régional, avec l'objectif de favoriser les échanges entre ses Etats membres, l'UEMOA envisage la mise en place d'une bourse régionale de produits vivriers. Le dispositif envisagé pour la bourse régionale est la création d'une bourse centrale au niveau d'un pays de l'UEMOA et des antennes nationales ou bourses nationales dans chacun des autres pays.

L'articulation entre la bourse centrale et les antennes nationales se fera à travers un mécanisme par lequel les bourses nationales vont informer la bourse centrale des offres de ventes et d'achats des produits vivriers répondant aux critères d'éligibilité exigés par le marché (UEMOA, 2010).

Déjà en 2001, en vue de faciliter les échanges au niveau de l'Afrique de l'Ouest, le Projet d'Appui au Système d'Information Décentralisée du Marché Agricole (PASIDMA) a apporté son assistance à la création du Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur agro-alimentaire de l'Afrique de l'Ouest (ROESAO). L'objectif principal de la création du ROESAO est que ses membres (producteurs, commerçants et transformateurs) se rencontrent pour discuter des opportunités de commercialisation des produits agricoles entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest (PASIDMA, 2010).

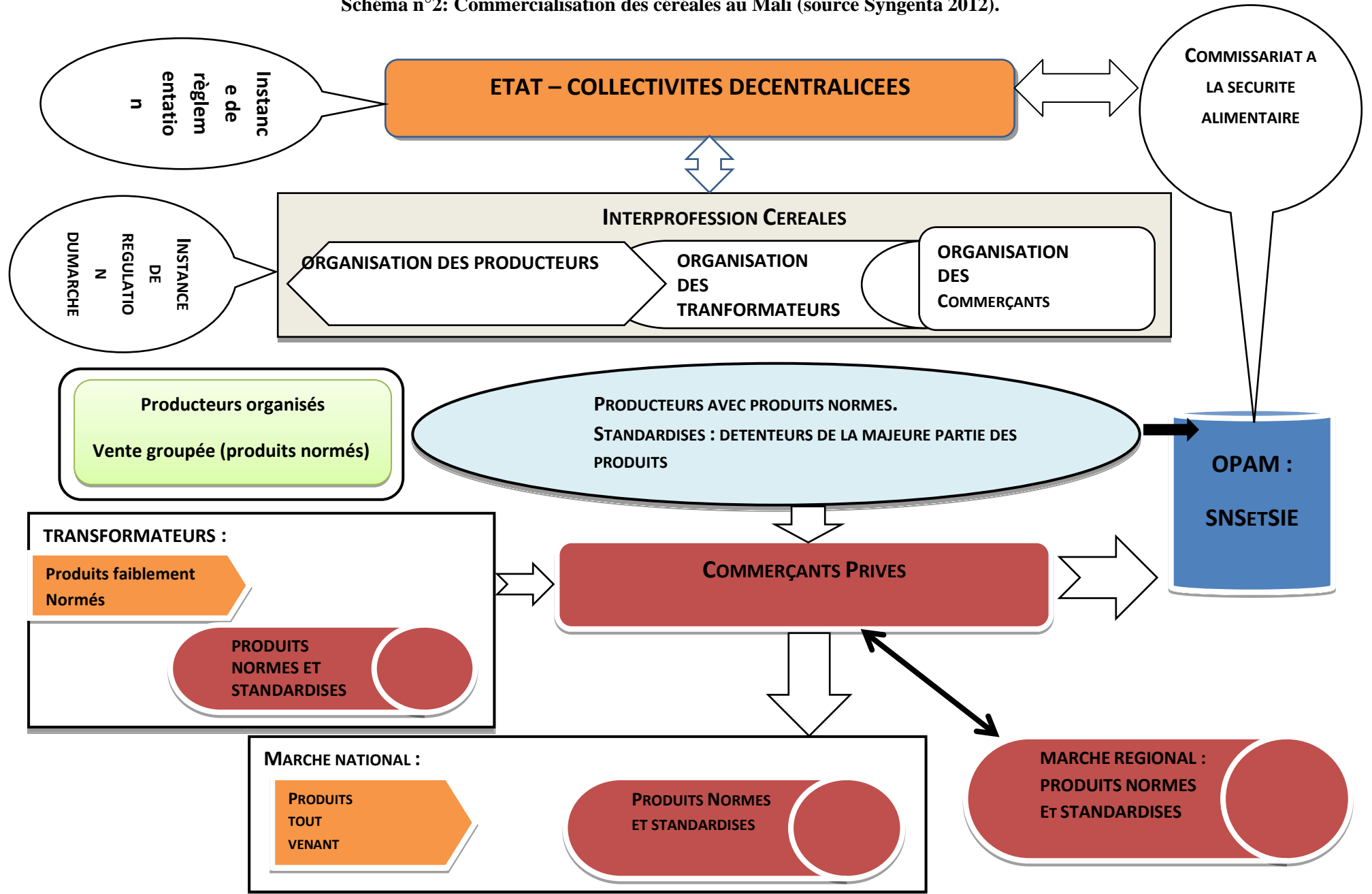
Même si les prix pratiqués connaissent toujours une forte variabilité suivant les marchés et les périodes, la structuration actuelle des circuits commercialisation impliquant les acteurs clés, devrait éviter aux producteurs de liquider leurs récoltes tout en relevant le niveau des stocks excédentaires de riz comme souhaité par la SNDR qui envisage entre autre de contribuer à:

- favoriser les échanges entre les zones excédentaires et déficitaires;
- inciter les producteurs à s'organiser pour défendre leurs intérêts et créer des économies d'échelle pour obtenir des prix plus rémunérateurs, abaisser substantiellement les coûts de transaction (transport, de stockage, manutention...);
- mettre en place des lignes de crédit pour la commercialisation afin d'améliorer la capacité de rétention de l'offre des producteurs qui pourront ainsi éviter de brader leurs productions;
- appuyer les producteurs et les commerçants pour développer des stratégies d'exportation des produits céréaliers.

La dynamique de la Fédération des producteurs membres du SEXAGON de même que la mise en place de l'interprofession des acteurs de la filière riz s'inscrivent clairement dans cette direction. L'influence du riz importé est en régression mais persiste. Les volumes restent encore de l'ordre de 100'000 tonnes/an et peuvent venir en perturbation du marché si des mesures de régulations ne sont pas prises et appliquées (AMASSA, 2014).

Globalement les perspectives de la commercialisation du riz s'inscrivent dans celles proposées pour l'ensemble des céréales, par la fondation Syngenta en 2013 et illustrées par le schéma 2.

Schéma n°2: Commercialisation des céréales au Mali (source Syngenta 2012).



4. Etat des lieux des acteurs intervenant dans les chaînes de valeur du riz au Mali et leur mise en relation

4.1. Concept de chaîne de valeurs

L'approche de la chaîne de valeur n'est pas nouvelle. Elle est basée sur l'analyse sous-sectorielle et a d'abord été popularisée par Michael Porter, un professeur de la Harvard Business School, il y a plus de 20 ans. L'approche a cependant continué à évoluer selon les différentes écoles.

La GTZ dans son ouvrage de référence "Value links", définit la chaîne de valeur, comme l'ensemble des intervenants qui accomplissent les fonctions mentionnées plus haut (producteurs, transformateurs, commerçants, distributeurs, grossistes, détaillants d'un produit donné). Ces opérateurs de la chaîne sont liés par une série de relations commerciales qui font transiter le produit depuis les producteurs primaires jusqu'aux consommateurs finaux. Selon ce point de vue qui privilégie la séquence des fonctions et de leurs opérateurs respectifs, une chaîne de valeur se présente comme une série de maillons (links).

Différentes écoles de pensée répondent à différentes questions : la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale, par exemple, ont conduit plusieurs analyses de chaîne de valeur qui quantifient à un fort degré de particularité le pourcentage de valeur des marchés finaux ajoutée à un produit à chaque étape de la chaîne ainsi que le temps requis pour chacune de ces étapes. Ces données quantitatives peuvent être comparées à des données similaires dans les pays concurrents afin d'identifier les avantages concurrentiels potentiels, ou à l'inverse, les incompétences. Une telle approche permet d'évaluer si une industrie peut être compétitive, et le cas échéant, comment elle peut l'être.

L'approche de chaîne de valeur d'USAID comprend une analyse quantitative mais se concentre aussi sur les aspects qualitatifs : relations entre les sociétés, motivations et structures de gouvernance des industries. Elle ne pose pas simplement la question de savoir ce qui se passe dans une chaîne de valeur, mais aussi pourquoi. Une compréhension de la raison pour laquelle les industries et les sociétés qui les constituent, ainsi que d'autres participants du secteur public et du secteur privé, opèrent comme elles le font, permet le développement de stratégies pour apporter un changement comportemental. Dans les marchés dynamiques, le changement comportemental, plutôt que des "solutions" techniques ponctuelles, mènent à une compétitivité durable (ACDI/VOCA, 2014).

Une chaîne de valeurs comprend une gamme d'activités qui sont nécessaires pour faire passer un produit de la phase de conception, en passant par toutes les phases de production, jusqu'aux consommateurs finaux. Elle peut aussi comprendre le conditionnement, le stockage et la vente finale du produit ou du service après-vente.

La raison d'être d'une chaîne de valeurs est une opportunité de marché avec comme finalité la création ou l'augmentation de richesse/valeur ajoutée au profit de l'ensemble des acteurs, sans laquelle la chaîne ne peut pas exister.

Les chaînes de valeurs comprennent des activités interconnectées à la fois à l'intérieur des entreprises et des exploitations, et entre elles. Une chaîne de valeur traverse plusieurs secteurs économiques¹. Un élément important est qu'une valeur est ajoutée à chaque maillon de la chaîne. Une valeur peut être ajoutée à une denrée de plusieurs manières: en la produisant (comme font les producteurs), en la transformant (comme le font les transformateurs) en la rendant accessible au bon endroit et au bon moment (comme le font les commerçants) et en y ajoutant des services (comme le font certains commerçants, par exemple les commerçants en intrants agricoles qui fournissent des conseils aux producteurs). La chaîne de valeurs se met en place dans un environnement socio-économique local, national et international.

La valeur à partager par les acteurs de la chaîne est le prix payé par le consommateur final. La répartition de cette valeur est basée non seulement sur les coûts de production mais aussi et surtout sur la force des acteurs dans la négociation.

Campen (2014), représente la chaîne de valeurs comme une plante grimpante qui cherche constamment la lumière (le marché), tout en renforçant ses racines et ses points d'attache aux supports (les BDS, les banques). Sa description présente au minimum:

- le marché et les acteurs dans les différents maillons de la chaîne qui sert un marché bien ciblé ;
- les acteurs directs (ceux qui créent ou ajoutent de la valeur au produit), et les acteurs indirects (fournisseurs de conseils techniques, banques etc.) avec disons nom et adresse ;
- le produit, les méthodes de production et/ou de transformation etc. etc., ainsi que les coûts de production et le marges au niveau de chaque maillon de la chaîne ;
- les zones géographiques concernées
- les goulots d'étranglement et les opportunités économiques à saisir.

Par ailleurs la description plus complète doit aussi inclure une analyse genre (par exemple pour chaque maillon: la répartition des rôles, responsabilités, contributions, profits entre les deux sexes) et une analyse environnementale.

Conformément à la diversité des sources de financement plusieurs approches «chaînes de valeurs» ont été testées au Mali (cf. annexe 2). Cependant, la différenciation entre les concepts de filière, chaîne de valeur semble plus complexe pour les acteurs comme en témoigne cette déclaration d'un leader paysan² :

...l'expression « chaîne de valeur ». Cette expression nous distrait. Elle désigne des choses que nous vivons tous les jours, notre réalité, mais avec une appellation savante qui crée de la confusion. Les gens cherchent à comprendre ce qui se cache derrière cette expression, alors que ce n'est rien d'autre que ce qu'ils ont sous les yeux ! C'est la raison pour laquelle la base ne suit pas toujours les responsables et les élus des OP. Ces élus participent à des ateliers dans lesquels ils parlent de chaîne de valeur toute la journée, mais lorsqu'ils reviennent vers la base, les gens cherchent à comprendre, et on débat sans fin sur la définition des chaînes de valeur...»

¹ Secteur primaire de la production agricole, secteur secondaire de la transformation, secteur tertiaire des services

²Faliry Boly : secrétaire général du Syndicat des exploitations agricoles de l'Office du Niger (Sexagon), président de la Plateforme nationale des producteurs de riz du Mali et vice-président du Cadre de concertation des organisations des riziculteurs des pays de l'Afrique de l'Ouest, In Inter Réseaux Développement Rural (février, 2013).

4.2. *Les chaînes de valeurs riz au Mali*

L'exploitation de différentes études réalisées permet de noter une diversité de «chaînes de valeur» selon les différentes écoles.

L'analyse économique des chaînes de valeur de la filière riz (DNDR et PASSIP, 2009) conduite selon la méthodologie Values Links de la GTZ traite de trois chaînes de valeur : « riz Gambiaka », riz brisure produit localement et riz étuvé dans les régions de Ségou et Sikasso.

In «Etude sur la chaîne de valeur riz en vue d'explorer les facteurs affectant les performances des organisations paysannes», Kergna et Cissé (2014), identifient plusieurs chaînes de valeur du riz à l'Office du Niger :

- Paddy des paysans -> décortiqueuses privées -> Riz des paysans -> commerçants collecteurs -> grossistes -> détaillants
- Paddy des paysans -> Promoteurs qui vendent le riz -> Grossistes -> détaillants
- Paddy des paysans -> payé en nature aux organisations paysannes pour les frais de battage -> décortiqueuses privées -> Riz rendu aux organisations paysannes -> Grossistes-> détaillants
- Paddy des paysans -> payé en nature aux organisations paysannes pour les frais de battage -> vendu à la rizerie qui vend le riz -> Grossistes-> détaillants.
- La rizerie GDCM: les acteurs impliqués dans cette chaîne sont : les vendeurs de paddy (producteurs individuels et organisations de producteurs), les collecteurs indépendants et les collecteurs financés par l'usine, les transporteurs et les commerçants grossistes.
- Chaîne des décortiqueuses spécialisées (Moulin 2000): les décortiqueuses spécialisées appartiennent généralement à des individus qui sont des transformateurs/commerçants mettant l'accent sur la prestation de service
- Chaîne du riz DP: les acteurs impliqués dans cette chaîne sont les producteurs et les organisations de producteurs, les propriétaires de décortiqueuses mobiles, les commerçants
- Chaîne de riz étuvé: dans cette chaîne, le paddy est acheté puis étuvé avant d'être décortiqué. Les principaux acteurs de cette chaîne sont les femmes en relation avec les producteurs, les transporteurs et les commerçants.

Le nouveau projet Chaîne de Valeur Céréales financé (CVC) par l'USAID a identifié au cours de ses premières investigations dans les régions de Mopti, Ségou et Sikasso, des chaînes de valeurs qualifiées de «spécifiques», essentiellement constituées autour de mini rizeries : rizerie planète, Rifab (Mopti), Rizerie lac Debo (à Tombouctou), rizerie Delta et rizerie Faranfassisso (Ségou).

La spécificité de ces chaînes de valeurs, réside dans leur structuration de «relations de services» concentrée sur une unité (mini rizerie) de transformation du riz paddy (cf. cas type en encadré). Les acteurs de ces chaînes de valeurs comprennent : le transformateur, les fournisseurs d'intrants (ou agro dealers) dont les principaux sont: Toguna, Faso Jigi et Gnoumani-SA, les organisations de producteurs (de 20 à 100), les établissements financiers (BNDA et BMS-SA), les commerçants grossistes et les pétroliers (pour la région de Mopti).

Chaîne de valeur spécifique Riz : mini rizerie Planète Distribution

La Société «Planète Distribution» créée en 2008 intervient dans transformation et la commercialisation du riz à travers:

- la production de riz paddy par les membres de 100 coopératives de base ;
- la fourniture de crédits intrants agricoles (gasoil, huile, engrais, semences) aux Organisations Paysannes pour la production de riz paddy dans de meilleures conditions. Le remboursement se fait en nature (paddy) à la récolte;
- des ventes et location de groupes motopompes aux Organisations Paysannes nécessiteuses, afin de garantir la production.

Ce niveau d'implication dans le processus de production, de transformation et de commercialisation l'amène à nouer des relations de partenariats basées sur la confiance avec :

- Toguna-SA fournisseur d'engrais (DAP, Urée);
- SOMAYAF, fournisseur de carburant et lubrifiant ;
- GTZ pour les Groupes Moto Pompes et accessoires
- La Banque Nationale de Développement Agricoles (BNDA), pour le financement d'une partie de son fonctionnement et la garantie de certaines OP partenaires;
- Un prestataire de services (GIE PEENAL) pour des appuis ponctuels dans la réalisation des dossiers de crédit et le conseil technique.

L'unité de transformation est une mini-rizerie de type SO-CAFON. La capacité journalière de transformation de l'unité est de 1,5 tonnes/h à 2tonnes/jour soit 250 à 300 sacs de paddy pour une Capacité annuelle de décorticage de 2000 tonnes. Elle produit du riz calibré en entier long blanchi (qualité ELB), en riz marchand avec 40% de brisure (RM40) et en riz brisure.

*Finally, each time that actors, with complementary actions, can interact and gain revenues (equitable sharing desired), from rice, there is a «**rice value chain**». This rice can depend on the production system (rice culture with total water control, rice culture with rain, rice culture with controlled submergence, rice culture with lowlands, rice culture traditional with free submergence), of the variety (Gambiaka for example), of the quality (rice merchant DP, rice broken, rice high of Gamme, rice dried rice), of the origin (rice local, rice imported).*

4.3. Les acteurs

Les principaux acteurs intervenant dans les chaînes de valeur du riz sont: l'Etat et ses services techniques, les partenaires techniques et financiers, les producteurs et leurs organisations socioprofessionnelles, les prestataires de services privés, les ONG et assimilés (Kergna,2014). Leurs interventions peuvent concerner tout ou parties de la chaîne de valeur et porter sur des fonctions politiques, économiques ou techniques. Outre les producteurs et leurs organisations, l'Etat (à travers ses services techniques) et les partenaires techniques et financiers (financement de projets/ programmes), jouent un rôle déterminant dans le soutien des différentes chaînes de valeur du riz.

4.3.1. L'Etat et les services techniques et assimilés

L'Etat à travers le Gouvernement initie et conduit les politiques nationales de développement. Dans le secteur de l'agriculture et de la filière rizicole en particulier, il définit la vision nationale du développement agricole et promeut cette vision à travers des mesures de

politiques, la mise en œuvre de projets et programmes en mobilisant des ressources tant internes qu'externes avec ses partenaires techniques et financiers. Ces interventions ciblent la quasi-totalité des sous-secteurs du développement rural: infrastructures, recherche, appui-conseil, approvisionnement en intrants, etc. Dans le domaine de la filière Riz en particulier, l'Etat assure la tutelle et la coordination des projets et programmes ou délègue certaines de ses missions régaliennes (conseil rural, réalisation et maintenance d'infrastructures et équipements ruraux, etc.). Par ailleurs il octroie des subventions aux producteurs pour les intrants agricoles.

Les principaux acteurs de l'Etat impliqués dans la filière Riz sont les suivants :

- Le Ministère chargé de l'agriculture, maître d'ouvrage des principaux projets et programmes de développement de la filière rizicole, via ses services tels que :
 - La Direction nationale de l'agriculture, en charge de contribuer à l'élaboration de la politique agricole nationale, la coordination et le suivi des projets et programmes, l'appui à la promotion des filières agricoles, etc.
 - La Direction nationale du Génie rural, en charge de contribuer à l'élaboration de la politique d'aménagement hydro agricole, la promotion des cultures irriguées, etc.
 - L'Institut d'Economie Rurale, pour la génération et la diffusion de techniques et technologie appropriées dans les domaines de la production, de la transformation et de la conservation des produits agricoles;
 - Le Service semencier national (production de semences), pour la production, la multiplication et la diffusion de semences sélectionnées;
 - Les Offices (Office du Niger, Office Riz Ségou, Office Riz Mopti, Office de Production Intégré de Baguinéda, Office pour le Développement Rural de Sélingué, Agence Pour le Développement Rural du fleuve Sénégal (ADRS), Projet du Développement Intégré Bani Sélingué (PDI-BS), etc.) qui sont chargés pour le compte de l'Etat, de la maîtrise d'ouvrage déléguée, la gestion de l'eau, la maintenance des infrastructures, le conseil rural et la gestion du foncier ;
 - Les Programmes et les projets d'appui au développement de l'agriculture (Initiative Riz, Projet d'Appui à la filière Semencière programme d'Appui au sous-secteur de d'irrigation de proximité).
- Le Ministère de l'industrie et du commerce, chargé de la réglementation du suivi et de l'application de la réglementation de la législation en matière d'équipements industriels, des autorisations d'importation de produits agricoles et d'intrants, notamment à travers:
 - La direction nationale des industries
 - La Direction nationale du commerce et de la concurrence.
- D'autres ministères peuvent également être impliqués à divers niveaux dans la promotion de la filière riz selon les secteurs considérés.

4.3.2. Les partenaires techniques et financiers

Il s'agit essentiellement des bailleurs de fonds des projets et programmes dont les stratégies visent à appuyer les acteurs de la filière Riz. Regroupés au sein du groupe développement rural des PTF, il s'agit de:

- L'US-AID dont les interventions visent la promotion du secteur privé dans les domaines de la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles dont le riz;
- L'Union européenne qui a consenti d'importants investissements financiers d'appui à la filière rizicole à travers des aménagements de périmètres, renforcement des capacités des acteurs institutionnels, de la recherche;
- La Banque Mondiale (BM) qui a financé des programmes nationaux d'infrastructures rurales, d'appui aux organisations paysannes, de vulgarisation agricole;
- La coopération néerlandaise pour la promotion de différents systèmes de production de la riziculture dans les principales zones agricoles du pays ;
- La Banque Africaine de Développement (BAD) qui a financé des projets d'aménagement hydro agricole pour la riziculture;
- La coopération allemande (KfW/GTZ) qui a financé des projets de réhabilitation et d'aménagement de périmètre pour la riziculture;
- La coopération française (AFD) qui a financé des projets de réhabilitation et d'aménagement de périmètre pour la riziculture, de renforcement de capacités des organisations de producteurs;
- La coopération canadienne qui a financé des projets de commercialisation de produits agricoles;
- D'autres PTF (BID, JICA, etc.) dont les interventions à divers niveaux ministères peuvent également être impliqués à divers niveaux dans la promotion de la filière riz selon les secteurs considérés.

4.3.3. Les Exploitation agricoles familiales et leurs organisations

Le concept de l'agriculture familiale repose sur les unités de production qui emploient essentiellement une main d'œuvre familiale et occasionnellement une main d'œuvre supplémentaire (recrutée temporairement, sous forme d'échange ou autre). Témé 2014 (communication au symposium sur l'Agriculture familiale au Mali, avril 2014).

Les producteurs agricoles sont membres d'exploitations agricoles familiales. Selon la LOA, *«l'exploitation Agricole familiale est constituée d'un ou de plusieurs membres unis par des liens de parenté ou des us et coutumes et exploitant en commun les facteurs de production en vue de générer des ressources sous la direction d'un des membres, désigné chef d'exploitation, qu'il soit de sexe masculin ou féminin»*.

Environ 20% des 805 194 exploitations agricoles recensées au Mali (RGA, 2004) pratiquent la riziculture, essentiellement dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Sikasso et Gao.

La caractéristique fondamentale de ces EAF de riziculteurs est leur taille relativement petite mais surtout leur multifonctionnalité se traduisant par la combinaison de la production de riz avec d'autres cultures (cultures sèches ou autres cultures irriguées) et/ou d'autres activités socio-économiques (élevage, pêche, commerce, artisanat).

De par les capitaux en leur possession (foncier irrigué notamment, matériel et équipement agricoles, main d'œuvre agricole, ressources financières, réseaux sociaux, etc.), les exploitations agricoles familiales comprennent :

- une grande majorité de très petites exploitations rizicoles (avec au plus 2 ha de riziculture en moyenne par exploitation) aussi bien dans les grands périmètres aménagés de l'Etat, les petits périmètres collectifs et les plaines traditionnelles; et

- une minorité de grandes exploitations rizicoles, localisées surtout dans les grands périmètres aménagés de l'Etat et dont le nombre représente environ 5% des exploitants dans ces périmètres. Ces exploitations sont dites «aisées» car elles sont équipées en matériel agricole moderne (tracteur, multicultureur, batteuse, décortiqueuse, etc.), mettent en valeur généralement de grandes superficies de riziculture dans le périmètre (plus de 10 ha) et peuvent aussi disposer d'une superficie en cultures sèches à l'extérieur du périmètre.

Elles ont surtout un troupeau de bovins important (au moins 30 têtes) qui constitue l'indicateur le plus visible du statut social de l'exploitation. Enfin son niveau d'équipement agricole lui permet aussi de réaliser des prestations de travail rémunérées, notamment le labour mécanisé, le battage et le décortilage.

Quelques entreprises rizicoles sont enregistrées dans les zones de grands périmètres (Office du Niger, ODRS). Il s'agit généralement de détenteurs de baux sur de grandes parcelles (entre 10 à plus de 100 ha) qu'ils ont eux-mêmes aménagées.

Les organisations de producteurs sont majoritairement membres d'organisations socioprofessionnelles agricoles (à échelle de représentativité variable) comme les sociétés coopératives, les associations, les unions, les fédérations et les syndicats. Il s'agit selon la LOA, *«d'un groupement de personnes physiques ou morales, à vocation Agricole, qui décident de s'unir pour la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des tiers, la fourniture de biens et de services à leurs membres et/ou la réalisation d'activités économiques au profit de leurs membres»*.

Dans le domaine de la riziculture, pour la grande majorité des associations et coopératives, l'activité principale est l'approvisionnement en intrants (engrais chimiques essentiellement). Cependant d'autres fournissent des prestations dans les domaines de la transformation du riz (décortilage et étuvage), de la commercialisation (mise en commun pour le marché, approvisionnement de coopératives de consommation) et la production de semences.

Des coopératives assurent aussi les fonctions de gestion de périmètre avec plus ou moins l'accompagnement des services techniques de l'Etat, des projets ou des ONG : ARPASO (San), PIV (au Nord), Alatona.

Les organisations syndicales, très actives dans la zone de l'Office du Niger, sont essentiellement à but revendicatif. Elles veillent à l'information, la formation, l'implication et la prise de position de leurs organisations dans l'environnement de production.

Les organisations de producteurs se caractérisent essentiellement par leur multiplicité.

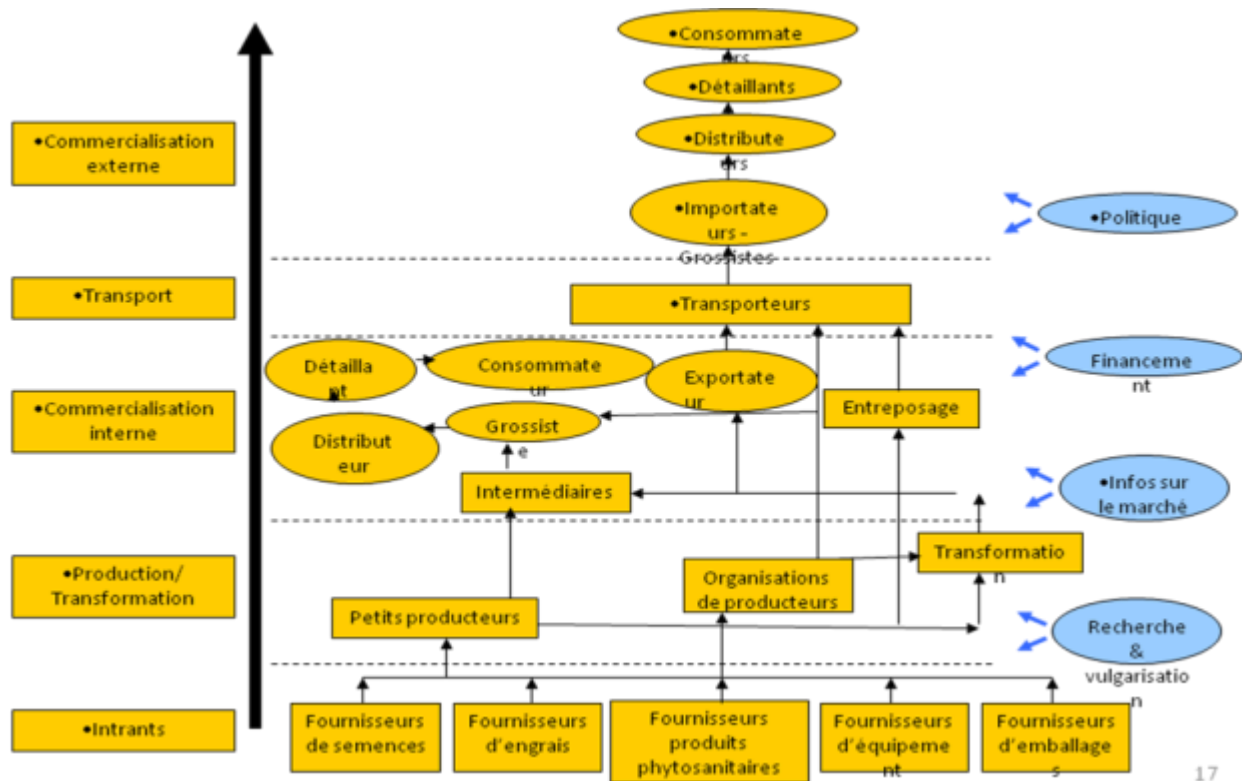
L'Office du Niger et l'Office riz Mopti, comptaient respectivement 1303 et 507 OP en 2012/2013.

Quelques, soit sa forme, l'organisation, est soumise à des contraintes endogènes (mauvaise gouvernance, gestion financière, leadership...etc.) et exogènes (pesanteur sociale et surtout politique) qui impactent négativement sur sa capacité à jouer pleinement son rôle.

4.4. Les relations fonctionnelles entre acteurs

La cartographie du positionnement des différents acteurs (cf. schéma 3) permet d'apprécier leur diversité. Cependant ils se caractérisent par leur faible organisation et le manque d'actions collaboratives et intégrées. Le plus souvent ce sont des individus dans le même maillon de la chaîne qui se regroupent pour surmonter certaines contraintes

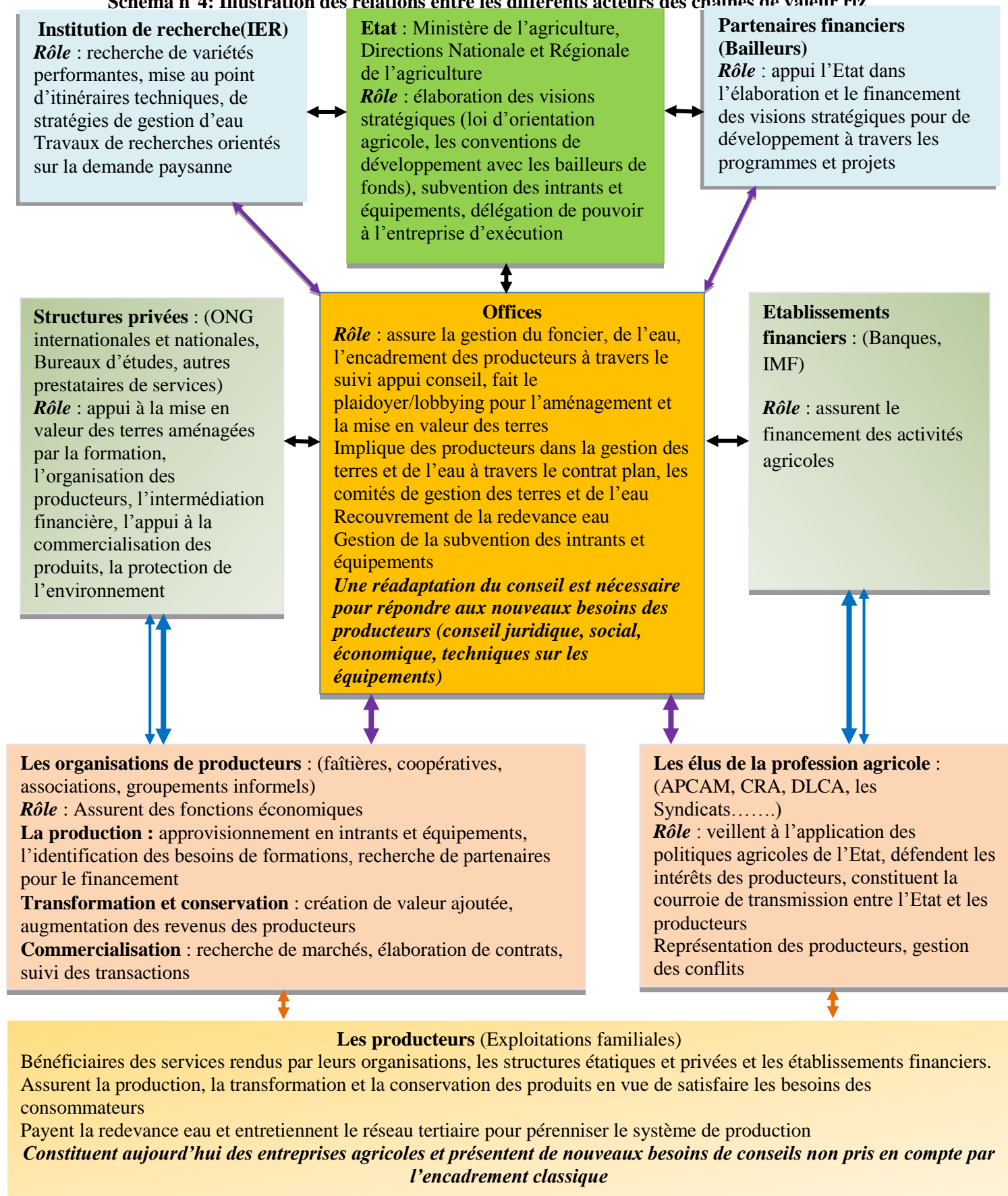
Schéma n°3: Exemple de cartographie d'analyse des Chaines de valeur



Source: FAO

Toutefois, en dépit des insuffisances (globale et sectorielle) la tendance est le développement d'actions concertées autour du développement des chaînes de valeurs observé notamment au niveau des grands périmètres irrigués comme l'illustre le schéma 4.

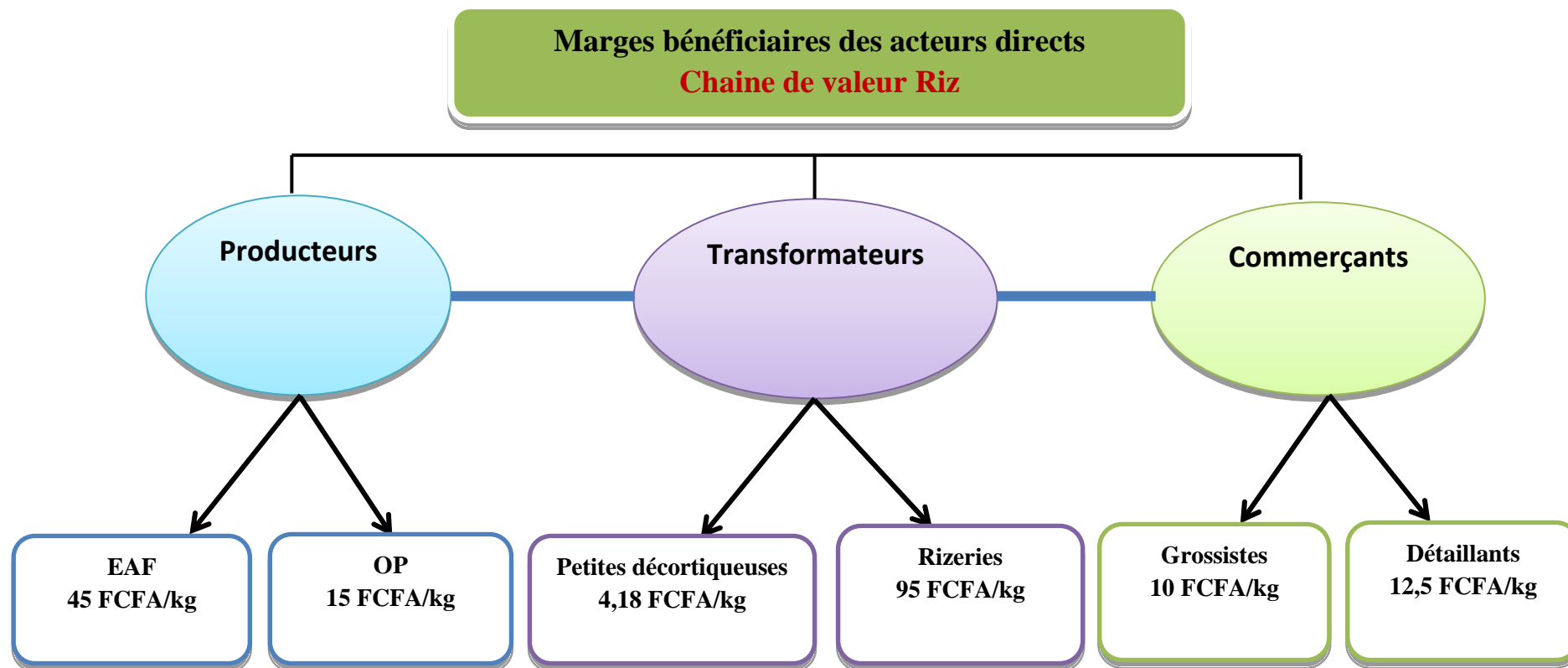
Schéma n°4: Illustration des relations entre les différents acteurs des chaînes de valeur riz



Source : Nyèta Conseils, 2014.

L'amélioration des relations fonctionnelles devrait permettre une meilleure répartition des marges bénéficiaires entre les acteurs clés, contrairement à la situation actuelle caractérisée par de fortes disparités (cf. schéma N° 5).

Schéma n°5: Marges bénéficiaires des acteurs directs



5. Les innovations permettant d'augmenter la productivité et d'améliorer l'accès aux marchés du riz

L'augmentation de la rentabilité de la riziculture malienne à travers une amélioration de sa compétitivité commande des innovations à tous les niveaux des chaînes de valeur.

5.1. L'accès aux facteurs de production

Les différentes initiatives gouvernementales déjà évoquées indiquent une amélioration de l'accès aux facteurs déterminants de la production rizicole. Elles ont entraîné une augmentation de la production nationale de riz. Cependant certaines inadéquations entre la position des gouvernants et la perception des agriculteurs posent problème, à l'image de la situation dans les grands périmètres aménagés.

«La logique officielle, qui sous-tend les choix en matière d'investissement agricole dans les périmètres irrigués, est structurée autour d'une vision de la modernisation de l'agriculture. Les caractéristiques structurantes majeures sont, entre autres, une forte intensité technologique, une spécialisation de la production et la promotion de l'agrobusiness comme moyen pour réaliser les objectifs de production. Les exploitations familiales sont considérées comme éléments de ce système, mais celui-ci n'est pas conçu de manière à pouvoir prendre adéquatement en compte leur multifonctionnalité et leur vision de développement», (Bara Gueye, IIED Afrique, 2013).

Certes pour un pays comme le Mali, disposant de peu de ressources le soutien de l'état est toujours en deçà des attentes. Cependant des efforts doivent être faits là où c'est possible. Par exemple la levée de la contrainte liée à l'accès au foncier est nécessaire pour permettre aux producteurs qui en ont l'ambition et la capacité, de pouvoir passer à grande échelle, en produisant plus et mieux.

5.2. La fourniture de services

Les réformes institutionnelles engagées (volontairement ou sous la pression des partenaires financiers) par l'état, ont engendré une diversité d'agents dans la fourniture de services aux différents acteurs de la filière rizicole. Malheureusement cette diversité n'est toujours pas assortie de performance comme perçu à travers le manque ou l'insuffisance de fournisseurs de services compétents dans certains domaines comme la mécanisation agricole, le conseil à l'investissement, la gestion des conflits, la valorisation des produits...etc. Globalement, le système d'appui-conseil est fragmenté et non adapté aux besoins des acteurs en général et singulièrement, ceux inhérents au caractère multifonctionnel des exploitations agricoles familiales.

Globalement il importe de capitaliser, améliorer et soutenir les innovations dans les domaines clés comme:

❖ L'accès au foncier

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Les initiatives de valorisation du potentiel aménageable avec une forte implication des producteurs à l'image de l'approche «**paysans investisseurs**» en cours avec le SEXAGON dans la zone de l'Office du Niger, doivent être consolidées. Les approches favorables à un accroissement du capital foncier «sécurisé» des exploitations agricoles qui le souhaitent doivent être analysées et accompagnées. L'application effective de la directive gouvernementale prévoyant l'attribution d'au moins 10% de nouvelles terres aménagées aux couches fragiles comme les femmes et les jeunes, doit être suivie. Ailleurs, l'amorce de l'assouplissement des pesanteurs sociales qui limitent l'accès des femmes au foncier, doit être consolidée. En dépit des insuffisances constatées dans certaines approches nouvelles d'accès au foncier (partenariat Public-Privés) et d'implication des bénéficiaires dans la gestion des périmètres irrigués (Contrats plan, Etat-Offices-Producteurs, ARPASO, Alatona etc.), elles méritent d'être consolidées en tant qu'outils d'amélioration de la performance et de durabilité de ces aménagements.

❖ *L'accès aux innovations techniques et technologiques.*

Dans le domaine de la production rizicole d'importantes innovations (notamment les variétés de riz performantes et adaptées aux différentes écologies) ont été réalisées par l'IER, souvent en partenariat avec des instituts de recherche internationaux et/ou autres systèmes nationaux de la sous-région. Le tableau 4 présente quelques Variétés de riz vulgarisées dans les aménagements avec maîtrise totale. En submersion contrôlée et en submersion libre les variétés améliorées utilisées sont la DM16, le Kao Gwen et des anciennes variétés dressées comme la D52-37 complétées par des variétés locales. Les semences de ces variétés sont très peu produites cela se traduit par l'utilisation de semences très dégradées avec des mélanges de variétés importants.

En riziculture pluviale une place importante est faite aux nouvelles créations de variétés Nerica et autres variétés pluviales qui sont très productives avec des qualités de grain appréciées

Des itinéraires techniques (moins consommatrices d'eau) et peu dangereuses pour l'environnement sont en cours de validation à travers des activités de recherche développement.

Tableau 4: Quelques Variétés de riz vulgarisées dans les aménagements avec maîtrise totale

Matériel végétal	Niveau de performance
<i>Variétés à cycle court : 120 j (semis maturité) en saison humide et 130 j (semis maturité) en saison sèche, améliorées pour la double culture intensive du riz, dont le cycle cadre bien avec le calendrier cultural. Adaptées pour la contre saison ou les PIV pour la double culture</i>	
Wassa (IR- 32307-107-1-2-2)	Rendement moyen 5 t/ha avec un potentiel de 8 t/ha
Nionoka (AD 9246)	Rendement moyen 5 t/ha avec un potentiel de 8 t/ha
RPKN – 2 (Télimani)	Rendement moyen 5 t/ha avec un potentiel de 8 t/ha. Tolérante au froid
Wat 310 ou Sambala Malo en cours de diffusion	Rendement moyen 6t/ha avec un potentiel de 8 t/ha
Nerica L1 et Nerica L2 en cours de diffusion	Rendement moyen 6 t/ha avec un potentiel de 8 t/ha
<i>Variétés cycle Moyen : 135 j (semis maturité) améliorées et recommandées exclusivement pour la culture de saison humide</i>	
BG 90-2	Rendement moyen 6 t/ha avec un potentiel de 10 t/ha sensible à la virose du riz
Bouaké 189	Rendement moyen 6 t/ha avec un potentiel de 10 t/ha sensible à la pyriculariose et sensible à la virose
ADNY 11	Rendement moyen 6 t/ha avec un potentiel de 10 t/ha tolérance à la pyriculariose
Kogoni 91-1 (<i>Gambiakasuruni</i>)	Rendement moyen 6 t/ha avec un potentiel de 10 t/ha tolérante à la pyriculariose et à la virose du riz
Sahélika (ECIA 36-2-2-1-4)	Rendement moyen 6 t/ha avec un potentiel de 10 t/ha tolérante à la cécidomyie et à la virose du riz
Jamajigui (Leizhong 152)	Rendement moyen 6 t/ha avec un potentiel de 10 t/ha tolérante à la cécidomyie et la virose du riz
Sébérang M R 77	Rendement moyen 5 t/ha avec un potentiel de 7 t/ha tolérante à la pyriculariose.

Source: Diakité, 2010

Dans le domaine de la transformation du riz, les innovations portant sur les équipements (mini rizeries) et le process (trilage et calibrage du riz blanc, emballage, étuvage amélioré) doivent être consolidés tout en facilitant leur utilisation à grande échelle par les acteurs. Les nouveaux outils d'appui conseils aux gestionnaires d'unités de transformation pour améliorer leurs performances techniques et économiques, doivent être largement diffusés.

Dans le domaine de la commercialisation, l'amélioration de la qualité du riz est un atout pour conquérir de nouveaux marchés (institutionnels et sous régionaux). Les initiatives basées sur l'établissement de relations commerciales saines et transparentes entre les acteurs à l'image des bourses de céréales organisées par AMASSA, doivent être consolidées. Elles permettent aux petits producteurs d'accéder aux marchés à travers le regroupement des offres et de

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

vendre leur riz à un prix rémunérateur; chose impossible dans une démarche individuelle. Il en est de même pour celles portant sur l'accès aux informations commerciales.

6. Propositions d'une meilleure gouvernance des chaînes de valeur du riz local au profit des riziculteurs familiaux

La Gouvernance de toutes les chaînes de valeur du riz pose problème à tous les niveaux; depuis les institutions jusqu'aux acteurs de base dans un environnement global à l'épreuve de multiples enjeux politico-financiers. Mais les effets de la mauvaise gouvernance sont surtout perceptibles, avec plus d'impact négatif au niveau des structures étatiques et les organisations de producteurs.

Les insuffisances dans la gestion des ressources humaines et financières, et autre trafic d'influence, au niveau des structures étatiques, limitent l'impact des actions d'amélioration des différentes chaînes de valeur.

Les organisations de producteurs qui se créent et disparaissent au rythme des opportunités de financement, souffrent de leurs insuffisances endogènes (analphabétisme des membres, mauvaise gestion des ressources financières «captées», concentration de pouvoir, prétention politique des leaders etc.) et des pesanteurs exogènes (promesses électoralistes des parties politiques et autres leurs). Toutes choses qui finissent par élargir le fossé entre les membres et les responsables et/ou les transformer en coquille vide, parce que, incapables d'assurer la fourniture de services nécessaires pour la production rizicole.

Les rapports entre les acteurs, sont régis sur fond de manque de communication et surtout de «redevabilité». Les institutions étatiques semblent ne pas se sentir redevables vis-à-vis des producteurs et leurs organisations de même, certains responsables des structures paysannes, nantis de leur prédominance financière et leurs relations privilégiées avec les gouvernants, ignorent volontairement ce principe de redevabilité qui pourtant leur confère le statut de «représentant désigné» de la profession.

L'amélioration de la gouvernance des chaînes de valeur du riz, impose à la fois transparence, renforcement des capacités et surtout instauration et application d'un principe de redevabilité.

7. Pistes et trajectoires pouvant déboucher sur la création des plateformes d'innovation et développement des plateformes multi-acteurs

Une plate-forme est un «plateau» d'échange d'expériences et/ou d'union d'efforts, pour atteindre un objectif commun. Cet objectif peut être l'atteinte de résultats escomptés ou la promotion d'une innovation. Quand elle est constituée par un groupe homogène (même famille professionnelle) on parle de plate-forme simple. Elle prend la dénomination de plate-forme multi acteurs, quand elle regroupe différentes familles professionnelles.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Cependant la création d'une plate-forme requiert un certain niveau d'organisation. Sur l'ensemble des familles professionnelles intervenant dans les différentes chaînes de valeur du riz, celle des producteurs semble être relativement mieux organisée comme en témoigne :

- L'existence d'organisations paysannes fortes dans les grands bassins de production (Faso jigi, ARPASO, SEXAGON...etc);
- La mise en place de (07) sept Plateformes Régionales des Producteurs de Riz au niveau des régions administratives ;
- La mise en place d'une Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali (PNPRM qui fédère les (07) sept représentations régionales, avec plus de 300 organisations rizicoles de base, de taille et de nature différentes (fédération, unions de coopératives, des groupements, des coopératives, des associations, syndicats, etc.) ;
- La mise en place de comités paritaires de concertation régionale ;
- La mise en place d'un cadre national de concertation

Pour les exploitations agricoles familiales la priorité est l'existence d'un espace approprié leur permettant d'exprimer leurs véritables «besoins», et de les traduire en «demandes» de services spécifiques (en termes de contenu, le calendrier, la méthode de livraison, etc.) pour produire plus de riz et gagner plus d'argent, tout en restant dans le cadre de leurs stratégies d'existence multifonctionnelles. Il s'agit donc de favoriser la définition et la mise en œuvre de stratégies garantissant la viabilité des différentes chaînes riz à travers la levée des principales contraintes. En effet, quel que soit la chaîne de valeur riz, elle connaît des contraintes au niveau de tous les maillons. Elles peuvent être techniques, organisationnelles, financières tout en étant spécifiques (liées à une chaîne) ou globales quand elles sont liées à l'environnement général. Autrement dit ces contraintes peuvent être liées aux acteurs, aux facteurs de producteurs et aux circuits de valorisation.

Exemple la faiblesse des organisations de producteurs se traduit par:

- L'insuffisance dans le processus d'approvisionnement en engrais de qualité, à temps et à faible coût ;
- Des difficultés d'accès au crédit à moyen et long terme ;
- Des difficultés dans le remboursement des crédits contractés auprès des établissements financiers et des fournisseurs ;
- Le manque de politique commerciale pour réaliser des achats groupés de pièces de rechange de qualité, à bon prix avec des délais de livraison court pour les motopompes
- Les difficultés d'accès aux données et aux informations du marché ;
- la non production d'information en temps réel pouvant servir d'outil d'aide à la décision

L'amélioration de l'organisation des autres familles professionnelles (transformateurs, commerçants et transporteurs) est nécessaire pour la prise en charge des principaux facteurs empêchant le développement des chaînes de valeur riz au Mali que sont :

- La qualité du riz commercialisée : le riz des décortiqueuses privées contient un taux de brisure et d'impureté élevé.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- La politique autour de la propriété foncière dans les casiers aménagés qui rend le sous-secteur peu attractif à l'investissement. Ceci empêche le développement de la chaîne de valeur du riz dans tous ses aspects.
- L'approvisionnement en intrants des producteurs faisant face à des menaces de deux côtés : d'une part, les interventions du gouvernement et les subventions favorisent la rentrée de beaucoup d'acteurs dans le secteur ; d'autre part le faible contrôle gouvernemental fait que les distributeurs agréés, sont concurrencés par des vendeurs illicites.
- Le marché du riz dominé par deux à trois grands commerçants impacte négativement la compétition de la chaîne de valeur.
- les transactions sont souvent basées sur des relations personnelles, ce qui réduit les options de commercialisation et les capacités de négociation des acteurs

La Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali est une nouvelle organisation professionnelle agricole à caractère associatif qui se veut singulière à travers une volonté affichée d'influencer les politiques étatiques politiques de développement du monde rural en général et de la riziculture en particulier. Son objectif est d'une part d'œuvrer pour assurer aux exploitations rizicoles du Mali un revenu décent de leur activité et d'autre part d'offrir un cadre de concertation, de promotion et de renforcement des capacités des organisations membres, pour leur meilleure participation à la définition et la mise en œuvre des actions de développement durables. Cet objectif est le gage pour assurer la viabilité des chaînes de valeur qui commande: la disponibilité d'informations fiables, une meilleure connaissance des acteurs et leur organisation/professionnalisation, une répartition équitable de la valeur ajoutée créée, un environnement favorable et des mesures d'accompagnement appropriées.

L'atteinte de cet OBJECTIF par la Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali passe par trois mots :

Après sa reconnaissance officielle par l'état, afin qu'elle puisse pleinement jouer son rôle, la PNPR est en droit d'attendre de lui :

- i) une implication dans la conception et la mise en œuvre des grandes politiques nationales en matière de développement de la riziculture au Mali ;
- ii) le renforcement des capacités des responsables (formations et autres échanges d'expériences) ;
- iii) la mise à disposition de ressources financières complémentaires (en plus de ses fonds propres) pour son fonctionnement.

La plate-forme doit s'investir dans l'amélioration :

- iv) de la gouvernance des organisations (structuration, gestion administrative et financière). La bonne gouvernance et le caractère professionnel des organisations doivent être inscrits dans les critères d'adhésion à la plate-forme ;

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- v) de l'accès des exploitations agricoles familiales au foncier et leur sécurisation, notamment dans le cadre des investissements réalisés au niveau des périmètres aménagés ;
- vi) de l'accès des acteurs aux financements (facilités de mobilisation, taux d'intérêt et suivi post financement) ;
- vii) de l'accès aux marchés (systèmes commerciaux innovants, nouveaux marchés pour des produits de bonne qualité, marchés institutionnels réservés au riz importé, sécurisation des transactions commerciales)

L'institutionnalisation du principe de «redevabilité réciproque» entre tous les acteurs clés (structures techniques d'accompagnement, représentations locales, régionales et nationales des organisations de producteurs) permettra de mettre en confiance les partenaires financiers tout en augmentant le crédit de représentativité des organisations paysannes face à leurs membres.

NB : Cet objectif doit être traduit en un plan d'action réaliste, à soumettre à l'autorité de tutelle.

8. Vers une interprofession riz fonctionnelle au Mali

Au Mali, la mise en place des organisations interprofessionnelles agricoles est régie par la Loi **N°06-045 du 05 Septembre 2006** portant Loi d'Orientation Agricole (**LOA**) et à travers son **Décret d'application N°08-793/P-RM** du 31 Décembre 2008 fixant les modalités de création et d'enregistrement des OIP agricoles.

La situation actuelle se caractérise par un engouement des organisations Agricoles et de nombreux acteurs à créer des organisations Interprofessionnelles Agricoles, des expériences de mise en place d'organisations interprofessionnelles Agricoles avec l'assistance des services techniques, des PTF et des ONG apportés aux initiatives de concertation interprofessionnelle dans les filières aux niveaux local, régional et national.

Les récentes tentatives de création d'une interprofession sur des filières agricoles, notamment sur la mangue, l'échalote/oignon et le riz (expériences PCDA et IICM) ont rapidement montré leur limite en terme d'opérationnalité. Il semble que les conditions nécessaires et suffisantes pour atteindre cet objectif ont péché soit par l'approche, soit par le temps relativement court consacré au déroulement du processus. Ces regroupements d'organisations de producteurs, de transformateurs et de commerçants peinent à fonctionner. Mais les acteurs s'activent beaucoup pour la création d'OIP performantes.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) a conduit, en collaboration avec différents partenaires, deux activités majeures à savoir :

Un atelier national sur l'harmonisation des processus de mise en place des organisations interprofessionnelles Agricoles en République du Mali organisé du 04 au 06 Novembre 2011 à Bamako. Il visait à partager les expériences et approches de mise en place des organisations

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

interprofessionnelles Agricoles en République du Mali afin de convenir sur une approche commune. La rencontre a dégagé un consensus sur les principales étapes devant aboutir à la mise en place des interprofessions Agricoles à savoir :

- Etape 1: Ciblage de la filière ;
- Etape 2: Diagnostic de la filière ;
- Etape 3: Mobilisation des acteurs ;
- Etape 4: Structuration et organisation des acteurs de la filière ;
- Etape 5: Elaboration des textes de base de l'OIP ;
- Etape 7: Demande de récépissé ;
- Etape 8: Demande d'enregistrement ;
- Etape 9: Accompagnement de l'OIP.

NB : l'étape 8 est très importante car elle consacre l'aboutissement du processus avec l'acquisition de l'arrêté du ministre de l'agriculture, sur la base de preuves matérielles comme les PV de réunions/sessions et les rapports d'activités, attestant la fonctionnalité de l'OIP pendant au moins 2 ans.

Des Journées Nationales de concertation des acteurs sur la stratégie de mise en place de l'interprofession Riz au Mali ont organisées du 04 au 06 Novembre 2013 à Ségou.

L'objectif global de la concertation était d'établir un consensus national autour du projet d'interprofession de la filière riz au Mali (modalités de mise en place, organisations des acteurs et groupes d'acteurs, mobilisation de ressources propres, calendrier) et de définir les conditions et la démarche indispensables à la mise en place de l'interprofession Riz.

Conformément à l'article 174 de la LOA qui stipule qu'il ne peut y avoir qu'une et unique interprofession agricole par produit ou groupe de produits, cette rencontre a été retenue comme membres de la future interprofession Riz :

- La Plate-forme Nationale des producteurs de riz (PNPR) représentant de la famille des producteurs ;
- L'Organisation Nationale des transformateurs de riz ;
- L'Organisation Nationale des Transporteurs de riz ;
- L'Organisation Nationale des commerçants (vendeurs et acheteurs, importateurs exportateurs)

Devant le constat des avancées de la famille des producteurs en matière d'organisation, celles des transformateurs, commerçants et transporteurs ont été invitées à s'organiser le plus rapidement possible pour mettre en place leurs organisations nationales respectives sur le riz.

A l'issue de l'atelier un Comité d'Initiative composé de neuf (09) membres a été mis en place avec comme mandat pour son premier exercice :

- restituer les résultats des différents ateliers et des concertations menées auprès de tous les acteurs ;
- élaborer un plan de travail ;
- proposer le statut de la future interprofession ;

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- proposer un projet de statut et de règlement intérieur ;
- élaborer un guide d'élection ;
- préparer et tenir l'Assemblée Générale Constitutive de la future interprofession de la filière Riz.

Ce comité bénéficie de l'accompagnement de structures partenaires qui sont : l'APCAM, le Secrétariat Permanent de la LOA et l'équipe technique de la Plate-forme Nationale des Producteurs de Riz.

Le processus de mise en place d'une interprofession Riz fonctionnelle, au bénéfice des acteurs de toutes les chaînes de valeur est indispensable pour assurer la participation de l'ensemble des acteurs à la définition des politiques agricoles du Mali, doit être achevé. La PNPRM, forte de son bon niveau d'organisation pourrait en être le porteur. Cependant il faudra capitaliser l'existant. En effet, des expériences en cours, on note que les producteurs font l'objet de convoitises des partenaires dont chacun tente de marquer de son «étiquette» l'organisation qu'il a «initié» ou appuyé financièrement. Cette situation est liée à l'absence de sources de financement autonomes et pérennes des OIP.

Dans la mesure où les différents acteurs de la filière riz, n'ont autre choix que de passer outre les intérêts individuels et partisans, pour œuvrer solidairement à l'atteinte de l'intérêt général, il importe de placer la question de l'autonomie (partielle ??) de financement au centre des débats. Comment chaque famille professionnelle devra contribuer au financement des activités de l'interprofession ? Les frais d'adhésion et autres cotisations annuelles des organisations membres ne sauraient assurer le fonctionnement de la structure, le recours à d'autres formes de financement comme les prélèvements (négociés) sur les transactions commerciales liées aux produits doivent être explorées.

9. Renforcement des capacités d'analyse des OP et les outils concernant les chaînes de valeur du riz et l'environnement politique et institutionnel

Les organisations paysannes impliquées dans les différentes chaînes de valeur riz, doivent avoir une bonne connaissance des autres acteurs et de leur l'environnement (schémas 5 et 6). Pour ce faire elles doivent bénéficier de l'assistance nécessaire pour renforcer leurs capacités et des outils appropriés pour faire une bonne analyse.

Les principales contraintes soutenant la faible capacité d'analyse des OP sont entre autres:

- Le faible accès à l'information (notamment stratégique), soit par manque d'intérêt (les OP ne vont pas à la recherche de l'information), soit par confiscation, quand elles ont du mal à y accéder auprès des gouvernants;
- L'analphabétisme qui favorise le cumul de responsabilités au niveau de quelques membres sachant lire et écrire dans les instances de décision.

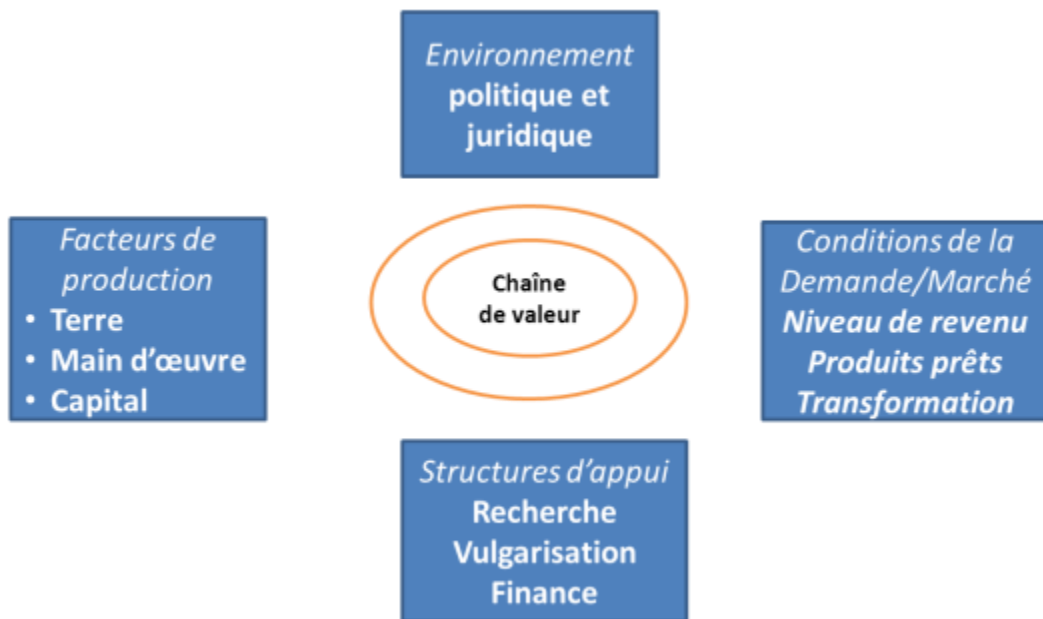
Différents outils de renforcement des capacités des OP (modules de formations, boîtes à outils etc.) ont été élaborés par les projets et programmes, mais leur application souffre

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

d'insuffisance en rapport avec le faible niveau d'alphabétisation des utilisateurs et leur inadaptation aux nouveaux besoins.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

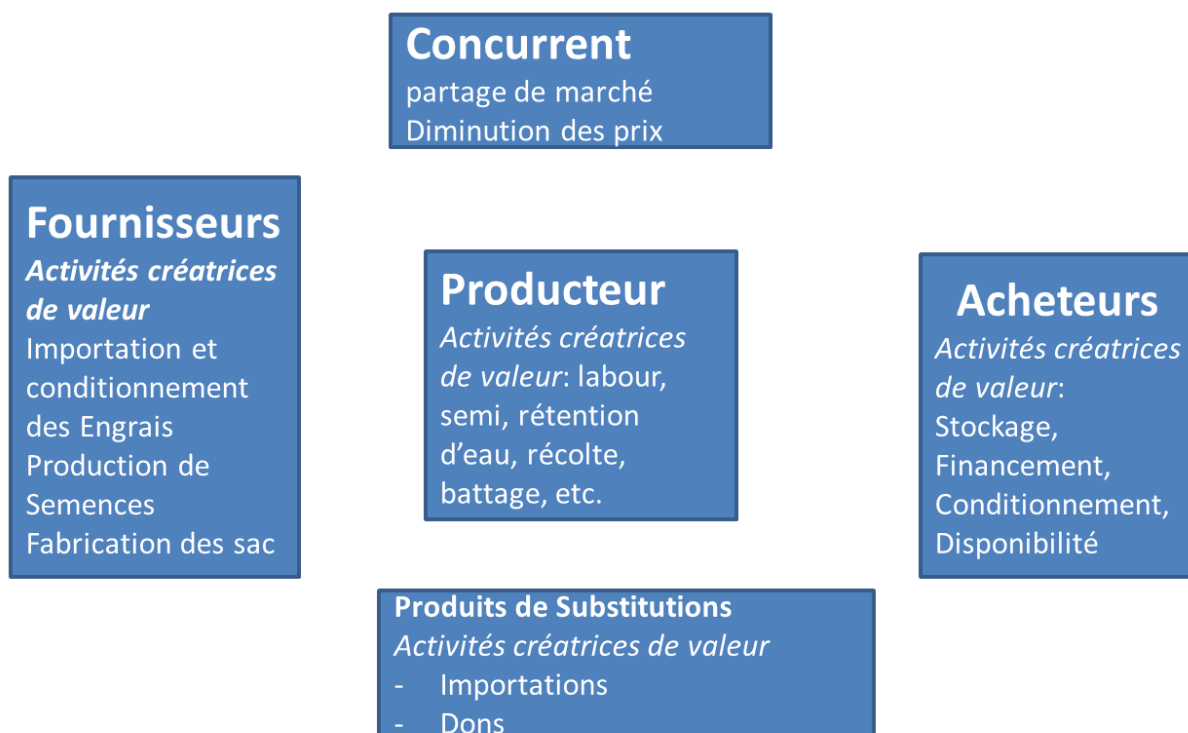
Schéma n°6 : Environnement de la chaîne de valeur



Source : Jazayeri A. 2014 (projet USAID, Chaînes de valeur Céréales)

Schéma n°7 : Aperçu sur la chaîne et le partage de la valeur

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»



Source : Jazayeri A. 2014 (projet USAID, Chaînes de valeur Céréales)

10. Quelques pistes de plaidoyer pour la levée des contraintes que rencontrent les acteurs des chaînes de valeur du riz.

Au regard des différentes contraintes évoquées, le soutien des différentes chaînes de valeur du riz, nécessite des mesures d'accompagnement à travers quelques leviers comme :

- ❖ La poursuite du soutien de l'état à travers des actions fortes comme l'initiative riz (élargie aux équipements), l'amélioration des conditions d'accès, au foncier et aux financements;
- ❖ Une bonne politique d'organisation des acteurs tout en assurant un appui/conseil adéquat au niveau de toutes les chaînes de valeurs du riz;
- ❖ Une bonne politique de prix : tant bien que le marché soit libéralisé, l'Etat devrait jouer son rôle de régulateur avec des interventions ponctuelles à travers des achats ou des ventes publiques.

Le rôle de l'état reste très important dans l'orientation et la réussite des différentes actions de promotion de la riziculture et surtout l'amélioration de son impact sur les couches sociales vulnérables. Il importe donc d'avoir en face de lui des interlocuteurs mieux organisés, avec toute la représentativité et le savoir-faire requis pour participer au processus de définition des politiques de développement de la riziculture au plan national, sous régional et international.

A cette fin, la Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali (PNPRM), devra conduire des actions déterminantes dans les domaines suivants:

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

10.1. Consolidation du soutien de l'état

L'état malien a engagé plusieurs réformes de la filière riz au Mali et des mesures incitatives dont la plus importante a été le programme «Initiative Riz». Ce programme qui traduit la volonté politique du Gouvernement du Mali pour le développement de la filière riz s'est traduit par une subvention de 50% des prix des engrais pour les producteurs, un appui pour l'accès aux semences et aux équipements.

La plateforme nationale, à travers ses démembrements régionaux (plates-formes régionales) a été fortement impliquée dans la gestion de l'Initiative riz, notamment dans la distribution des intrants. Cependant, pour les besoins d'une politique agricole cohérente centrée sur les exploitations familiales agricoles, elle doit davantage contribuer à la définition d'une vision claire de l'agriculture familiale et s'impliquer dans le suivi de la traçabilité des investissements notamment ceux consentis à la subvention des engrais.

10.2. Amélioration et sécurisation de l'accès au foncier

L'accès à un capital foncier sécurisé est un élément déterminant de la production de riz au Mali. Les réformes engagées par l'Etat (LOA, nouvelle loi foncière) sont des signes encourageants. Cependant la logique officielle, qui sous-tend ses choix en matière d'investissement agricole dans les périmètres irrigués, structurée autour d'une vision de la modernisation de l'agriculture et les pesanteurs sociales (cas des bas-fonds et autres systèmes de riziculture), constituent des contraintes pour les exploitations agricoles familiales et les couches fragiles (femmes et jeunes).

En effet, au gré des contraintes budgétaires imposées par les PTF, les états du Sud procèdent souvent à des contournements. C'est le cas au Mali, où faute de ressources financières, l'Etat a dû faire appel à des capitaux (étrangers et nationaux) pour l'exploitation du potentiel de terres aménageables, dans la zone de l'Office du Niger. Une situation difficile à accepter par les exploitations agricoles familiales. Celles évoluant sur les terres aménagées, se sentent «dépossédées» de leur patrimoine, sans que les exploitations rizicoles en voient une fermeture de toute possibilité d'extension de leur capital foncier, en régression continue. Alors qu'un exploitant à l'Office du Niger disposait en moyenne de 10 hectares de terres dans les années 1970, la superficie moyenne par exploitant est passée à moins de 2 hectares en 2009 (AFD, 2010).

Les attributions foncières effectuées dans le cadre de cette approche n'ont pas encore comblé les attentes à cause de leur faible exploitation comme l'atteste l'analyse de la situation en 2010, (Adamczewski A., 2014).

«Sur 871 267 ha attribués, seuls 5,8%, font l'objet d'un bail signé. Sur les 94,2% restant, 60% représentent des projets encore à l'étape de la lettre d'accord de principe, qui ne permet pas de certifier que le projet agricole, sujet de l'attribution, sera approuvé ; 33,7% des terres attribuées le sont pour des projets d'investisseurs étrangers en convention avec l'Etat.

Sur les superficies encore en attribution provisoire, 54% représentent des lettres dont les délais de réalisation des études (nécessaires à l'obtention du bail et à la mise en valeur) sont dépassés, et devraient donner lieu à des résiliations.

Plus de 94% des superficies attribuées ne font l'objet que d'attributions provisoires (820 000 ha). Selon l'ON, sur l'ensemble de ces lettres d'accords de principe 30% des demandes, n'ont pas été suivies de la réalisation d'études techniques (mode d'irrigation) et socio-économiques, dans l'année. Ces demandes portant sur plus de 224 000 ha devraient donc faire l'objet de résiliation.

Une nouvelle tendance observée est celle basée sur un système associatif, où un groupement de producteurs locaux (association, coopérative, GIE, village etc.), acquiert une superficie en bail, qui est ensuite morcelée pour distribuer les parcelles à chaque participant. Elle est soutenue par certaines PTF (coopération néerlandaise, française et allemande).

La question foncière à l'Office du Niger, analysée au prisme de recherches conduites par Adamczewski A., nous amène à résumer le jeu des acteurs en présence à une succession de «**CONTOURNEMENTS**»:

- L'Etat, faute de ressources financières, *contourne* au mieux, les conditions rigoureuses imposées par les partenaires techniques et financiers (PTF) pour tenter de satisfaire la demande sociale et/ou des exigences de relations bilatérales;
- L'Office du Niger, fait du *Contournement* pour assurer sa survie (sauvegarde des emplois, pression sociale, pression politique...) en faisant des entorses à certaines de ses propres règles de gestion... ;
- Les collectivités (sans territoires) tentent de s'immiscer dans la gestion du foncier en *contournant* les textes qui l'ont confié à l'Office du Niger, bien avant la décentralisation;
- Les Investisseurs, choix stratégique (marquage foncier) ou amateurisme (mauvaise appréciation du volume des investissements nécessaires), *contournent* les délais et les règles d'exploitation sur lesquels ils se sont engagés;
- Les exploitants agricoles contournent (location, vente et autres arrangements) les règles de tenure pour assurer leur existence/présence, à travers la sauvegarde d'un capital foncier.

Au regard de toute la polémique liée à la question foncière au niveau de ce grand pôle de la production rizicole au Mali, elle mérite une concertation sérieuse entre la profession agricole et les gouvernants, sur la base d'éléments issus d'une analyse objective.

10.3. Amélioration de l'accès aux financements

Les différents acteurs des chaînes de valeur riz sont confrontés à la difficulté de financer de leurs activités. Les principales causes sont :

- Le faible engouement des banques commerciales pour financer les activités du secteur primaire
- L'absence de ressources longues pour des investissements (aménagement des terres et grandes infrastructures de stockage...etc.) ;

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- Les taux d'intérêt pratiqués (12% à 30%) trop élevés pour couvrir les risques ;
- Les insuffisances dans la structuration et la gouvernance des acteurs et leurs organisations ;
- L'absence d'un dispositif de suivi appui conseils adapté pour les nouveaux besoins (conseil à l'investissement, gestion des entreprises agricole... etc.)

Des actions fortes de plaidoyer sont nécessaires pour la levée totale ou partielle de ces contraintes cependant il importe que la profession agricole mette en place un mécanisme autonome, efficace et durable pour le soutien financier (ne serait-ce que conjoncturel) aux différentes chaînes de valeur du riz.

10.4. Amélioration de la gouvernance des organisations socio professionnelles

En apparence les producteurs jouissent d'une bonne organisation et entretiennent de solides bases de collaboration avec les pouvoirs publics, mais cette observation masque de grosses insuffisances qui limitent les performances de leurs organisations, au risque de leur implosion.

Comme déjà évoqué, l'objectif principal de la création des organisations de producteurs tend à être la capture d'opportunités de financement au détriment de celui de rendre services aux membres. Cela se traduit par une accélération de la cadence de création d'organisations et leur diversité. Une grande majorité des organisations est minée par des conflits internes de leadership sur fond de mauvaise gestion financière (détournement de fonds par les premiers responsables) et influence d'agents externes (politique, administration). Depuis l'avènement de la démocratie et de la décentralisation, les organisations de producteurs sont devenues de véritables objets d'enjeux de positionnement et/ou de soutien politico administratif.

A ces insuffisances s'ajoutent l'analphabétisme. Plusieurs producteurs alphabétisés ont migré dans la sphère politique et les nouvelles générations ne bénéficient plus des vastes programmes d'alphabétisation jadis financés par l'état et ses partenaires, donc peu outillées pour s'approprier les outils d'une bonne gouvernance. Cela se traduit par «l'intrusion» d'acteurs nouveaux, à vocation initiale différente (fonctionnaires retraités ou actifs, jeunes diplômés, recalés de l'école, anciens aventuriers...etc.) dans la gouvernance des OP. Cette cohabitation antagoniste (en terme d'objectifs) mais complémentaire, occasionne dans certains cas, une prise en otage du mouvement paysan. Egalement le dispositif d'appui conseils (qualité, effectif, et disponibilité des ressources humaines) promu par l'état ne semble pas bien adapté aux besoins nouveaux que commande la bonne gouvernance des OP.

Ces insuffisances dans la gouvernance sont d'avantage plus marquées au niveau des organisations féminines évoluant dans les chaînes de valeur riz (organisations de productrices ou étuveuses de riz).

10.5. Amélioration de l'accès aux marchés

Le producteur de riz, ne pourra jamais vivre de son riz que s'il est capable d'accéder à un marché rémunérateur. **Comment faire? Quel marché?**

Le processus de distribution/commercialisation du riz tel que décrit (cf. infra) montre que quel que soit la chaîne de valeur riz, on observe une répartition inéquitable de la valeur ajoutée «La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

entre les acteurs. Parlant de la transformation du riz, Kergna (2014) estime à 45 FCFA/kg de paddy la marge bénéficiaire des producteurs contre 75 FCFA/kg pour le riz entier produit par les transformateurs utilisant des décortiqueuses spécialisées. Quant aux transformateurs de riz DP, ils gagnent en moyenne 4,18 FCFA/kg de paddy. De même, les marges bénéficiaires des détaillants, et des grossistes sont respectivement estimés à 2,5 CFA/kg et 10 F CFA/kg.

Des mesures politiques et autres initiatives d'amélioration de l'accès aux marchés sont en cours. Cependant il importe une forte mobilisation/implication des acteurs pour leur aboutissement. Cela passe par la fourniture d'un produit répondant aux exigences des types de marchés à conquérir à travers des itinéraires techniques et des techniques post-récolte adaptés conduisant par exemple à la transformation du riz en produits finis de consommation pour le marché de produits industriels.

Le regroupement de l'offre (de produits de qualité) est le préalable à la conquête de marchés sous régionaux et institutionnels. Pour les derniers, le nouveau contexte créé par la crise politico-sécuritaire (achats massifs de dons (PAM et autres humanitaires), approvisionnement de l'armée nationale et des troupes de la MINUSMA) est une «opportunité». Cependant leur accès supposent des décisions politiques (à négocier) et plus de professionnalisme de la part des acteurs. Des actions fortes émanent des représentants de la profession (plate-forme par exemple) auprès des gouvernants sont nécessaires pour qu'une partie des importants stocks proviennent de la production nationale de riz. Cela suppose à l'amont une «**Chaîne de valeur Riz marchés institutionnels**» produit par des acteurs choisis selon des critères précis (Typologie) et capables de respecter les clauses du cahier de charges lié à type de marché.

10.6. Durabilité

L'appui aux différentes chaînes de valeurs du riz, se fait désormais dans le cadre du dilemme de la trilogie «**Productivité-Compétitivité-Durabilité**» qui exige de produire plus, à moindre coût tout en sauvegardant l'outil de production (terre, eau) pour les générations futures. Le plaidoyer des acteurs de la filière riz, ne saurait occulter le débat et la réflexion sur cette question, *très déterminante* dans la définition et la mise en œuvre des choix politiques.

Les différents atouts évoqués et surtout la volonté politique des dirigeants d'associer le monde paysan à la définition des priorités du secteur, laissent penser que le Mali a la capacité et les moyens de faire de la filière rizicole un levier de développement durable. Cependant pour le succès et la durabilité de toutes les actions, la filière riz (et à travers, toutes les chaînes de valeur) doit être moins assujettie à «**l'accaparement**», à tous les *accaparements*.

La course au foncier, accentuée (dans les pays du Sud), avec la crise alimentaire de 2008, a contribué à la large «vulgarisation» de ce mot jusqu'à en faire un «appât de pêche» de capitaux étrangers, parce que focalisé sur le contenu d'expropriation foncière des populations rurales pauvres. A l'analyse, l'expropriation de ces populations ne se limite, pas au seul capital foncier. Elle se manifeste aussi au niveau de leur représentation et de l'utilisation des fonds mobilisés pour leur assistance.

De leur représentation: les cas de représentants ayant perdu toute légitimité (faute de crédit) auprès de ceux au nom desquels ils prennent des engagements, d'organisations créées

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

«opportunément» pour capter des fonds et/ou servir des causes autres que celles défendues par les vrais acteurs, constituent un *accaparement*.

De l'utilisation des fonds mobilisés: au niveau des pays du Nord (coopération multilatérale, bilatérale et autres fondations) d'importantes sommes sont mobilisés au motif d'assister les acteurs des différentes chaînes de valeur riz. Les importantes «déperditions» consécutives aux ponctions (frais de sièges, missions d'appui (?) études ?) détournements d'objectifs ou de fonds et autres utilisations peu efficaces), depuis l'origine jusqu'aux responsables des organisations socio professionnelles en charge des chaînes de valeur riz, et qui limitent l'impact des financements sur les bénéficiaires, sont également assimilables à un *accaparement*.

A l'accaparement des terres, il convient d'ajouter l'accaparement financier et de représentation.

11. Conclusions

Cette étude sur les chaînes de valeur riz au Mali a permis de revisiter la situation globale de la riziculture au Mali en terme d'opportunités et de contraintes à travers:

- Une diversité des statistiques (selon les sources) : organisation de producteurs, Services techniques d'encadrement (Offices, Directions spécialisées...). Mais les statistiques officielles demeurent celles publiées par la Cellule de Planification et des Statistiques (CPS) du Ministère du Développement Rural et la Direction Nationale de la Statistique et de l'industrie (DNSI) ;
- Une faible valorisation du potentiel irrigable (seulement 20%) des 2.200.000 ha ;
- Les reformes et autres initiatives de soutien engagées par l'état pour booster la production rizicole ;
- Les initiatives de professionnalisation des acteurs qui se traduisent par des avancées dans l'organisation des producteurs ;
- La diversité des organisations socioprofessionnelles et les difficultés liées à leur gouvernance ;
- La faiblesse des relations fonctionnelles entre les différents acteurs qui est de nature à accroître les inégalités dans la répartition des marges bénéficiaires.

Egalement elle note la persistance de la confusion dans l'appropriation des termes «filères et chaîne de valeurs» par les acteurs et surtout les limites des appuis globaux à la filière rizicole. Cette globalisation est de nature à limiter les impacts des actions, d'où la nécessité d'actions particulières en fonction de la spécificité des chaînes et l'établissement de relations fonctionnelles «gagnant-gagnant» entre les différents acteurs.

Toutes les actions doivent se réaliser dans un environnement favorable à l'augmentation de la production et la productivité de la filière de manière à permettre une amélioration significative des conditions de vie des petits producteurs à travers l'accès à des services de qualité et aux marchés porteurs. Cela suppose une véritable implication des acteurs «mieux organisés» dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de développement efficaces et durables, au niveau national. Confortée et bien outillée, la Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali, en cours de construction, devrait pouvoir être un véritable cadre de concertation pour les différents acteurs et assurer un rôle d'interface entre eux et le pouvoir politique. Des pistes de plaidoyers sont proposées dans ce sens.

12. Bibliographie

Amandine Adamczewski : Qui prendra ma terre? L'Office du Niger, des investissements internationaux aux arrangements fonciers locaux. Université Montpellier, Paul Valéry Montpellier III Thèse de doctorat, mars 2014.

Barris, 2005. La filière riz au Mali : compétitivité et perspectives de marchés. Paris, AFD.

Coulibaly Yacouba Havard Michel : Evolution et perspectives de la transformation du riz à l'Office du Niger au Mali. 3^{ème} Congrès du riz en Afrique. Novembre 2013.

Coulibaly, Y. M., J.-F. Bélières, et al. (2006). "Les exploitations agricoles familiales du périmètre irrigué de l'Office du Niger au Mali : évolutions et perspectives." Cahiers Agricultures 15(6): 8.

Coulibaly, Y M : Etude diagnostic du système commercial de la Fédération des Unions des Sociétés coopératives de Sexagon (FAO/CNOP), 2012.

Coulibaly, Y M : Etude économique pour la cartographie de risques de la filière au Mali (FAO/CNOP), 2011.

CAE, 2001. Test d'amélioration de la qualité du riz produit en zone Office du Niger. CAE, Bamako, 15 p.

CPS/SDR (2012). Bilan Campagne 2011. Rapport Bamako.

CPS/SDR (2013). Bilan campagne 2012. Rapport Bamako

Diakitè, L : Rapport sur la filière Riz au Mali, Juillet 2010.

Diakitè, M. et al : Etude de référence sur la productivité agricole du riz au Mali (CORAF/WECARD), (2009).

Diallo, B. et al : Analyse des prix de parité en Afrique de l'Ouest : le cas du riz depuis la crise de 2007-2008" (rapport de synthèse provisoire), Janvier 2010.

Direction Nationale du Génie Rural (DNGR), 2009. Analyse économique de trois chaînes de valeur de la filière riz. Bamako, DNGR, Mali.

Djiré O., 2009. La fabrication locale d'équipements agricoles : l'expérience de la SOCAFON au Mali. Grain de Sel 48 : 27.

Elbehri, A et Lee, M. Le Rôle des Organisations de Productrice dans les Chaînes de Valeur des Produits Agricoles, FAO/Rome 2011.

EndaDiapol et Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest : Implication des acteurs ruraux dans la définition des politiques de développement des filières vivrières en Afrique de l'ouest et du centre (rapport de mission, Mali, Septembre 2010).

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Fall, A. A. et Diakité L. : Etude Chaîne de Valeur Riz en Afrique de l'Ouest" (CORAF/WECARD), Rapport d'Etude, Mars 2014.

FAO. (2014) : Analyse des Incitations par les Prix pour [Riz] au [Mali]" (note technique).

FAO : Note technique: analyse des incitations par les prix pour le riz au mali, pour la période (2005-2012), février 2014. suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA).

Havard M., 2003. Conseil de gestion aux petites et moyennes entreprises de décorticage du riz auprès de l'URDOC-2. Compte-rendu de mission au Mali, 20 avril au 3 mai 2003. CIRAD, Montpellier, 37 p.

Kergna, A.O et Cisse, I. : Etude sur la chaîne de valeur riz en vue d'explorer les facteurs affectant les performances des organisations paysannes (2014).

MAFAP/SPAAA. Analyse des incitations et pénalisations pour le riz au Mali", Février 2013.

Ministère de l'agriculture, volet agricole du PDES : Plan d'action pour la production de dix millions de tonnes de céréales à l'horizon 2012 (mars 2008)

Office du Niger : Bilan de la campagne 2010/2011.

Office du Niger : Bilan de la campagne 2011/2012.

Office du Niger : Bilan de la campagne 2012/2013.

Office du Niger : Rapport d'évaluation du contrat plan Office du Niger (2013).

Primature, Cabinet du Premier Ministre : Plan d'opération riz Campagne 2008/2009 (Avril, 2008)

Primature : Cellule d'Analyse et de Prospective ; Note de Prospective N°4, février 2013.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

ANNEXES

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCES



TERMES DE REFERENCE

Etude sur les Chaines de valeur de la filière rizicole
au Mali

Avril 2014

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

1. Introduction :

En janvier 2014, l'ONG Belge Vredeseilanden asbl (VECO) a signé avec l'Union Européenne une convention pour la mise en œuvre d'un projet triennal intitulé « Organisations Paysannes (OP) comme acteurs clefs dans une bonne gouvernance des filières rizicoles au niveau national et régional en Afrique de l'Ouest ».

Le projet se déroule en Afrique de l'ouest dans les zones suivantes :

- Mali (Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti Gao et Tombouctou);
- Sénégal (Communauté rurale Anambé, département du Véringara, région de Kolda, département de Podor, Région de Saint-Louis);
- Bénin (Alibori, Atlantique, Atacora, Borgou, Donga, Mono, Couffo, Ouémé, Plateau, Zou et Collines);
- Burkina Faso (Hauts-Bassins, Centre-Est, Cascades et Mouhoun) ;
- Niger (vallée du fleuve Niger)

Les partenaires de VECO pour la réalisation des activités du projet sont les suivants :

- PNR (Plateforme Nationale des Producteurs de riz du Mali) ;
- AMASSA AFRIQUEVERTE MALI (Association Malienne pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires) ;
- SEXAGON (Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger)
- CNOP (Coordination Nationale des OP du Mali) ;
- SOS FAIM Belgique
- SOS AI Luxembourg
- L'ONG Glopolis Prague Global Policy Institute
- FEPROBA (Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé) Sénégal
- UJAK - Union des Jeunes agriculteurs de KoyliWirnde, Sénégal
- CIR-B (Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina)
- UNPR/B (Union Nationale des Producteurs du Riz du Burkina)
- FUCOPI (Fédération des Unions de Coopératives de Producteurs de Riz du Niger)
- CCR-B (Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin)
- CRCOPR Cadre Régionale de Concertation des Organisations de Producteurs de Riz (Groupe Riz de ROPPA).

Démarré officiellement en janvier 2014, le but de ce projet est de soutenir les riziculteurs en Afrique de l'Ouest dans leurs efforts pour promouvoir une bonne gouvernance (tant au niveau du gouvernement qu'au niveau de la filière) afin de développer des filières riz durables et concurrentielles qui permettent d'assurer une sécurité alimentaire dans les zones rurales et urbaines, basée sur une souveraineté alimentaire régionale.

L'Objectif global de ce projet triennal se concentre sur les aspects de gouvernance ; il est formulé comme suit : « les chaînes de valeur du riz en Afrique de l'Ouest sont plus durables et compétitives et contribuent à la sécurité alimentaire de la région ».

L'objectif spécifique du projet vise à promouvoir un rôle plus actif des OP dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques, et dans la gouvernance.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Il est ainsi formulé comme suit : «les organisations paysannes (OP) ont influencé la formulation et l'exécution des politiques publiques et la gouvernance des chaînes de valeur du riz, en faveur des riziculteurs familiaux locaux au niveau national et dans l'espace de la CEDEAO ».

Les résultats attendus sont le renforcement des capacités des OP en matière de gouvernance, l'intensification des relations entre les acteurs de la chaîne et la mise en place d'espaces d'apprentissage et d'échange tant au niveau national qu'au niveau régional.

Le projet a été élaboré sur la base des contraintes entravant l'accès des petits producteurs aux marchés et la promotion du commerce du riz. Ces contraintes sont entre autres :

- La faiblesse voire l'absence formelle de liens multi acteurs au sein de la filière riz ;
- Le manque d'interprofession fonctionnelle même si une interprofession est en gestation au Mali,
- Les importations massives de riz en dépit d'un fort potentiel de production du riz local ;
- Le manque d'infrastructures post récoltes et la faiblesse d'une législation conséquente,
- Les coûts élevés des transactions et la faiblesse des organisations paysannes ;
- La faiblesse de la transformation du riz en dépit d'une multitude de petites décortiqueuses notamment dans la zone de l'Office du Niger ;
- La faiblesse d'une contractualisation structurée malgré les appuis constants de diverses structures dont Afrique Verte à travers les bourses aux céréales qu'elle organise chaque année.

Pour résoudre ces contraintes, le projet souhaite développer des stratégies basées sur :

- L'implication de tous les acteurs dans la résolution des problèmes (Gouvernement, acteurs techniques et financiers externes, les producteurs, les distributeurs d'intrants agricoles, les transformateurs, les prestataires et les structures associatives et coopératives);
- L'identification des arguments pour mener le plaidoyer.

Pour ce faire le projet a prévu de réaliser entre autres les actions suivantes :

- Réalisation de diverses études comprenant une étude sur les chaînes de valeur du riz au Mali ; les contraintes de l'accès des petits producteurs aux marchés agricoles au Mali; l'Impact des importations, leur saisonnalité, les dons et aides alimentaires, sur la commercialisation du riz local...
- Mise en œuvre du plaidoyer pour lever les contraintes identifiées par les études.
- La mise en place d'un dispositif d'information sur le riz dont la production d'un bulletin mensuel spécial riz ;
- Les appuis techniques et les accompagnements nécessaires aux riziculteurs ;
- L'accompagnement processus dialogues multi-acteurs, réunions multi-acteurs, gestion d'information et de communication des OP (visibilité), systèmes de collecte et diffusion de données fiables concernant les chaînes de valeur ;
- Documentation, ateliers de capitalisation (national) ; échanges régionaux, ateliers de formulation de vision et de propositions concrètes.

L'une des thématiques concernant les études à réaliser porte sur les chaînes de valeur du riz en vue d'explorer les facteurs affectant les performances des organisations paysannes. AMASSA AFRIQUE VERTE MALI, en tant que partenaire du projet et travaillant depuis plusieurs années sur la mise en marché des céréales locales et la structuration des organisations paysannes est chargé du pilotage de cette étude élaboration des TDR, réception des offres, choix du consultant en lien avec la PNPRM et tous les partenaires du projet, etc..).

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

2. Contexte et justification de l'étude

Le Mali a décidé de se désengager des activités économiques en libéralisant les marchés des produits agricoles suite au Programme d'Ajustement Structurel du secteur agricole. Le programme de restructuration du marché céréalier a été ainsi lancé sous le nom de PRMC en 1986. Le PRMC est un programme commun Gouvernement du Mali et les principaux donateurs d'aides alimentaires au Mali (Union Européenne, France, Pays Bas, Allemagne, Allemagne, Canada, USA, PAM...). Les principales hypothèses de base du PRMC étaient les suivantes :

- Libéraliser le marché céréalier ;
- Professionnaliser les acteurs céréaliers ;
- Favoriser l'accès des petits producteurs aux crédits de commercialisation.

Malgré la libéralisation effective du marché en 1986, et en dépit d'une forte implication de tous les acteurs concernés dans la sécurité alimentaire du pays, les petits producteurs dont les riziculteurs ont encore peu ou pas accès aux marchés des produits agricoles.

Cette faiblesse d'accès des petits producteurs aux marchés est due à plusieurs facteurs dont :

- Le manque de liens solides multi acteurs y compris le manque formel d'une interprofession de riz fortement structurée ;
- La faiblesse des OP à présenter et défendre les intérêts de leurs membres et l'amélioration des chaînes de valeur de leurs produits.

Au regard de la demande urbaine croissante pour le riz, de la dépendance actuelle au riz importé, et des potentialités énormes de la riziculture en Afrique de l'Ouest et en particulier au Mali, un développement durable des chaînes de valeur du riz local pourrait considérablement contribuer à la sécurité alimentaire. Ceci permettrait aux riziculteurs d'améliorer leurs revenus et aux consommateurs d'accéder à un riz de qualité qui soit compétitif par rapport au riz importé. Ceci demande plus que des démarches au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation. Il faut aussi un cadre législatif propice, avec des politiques publiques favorisant la riziculture locale, un meilleur dialogue et un alignement entre les différents acteurs pour une meilleure gouvernance de la chaîne

C'est dans l'optique de prendre en compte ces différentes problématiques, que le projet sous l'égide de VECO à travers ses partenaires Maliens (AMASSA, SOS FAIM, PNPRM, SEXAGON, CNOP) envisagent de réaliser une étude sur les chaînes de valeur du riz.

Dans cette dynamique, cette étude devra se pencher à répondre à certains questionnements :

- Comment se présente la situation actuelle du riz au Mali en termes de superficies cultivables, de terres aménagées, de production, transformation, distribution, fixation des prix, commercialisation, consommation, et quelles sont les perspectives ?
- Quels sont les différents acteurs intervenant dans la filière et leur rôle ?
- Existents-ils des liens formels entre les différents acteurs ?
- La dimension environnementale de la filière et les aspects genre y afférents devraient être mis en ligne de mire.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- Une attention particulière doit être mis en avant sur la gouvernance de la filière riz au Mali tant au niveau des producteurs (situation de la plateforme nationale) qu'au niveau des interprofessions (en construction au Mali).
- Quels sont les défis et les contraintes ?
- Quels enseignements faut-il tirer des études récentes existantes sur les chaînes de valeur riz au Mali pour les valoriser dans la démarche proposée par l'action ?

3. Objectifs de l'étude :

3.1. Objectif général :

Accroître de façon durable la productivité, la compétitivité et l'accès aux marchés agricoles des producteurs de riz au Mali tout en améliorant les performances des organisations paysannes dans la gouvernance de la sécurité alimentaire au Mali.

3.2. Objectifs spécifiques :

- Disposer de façon succincte la situation actuelle du riz au Mali en termes de superficies cultivables, de terres aménagées, de production, de transformation, de distribution, de fixation des prix, de la commercialisation, la consommation, et quelles sont les perspectives.
- Cartographier les acteurs intervenant dans les chaînes de valeur riz au Mali; tout en précisant les rôles et responsabilité de chaque maillon de la filière ;
- Aboutir à une meilleure gouvernance des chaînes de valeur du riz local au profit des riziculteurs familiaux,
- Augmenter la productivité et l'accès aux marchés des productions rizicoles;
- Inciter à la création et le développement des plateformes multi-acteurs ;
- Formaliser la création d'une interprofession riz au Mali ;
- Proposer des outils de renforcement des capacités des acteurs afin de rendre durable les performances des organisations paysannes.
- Disposer des pistes de plaidoyer sur la base des contraintes que rencontrent les acteurs des chaînes de valeur en particulier les producteurs de riz.

4. Les résultats attendus de l'étude

- (i) La situation actuelle du riz au Mali en termes de superficies cultivables, de terres aménagées, de production, de transformation, de distribution, de fixation des prix, de la commercialisation, la consommation, et quelles sont les perspectives, sont connus de façon succincte ;
- (ii) L'état des lieux des acteurs intervenant dans les chaînes de valeur du riz au Mali et leur mise en relation est établi ;
- (iii) Les innovations permettant d'augmenter la productivité et d'améliorer l'accès aux marchés du riz sont identifiés;
- (iv) Les propositions d'une meilleure gouvernance des chaînes de valeur du riz local au profit des riziculteurs familiaux, sont formulées ;
- (v) Les pistes et trajectoires pouvant déboucher à la création des plateformes d'innovation sont répertoriées ; de même que le développement des plateformes multi-acteurs ;

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- (vi) Les préalables pouvant déboucher à formaliser la création d'une interprofession riz fonctionnelle au Mali sont connus ;
- (vii) Les dispositifs de renforcement des capacités d'analyse des OP et les outils concernant les chaînes de valeur du riz et l'environnement politique et institutionnel, sont élaborés ;
- (viii) Les pistes de plaidoyer sur la base des contraintes que rencontrent les acteurs des chaînes de valeur du riz, sont connus.

5. Les responsabilités du consultant

Le consultant a pour mission les tâches suivantes :

- Elaboration de la méthodologie de l'étude,
- Elaboration des outils d'enquête,
- Collecte des données et informations,
- Traitement et analyse des données et information,
- Présentation des résultats de l'étude en atelier de restitution,
- Production du rapport provisoire,
- Production du rapport final.

6. Durée :

L'étude s'étendra sur une période de 30 (trente) jours à partir du 10 mai 2014

7. Qualifications du consultant

Bureau d'études, ONG, ou Consultant spécialisés dans le traitement des études similaires.

- La structure ou Consultant désigné devra avoir une équipe solide disposant de diplômes d'ingénieur agronome, agroéconomiste, socio économiste ou tout autre diplôme équivalent,
- Avoir une expérience de 05 ans au moins dans le développement rural en général et dans le domaine des chaînes de valeur en particulier,
- Avoir une bonne connaissance sur la filière riz au Mali

8. Proposition de soumission

En tenant en compte les TDR, le consultant devra soumettre une proposition technique et financière et son CV à AMASSA AFRIQUE VERTE MALI et la PNP Mali. Cette soumission devra être reçue au plus tard le 5 mai 2014. La proposition devra contenir les éléments suivants :

- Approche méthodologique ;
- Personnel ;
- Plan de travail ;
- Le coût de l'étude.

Les offres doivent être transmises aux adresses des deux structures suivantes en copie papier et en format électronique (obligatoire):

- **AMASSA AFRIQUE VERTE MALI**

BP : E404 - Bamako - Mali. Rue: 232 Porte: 754 Hippodrome.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Tel : (223) 20 21 97 60 / (223) 20 21 57 69- Tél/Fax: (223) 20 21 34 11 E-mail : afriqueverte@afribone.net.ml ou amassamali@yahoo.fr

▪ **PNPRM** (Plateforme Nationale des Producteurs de riz du Mali)
Rue : 270 ; Porte : 145 ; Tél : 20 74 01 73/79 08 91 44. Courriel : pnpr mali@orangemali.net / seydou_keita@yahoo.fr

NB : Une commission technique composée des principaux partenaires du groupe Mali (AMASSA, PNPRM, SOS FAIM, CNOP, SEXAGON) procédera au dépouillement des offres au choix du consultant.

ANNEXE 2

Synthèse des différentes de chaînes de valeur développées au Mali (source AMASSA/Afrique Verte)

❖ Développement des approches des chaînes de valeur utilisées au Mali par la SNV :

L'approche de la SNV en matière de développement de la chaîne de valeur considère le plus souvent le petit exploitant agricole comme le point de départ, ceci parce que l'exploitant agricole représente souvent le maillon le plus faible dans la chaîne. L'approche est donc conçue pour améliorer leurs revenus en leur donnant plus de pouvoir et de compétences. Elle se compose de 4 phases. La première phase consiste à collecter l'information : l'analyse de la chaîne de valeur. Cela comporte des concepts standard tels que l'analyse des différents niveaux et acteurs de la chaîne de valeur et leurs rôles; les relations de pouvoir, la gouvernance dans la chaîne de valeur et la répartition des marges. La deuxième phase consiste à énoncer le problème et à réfléchir sur la stratégie. Les questions importantes sont les suivantes : quel est le plus grand défi pour les petits exploitants agricoles dans cette chaîne de valeur et quelle stratégie peut être utilisée pour améliorer leur position dans la chaîne et donc leurs revenus. L'étape suivante consiste à traduire cette stratégie en un plan stratégique collectif : quelles activités concrètes sont nécessaires pour améliorer la situation des petits exploitants agricoles. La quatrième et dernière phase est le suivi et l'évaluation des activités et l'apprentissage sur la base des expériences. Ces apprentissages peuvent ensuite être utilisés dans les futurs programmes de développement de la chaîne de valeur dans d'autres chaînes.

La mise en œuvre des plans de développement de la chaîne de valeur au Mali est aussi composée de quatre phases :

- Le point de départ est l'organisation des paysans en coopératives et les coopératives en unions ;
- Une fois que les agriculteurs sont organisés, la SNV fournira un grand nombre de formations et outils visant à améliorer leurs capacités et celles de leurs organisations ;
- La troisième étape, une fois la capacité acquise, est de faciliter l'accès des agriculteurs au financement, au commerce et aux équipements, ce qui améliore la productivité et la qualité du produit ;

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- La quatrième et dernière étape est de faciliter et de soutenir la coopération entre les différents acteurs locaux dans la chaîne de valeur, y compris les producteurs, les transformateurs, les commerçants locaux, les exportateurs et les instituts de recherche. Cette coopération peut être informelle ou organisée de manière plus structurée dans ce qu'on appelle une interprofession.

Défis :

En réalité, organiser des paysans en groupes demeure difficile, cela demande du temps et le succès n'est jamais garanti. Il peut facilement s'écouler dix ans avant que l'organisation se développe suffisamment et puisse améliorer la situation de ses membres. La situation n'est pas différente au Mali. La principale difficulté est causée par le manque de capacité, d'initiative et d'entrepreneuriat, ce qui fait que plusieurs unions sont inefficaces.

Un autre défi est de trouver des stratégies pour travailler en collaboration avec les autres maillons ou bien acteurs de la chaîne, en plus des producteurs. Souvent, des interventions sont nécessaires au niveau de la transformation ou de l'exportation des produits. Cependant, en mettant l'accent sur les unions d'agriculteurs, la SNV a tendance à prendre le rôle de représentant des agriculteurs, plutôt que celui de facilitateur objectif du développement des chaînes de valeur.

❖ Développement des approches des chaînes de valeur utilisées au Mali par l'USAID/IICEM:

L'approche se concentre sur les chaînes de valeur et les petites entreprises, plutôt que sur les grandes sociétés. Le changement d'orientation vers la chaîne de valeur est nécessaire parce que la mondialisation a conduit à un paysage économique différent, avec de plus en plus de concurrents et toujours plus de demandes de clients changeant rapidement et qui ne peuvent être réalisées que par la coopération dans la chaîne de valeur. Certaines de ces mesures identifiées concernent la libéralisation des marchés par la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires de commerce, une concentration des détaillants au niveau national et mondial, ce qui se traduit par plus de pouvoir, un nombre croissant de demandes et des normes émanant des consommateurs et des acheteurs, l'importance croissante des marques de produits et une impulsion constante vers l'innovation.

USAID utilise le flux de processus suivant :

- Sélection des chaînes de valeur : La première étape est la sélection des chaînes de valeur sur lesquelles il faut travailler, ce qui est basé sur trois critères : la compétitivité, les questions essentielles et l'impact.
- Analyse : La deuxième étape est une analyse plus approfondie, selon le modèle affiché à la figure... qui contient 3 éléments : les acteurs de la chaîne, les facteurs de succès essentiels pour la compétitivité et les relations ainsi que le pouvoir de la chaîne.
- Le troisième et dernier pilier de l'analyse constitue les relations entre les acteurs dans la chaîne. Celles-ci déterminent la répartition des connaissances, des capacités et de l'information le long de la chaîne.

❖ Développement des approches des chaînes de valeur utilisées au Mali par le PCDA:

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

L'accent des interventions de chaîne de valeur du PCDA porte sur la création de la valeur ajoutée dans le pays. Selon le PCDA, les sept facteurs suivants déterminent la valeur : la qualité des produits, l'innovation (dans les processus et les produits), la connaissance des produits sur les marchés (c'est-à-dire par le biais de la différenciation des produits, l'image de marque), la diversification dans la collecte de différents produits, le contrôle sur les coûts de production, la fiabilité et la circulation de l'information, la transparence et les relations transactionnelles entre les acteurs de la chaîne. Un problème clé qu'on remarque au Mali est la faible capacité de fabriquer des produits de qualité, ce qui constitue un véritable frein au développement des petites et moyennes entreprises.

Un outil essentiel pour le PCDA est la cartographie des acteurs de la chaîne de valeur qui montre les relations et les dépendances entre les différents acteurs dans une chaîne de valeur séparés selon les phases de production, de transformation, de distribution et de vente.

Les interventions visant à améliorer la compétitivité de la chaîne de valeur sont divisées en cinq grands objectifs opérationnels :

- Identifier les opportunités sur le marché : les réseaux de commercialisation, les chaînes d'approvisionnement, les demande des clients et des concurrents doivent être identifiés et les volumes de chaque marché et /ou segment doivent être estimés. Les meilleures opportunités doivent être choisies.
- Maximiser la productivité : c'est là où les intrants agricoles tels que les semences et les engrais de grande qualité, les équipements de production tels que les systèmes d'irrigation et l'éducation sont analysés. La question est de savoir ce qui est nécessaire pour fabriquer de meilleurs produits tels que demandés par le marché cible.
- Réduire les coûts de production : le prix de revient doit être calculé et pour chaque élément, il faut analyser comment les prix de revient peuvent être réduits.
- Les techniques de contrôle pour minimiser les pertes après la récolte : toutes les étapes après la production (le stockage, le transport, etc.) sont analysées afin de voir ce qu'il faut faire pour maintenir la qualité du produit demandé par le consommateur final.
- Renforcer les liens horizontaux dans la chaîne.

L'accent aux stades 3, 4 et 5 porte sur la mise en œuvre de projets pilotes afin de tester de nouvelles technologies et outils, l'identification et la communication de meilleures pratiques ainsi que la formation technique et commerciale pour les groupes d'agriculteurs et d'entreprises.

Défis :

Le grand défi pour le PCDA est de stimuler la transformation professionnelle à l'échelle industrielle et semi industrielle. Il y a plusieurs contraintes :

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Tout d'abord les matériaux de base nécessaires font souvent défaut, tout particulièrement les matériaux d'emballage les plus adéquats et les machines et équipements professionnels. Par exemple, il n'y a pas de producteur de bouteilles en verre ou de boîtes de carton de qualité au Mali.

Le manque de capitaux et de compétences pour mettre en place et gérer de façon efficace des installations de traitement à échelle industrielle, tandis qu'une certaine échelle de production est nécessaire pour que l'importation d'équipement professionnel et de matériel d'emballage soit économiquement réalisable.

Les nombreuses interventions dans la chaîne aux niveaux de la transformation et de l'exportation, tandis que les interventions à grande échelle au niveau de la production semblent difficiles à initier et à mettre en œuvre, même si à long terme elles sont essentielles pour la compétitivité de la chaîne. Cela est dû en partie au fait qu'à ce niveau les paysans réalisent une partie importante de la valeur ajoutée, mais aussi parce que les interventions au niveau des paysans demandent beaucoup plus d'investissements, sont plus difficiles à gérer, ont un risque plus élevé et il est souvent nécessaire d'attendre longtemps avant que les résultats ne soient visibles. On risque que les investissements au niveau des producteurs, quoique nécessaires à long terme, ne seront pas faits. Par exemple la construction d'un centre de conditionnement de mangue est relativement facile à contrôler et les résultats sont visibles au bout d'un an. Le renouvellement à grande échelle des vergers de manguiers, d'autre part, est difficile à initier, car il faut convaincre des milliers de propriétaires de vergers d'investir dans quelque chose qui prend au moins 4 à 5 ans avant que les résultats ne soient visibles. Toutefois, dans le long terme, cela est nécessaire pour que la chaîne soit plus compétitive, car, actuellement, seulement 10% des mangues produites sont de la bonne variété et sont de bonne qualité pour l'exportation. Au même moment, la qualité et la quantité sont toujours en baisse par manque d'entretien des vergers.

❖ Développement des approches des chaînes de valeur utilisées au Mali par l'IFDC:

L'approche des systèmes d'entreprises agricoles plus compétitives CASE « Competitive Agricultural Systems and enterprises » vise à créer un système plus concurrentiel d'entreprises privées dans le secteur agricole. Un système dans lequel les producteurs, les négociants et les transformateurs, les fournisseurs d'intrants agricoles comme les engrais, les prestataires de services (comme les instituts de formation et de recherche) et les fournisseurs de services financiers (les banques) travaillent ensemble en formant un « cluster ». L'un des principaux objectifs est de fournir un accès aux marchés pour les agriculteurs. Le programme a 3 piliers :

- faire en sorte que les acteurs locaux prennent des responsabilités ;
- encourager le développement des institutions et des compétences et
- créer un système de production agricole basé sur des chaînes de valeur spécifiques.

Par exemple, IFDC lie les organisations des producteurs agricoles, les agriculteurs de Banfora et de Bobo Dioulasso, une région du Burkina Faso, à l'usine industrielle de farine de maïs SITRAC (Société Industrielle pour la transformation et la commercialisation de céréales). Les agriculteurs fournissent

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

un type spécifique de maïs à l'usine, qui à son tour livre aux meilleurs brasseurs de bière du Mali, du Burkina Faso et du Niger.

L'approche CASE est composée de trois activités principales :

- L'engagement des entrepreneurs, qui pour résultat la formation de groupements locaux d'entreprises agricoles
- L'analyse de la chaîne de valeur qui a pour résultat l'intégration des agriculteurs et entrepreneurs locaux dans les chaînes de valeur et la création de relations gagnant-gagnant.
- L'analyse et la documentation des leçons apprises, ce qui est utilisé pour faire du lobbying au niveau du gouvernement et d'autres institutions, ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes

Le cycle débute avec la stimulation et la collecte des idées novatrices pour le développement de la chaîne de valeur des différents groupes, qui sont ensuite résumées (voir la figure 4 pour un exemple). Les meilleures idées sont sélectionnées par un comité et des ateliers sont organisés avec les organisations de producteurs, les entrepreneurs et les prestataires de services afin d'élaborer les plans et, enfin, signer les contrats. Les ateliers sont dirigés par des spécialistes thématiques et des consultants en agro business.

Défis :

Il reste difficile d'établir des partenariats fructueux entre les membres des clusters et de fournir des moyens adéquats pour que ces clusters fonctionnent. Le financement des activités dans les chaînes de valeur, notamment l'achat centralisé des cultures, demeure aussi difficile. Enfin, pour les producteurs, il reste difficile de livrer des outils et des machines nécessaires pour améliorer la production.

❖ Développement des approches des chaînes de valeur utilisées au Mali par le KIT:

Le concept de base dans l'approche du développement de la chaîne de valeur de KIT est le concept pro pauvre. Cela signifie que les revenus des groupes pauvres et vulnérables de la chaîne de valeur doivent s'améliorer grâce au développement de la chaîne.

Le processus commence avec une analyse de la chaîne de valeur, généralement effectuée telle que décrite dans le manuel pour la recherche de la chaîne de valeur par Kaplinsky et Morris. Il commence par une cartographie de la chaîne de valeur avec ses différents acteurs, leurs relations et les fonctions qu'ils exercent dans la chaîne. Les critères d'achat à différents niveaux, la satisfaction du

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

client avec les produits découlant de la chaîne ainsi que les produits des concurrents et ceux de substitution sont ensuite analysés en détail. Les tendances du marché jouent également un rôle important. Vient ensuite une analyse des structures de gouvernance et de la dynamique du pouvoir dans la chaîne. Si possible les prix et les marges de la chaîne sont réunis et la production actuelle, la logistique et le processus commercial sont analysés de même que la structure des prix de revient. Souvent les données obtenues sont comparées avec celles des leaders mondiaux (benchmarking). Enfin, les rentes économiques, les avantages plus structurels des différents acteurs de la chaîne sont analysés à côté de ceux des concurrents, que ce soit dans le même pays ou ailleurs dans le monde. Cette information permet de déterminer qui détient le plus de pouvoir dans la chaîne, plus important encore, s'il existe un avantage compétitif sur les concurrents, ou si cet avantage peut être créé. Dans une approche pro-pauvre, il ne sert à rien de poursuivre le développement de la chaîne de valeur si, à long terme, la chaîne ou les acteurs spécifiques vulnérables n'ont pas d'avenir économiquement viable.

Engager les acteurs : l'approche entrepreneur pilote

La prochaine étape est de partager les conclusions de l'analyse avec tous les acteurs de la chaîne et de les mobiliser à définir des actions pour le développement de la chaîne. Un des principes directeurs du KIT est que le développement de la chaîne de valeur doit se produire pour le secteur privé, avec le secteur privé et par le secteur privé.

Définir les actions :

Quand tous les acteurs à différents niveaux de la chaîne sont engagés, les activités de développement de la chaîne de valeur peuvent commencer. Bien que certains acteurs puissent avoir de fortes motivations morales, les retombées économiques directes ont tendance à être un motif de premier plan pour tous les acteurs de la chaîne, et sont le meilleur énonciateur de comportement. D'où la nécessité de mettre en place des primes économiques qui favorisent ce qui est dans le meilleur intérêt de tous les acteurs de la chaîne, c'est à dire si la qualité est importante pour les transformateurs et les clients, un différentiel de prix au niveau de l'agriculteur pour une meilleure qualité est nécessaire afin de récompenser les agriculteurs qui s'investissent dans la qualité.

Les interventions doivent également être orientées vers le marché. Le marché détermine quels produits sont nécessaires et à quels critères. Une fois que les demandes des clients sont connues, les technologies et les modèles d'organisation peuvent être trouvés, qui, en fonction du contexte local, peuvent faire en sorte que le produit soit fabriqué au prix le plus bas. S'agissant de cette innovation technologique et organisationnelle, l'une des meilleures choses à faire est de regarder ce que le leader mondial du marché fait et ensuite copier et adapter sa technologie. Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue et il n'y a rien de mal à innover sur la base d'une technologie éprouvée.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Les contraintes qui souvent entravent le processus de développement d'une chaîne de valeur sont multiples :

- Trop souvent, les bénéficiaires de l'aide au développement deviennent passifs et dépendants. Ils attendent que les donateurs et les conseillers résolvent leurs problèmes pour eux, renoncent si le moindre revers se produit ou refusent de suivre les conseils.
- Un autre problème commun est le comportement opportuniste, par exemple la tendance à demander en permanence plus de dons, de soutien et de cadeaux.
- Les leaders qui prennent des décisions sur la base de l'intérêt personnel.
- Le commerce opportuniste est aussi une pratique commune. Par exemple, durant la première année de commerce avec un nouveau client international et un exportateur local, une union de producteurs de sésame au Mali, en dépit des accords bien précis, a rempli les sacs de 50 kg avec seulement 48 kg de sésame, qui, de plus, n'avait pas été bien nettoyé. En outre, des sacs qui ont été vendus comme des graines de sésame blanc, étaient constitués principalement de sésame bigarré avec une petite couche de sésame blanc au dessus.
- Un autre phénomène tout aussi courant est la vente parallèle, où les agriculteurs vendent à d'autres commerçants malgré les contrats avec d'autres acheteurs, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une union d'agriculteurs, et souvent en dépit du fait que l'autre partie a fourni des intrants comme les engrais.

Similitudes et différences

Il existe de nombreuses similitudes entre les quatre programmes (de la SNV, de l'USAID, de l'IFDC, du PCDA) et KIT. Toutes les approches utilisent les principes de base d'analyses de la chaîne de valeur : elles prennent en compte les relations entre les entreprises, le pouvoir dans la chaîne de valeur, les marchés, etc. En outre, elles ont toutes choisi les chaînes de valeur agricoles comme priorité.

Les différences peuvent généralement se situer dans les points d'entrée et l'accent des programmes, certains insistant plus sur la compétitivité et la modernisation de la chaîne, tandis que d'autres mettent l'accent sur les nœuds de la pauvreté, en particulier une meilleure intégration des agriculteurs dans les chaînes de valeur (voir tableau 1).

Principaux points d'entrée des approches chaînes de valeur au Mali

	SNV	PCDA	IICEM	IFDC	KIT
Analyse (acteurs, relations, pouvoir, marchés)	X	X	X	X	X
Organisation et renforcement des producteurs (nœud pauvreté)	X		X		X
Engagement d'un entrepreneur pilote		X			X
Valeur ajoutée, amélioration de la compétitivité, engagement des transformateurs et exportateurs		X	X		X
Auto-organisation et autogestion des acteurs d'une chaîne				X	

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»